

BUDGET 2027

PLAN FINANCIER
ET DES TÂCHES 2028-2030

Tome 1 : vision globale



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 16 septembre 2026*

Présentation en deux tomes

Le rapport sur le budget et PFT est présenté en deux tomes. Le tome 1 a pour objectif de présenter les éléments relatifs au budget et au plan financier et des tâches selon une vision globale de l'État. Le tome 2 présente une vision plus fine, par département et entité.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AULE	Autorités législatives
AUJU	Autorités judiciaires
CHAN	Chancellerie d'État
DSJS	Département de la santé, de la jeunesse et des sports
DSDC	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture
DFFI	Département de la formation et des finances
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'économie et de la cohésion sociale

Signes et arrondis dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et l'on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que les données financières présentées dans les différents tableaux (y compris le décret) de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes, qui sont parfois inévitables étant donné certaines règles de calcul utilisées durant le processus d'élaboration du budget. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Message du Conseil d'État relatif au budget 2027 et au PFT 2028-2030

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, le Conseil d'État vous soumet le budget de l'État pour l'exercice 2027 ainsi que la planification financière et des tâches 2028-2030.

Le budget 2027 s'inscrit dans un contexte économique et financier marqué par de fortes incertitudes. Le contexte géopolitique international, la situation conjoncturelle qui demeure difficile pour de nombreux secteurs d'activités, le vieillissement démographique, la hausse des coûts de la santé et des primes maladie ou encore les objectifs climatiques à atteindre placent les collectivités publiques et parapubliques devant un enjeu conséquent : celui de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de relever les défis pour les générations à venir tout en assurant des finances publiques maîtrisées. Élaboré avec responsabilité et en cohérence avec le programme de législature, le budget 2027 affiche des charges de 2,66 milliards de francs et un bénéfice de 9,6 millions de francs qui a pu être atteint au terme d'un exercice d'équilibrage particulièrement rigoureux. Ce résultat ne permet toutefois pas de répondre pleinement aux exigences du cadre légal au regard des investissements, que le Conseil d'État a souhaité maintenir à un niveau élevé, rendant ainsi nécessaire une dérogation au dispositif de frein à l'endettement. Intégrant des efforts partagés des collectivités cantonale et communales, des partenaires institutionnels et de la population, ce budget s'inscrit toutefois dans une dynamique positive, en maintenant notamment les récents déploiements des politiques publiques en matière de transports publics, de culture, de sport, de réchauffement climatique ou encore de lutte contre les violences domestiques et la précarité.

Il n'en demeure pas moins que malgré d'importants efforts de maîtrise budgétaire, les tendances constatées ces dernières années continuent de peser sur le budget cantonal, avec une augmentation constante des charges. C'est notamment le cas dans les domaines de la santé, de la formation et du social, où le canton dispose par ailleurs de marges de manœuvre limitées.

Le recours aux réserves du bilan, sollicité pour la deuxième année consécutive, offre par ailleurs une bouffée d'oxygène permettant d'atténuer la situation financière actuelle et d'accompagner le canton dans cette phase de transition. Il s'agit toutefois d'un instrument qui ne saurait constituer une réponse durable aux défis auxquels le canton est confronté. L'enchaînement de prélèvements, comme ceux prévus en 2026 et en 2027, aura un impact sur le niveau d'endettement s'il se réalise et conduira à une forte diminution du niveau des réserves, ce qui aurait comme conséquence de compromettre la capacité du canton à faire face à de futures dégradations économiques.

En dépit des prélèvements aux réserves, l'élaboration de ce budget a nécessité des arbitrages parfois difficiles. Le Conseil d'État a dû fixer des priorités et renoncer à certaines demandes afin de préserver les équilibres essentiels. Ces choix témoignent d'une volonté de concilier rigueur financière, maintien, voire intensification des prestations publiques et soutien au développement du canton. Tel qu'indiqué précédemment, le niveau soutenu des investissements aurait en principe nécessité un degré supérieur d'autofinancement. Toutefois, compte tenu de la dynamique des charges et de la forte diminution des revenus provenant de la péréquation financière (RPT), le Conseil d'État a considéré que l'atteinte de l'objectif d'autofinancement aurait imposé des coupes trop sévères et probablement contreproductives dans le contexte auquel le canton de Neuchâtel fait actuellement face.

À travers ce projet de budget, le Conseil d'État assume ainsi la nécessité de poursuivre les investissements indispensables à l'avenir du canton. Les enjeux liés à la transition climatique, à la modernisation des infrastructures, à la transformation numérique, à la formation ou encore au développement économique imposent de continuer de préparer aujourd'hui le canton de demain. Renoncer à ces investissements reviendrait à reporter des coûts plus importants sur les générations futures et compromettrait notre capacité à rester compétitifs dans un environnement de plus en plus exigeant.

Dans cette même logique, le Conseil d'État propose de maintenir les mesures temporaires en faveur du pouvoir d'achat de la population et de l'attractivité du canton, tant en ce qui concerne les subsides aux primes d'assurance maladie que la fiscalité. Il entend également reconnaître l'engagement du personnel de l'État et de ses partenaires, en accordant l'échelon annuel ainsi qu'une compensation significative du renchérissement.

Le budget 2027 reflète ainsi une volonté de responsabilité et de volontarisme. Il montre également les défis de l'exercice budgétaire dans le contexte actuel. Le retour à des finances pleinement conformes aux exigences légales nécessitera un engagement collectif : le Conseil d'État est convaincu que c'est en travaillant ensemble, de concert avec le Grand Conseil, les communes, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs du canton, qu'il sera possible de retrouver un équilibre durable entre la qualité des prestations attendues par la population et les moyens financiers dont dispose la collectivité.

Notons finalement qu'en plus des 2 décrets concernant le budget 2027, cinq actes législatifs sont soumis au vote du Grand Conseil à travers ce rapport. Dans le cadre du déploiement des options stratégiques 2023-2030 du CNP, le Conseil d'État sollicite en effet la prolongation du cautionnement simple accordé à l'institution, parallèlement au renouvellement du crédit d'engagement destiné au financement des études préalables pour ses futures infrastructures immobilières. Par ailleurs, il propose une révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), visant une légère adaptation de son mode de financement, ainsi qu'une revalorisation salariale nécessaire pour le personnel des structures subventionnées par l'État. La loi sur le contrôle cantonal des finances devrait également être adaptée pour élargir la liste de diffusion des rapports d'audit de gestion, notamment pour qu'ils puissent être transmis aux entités qui feront l'objet d'un tel audit. Enfin, le Conseil d'État propose d'adapter la loi sur l'action sociale (LASoc) afin de permettre l'intégration du contentieux LAMal dans la facture sociale harmonisée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'État vous invite à approuver le budget 2027 ainsi que les différents actes législatifs susmentionnés, conformément aux projets de décret ci-joints.

Le Conseil d'État vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

Neuchâtel, le 16.09.2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND

Table des matières

1.	Informations générales.....	5
1.1.	Aperçu des chiffres.....	5
1.2.	Frein à l'endettement.....	6
1.3.	Informations complémentaires.....	9
1.3.1.	Charges de personnel et effectifs.....	9
1.3.2.	Réserve en faveur du développement durable.....	10
1.3.3.	Endettement et charges d'intérêts.....	11
2.	États financiers MCH2.....	14
2.1.	Compte de résultats.....	14
2.2.	Compte des investissements.....	14
2.3.	Bilan prévisionnel.....	15
2.4.	Tableau de flux de trésorerie prévisionnel.....	16
3.	Objet soumis à l'adoption du Grand Conseil.....	17
3.1.	Modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE).....	17
3.2.	Modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal) et de la loi sur l'action sociale (LASoc).....	21
3.3.	Modification de la loi sur le contrôle des finances (LCCFI).....	23
3.4.	Modification du décret permettant un cautionnement simple en faveur du CNP.....	25
3.5.	Modification du décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du CNP.....	27
3.6.	Décrets sur le budget 2027.....	29
4.	Analyses selon la classification fonctionnelle.....	31
4.1.	Compte de résultats.....	31
4.1.1.	Administration générale.....	33
4.1.2.	Ordre et sécurité publique, défense.....	33
4.1.3.	Formation.....	34
4.1.4.	Culture, sport et loisirs, église.....	36
4.1.5.	Santé.....	37
4.1.6.	Prévoyance sociale.....	38
4.1.7.	Trafic et télécommunications.....	40
4.1.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire.....	41
4.1.9.	Économie publique.....	42
4.1.10.	Finances et impôts.....	43
4.1.10.1.	Impôts et lissage des recettes fiscales.....	44
4.1.10.2.	Péréquation financière fédérale (RPT).....	46
4.2.	Compte des investissements.....	47
4.2.1.	Administration générale.....	53
4.2.2.	Ordre, sécurité publique et défense.....	53
4.2.3.	Formation.....	54
4.2.4.	Culture, sport et loisirs, église.....	54
4.2.5.	Santé.....	54
4.2.6.	Prévoyance sociale.....	54
4.2.7.	Trafic et télécommunications.....	54
4.2.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire.....	55
4.2.9.	Économie publique.....	55
4.2.10.	Finances et impôts.....	56
	Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats.....	57
	Annexe 2 : Fortune des fonds.....	60

1. Informations générales

1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Compte de résultats								
Revenus ¹⁾	2'676'254'105	2'617'246'400	2'676'574'000	2'579'307'685	2'595'392'151	2'600'339'138	+59'327'600	+2.3%
Charges ¹⁾	2'618'676'419	2'600'297'589	2'666'933'450	2'835'153'964	2'894'922'799	2'943'785'791	+66'635'861	+2.6%
Résultat total	57'577'685	16'948'811	9'640'550	-255'846'278	-299'530'648	-343'446'652	-7'308'261	-43.1%
Compte des investissements								
Dépenses	148'427'144	219'561'073	293'705'281	268'479'852	252'915'728	164'312'644	+74'144'208	+33.8%
Recettes	59'756'761	66'008'420	87'905'995	89'602'851	84'614'153	72'700'681	+21'897'575	+33.2%
Investissements nets	88'670'383	153'552'653	205'799'286	178'877'001	168'301'576	91'611'964	+52'246'633	+34.0%
Découvert et endettement								
Découvert	412'848'870	425'253'694	415'613'144	671'459'422	970'990'070	1'314'436'722	-9'640'550	-2.3%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'648'500'000	1'950'000'000	1'960'000'000	2'050'000'000	2'140'000'000	2'230'000'000	+10'000'000	+0.5%

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

CHF +9.6 millions

Compte de résultats
(bénéfice)

CHF +16.9 millions
au budget précédent

CHF 205.8 millions

Investissements nets
(CHF 157,7 millions sans les projets
hors frein ni les prêts)

Représente 6.4%
des revenus déterminants

45.6%

Degré d'autofinancement
des investissements

**Non respect des exigences
légales du frein à l'endettement**

2'811.4 EPT

Effectif en équivalents
plein temps

2'740.8 EPT
au budget précédent

CHF 1.66 milliard

Charges de transfert

CHF 1.62 milliard
au budget précédent

CHF 186.9 millions

Biens, services et autres
charges d'exploitation

CHF 184.8 millions
au budget précédent

CHF 246.7 millions

Revenus de la
péréquation financière
fédérale

CHF 270.7 millions
au budget précédent

CHF 1'374 millions

Revenus fiscaux (y.c. IFD)

CHF 1'293 millions
au budget précédent

CHF 26.4 millions

Part au bénéfice
de la BNS

CHF 26.6 millions
au budget précédent

1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 pour l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette.

Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du 8^{ème} exercice budgétaire présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de deux critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

Volume minimum d'investissements

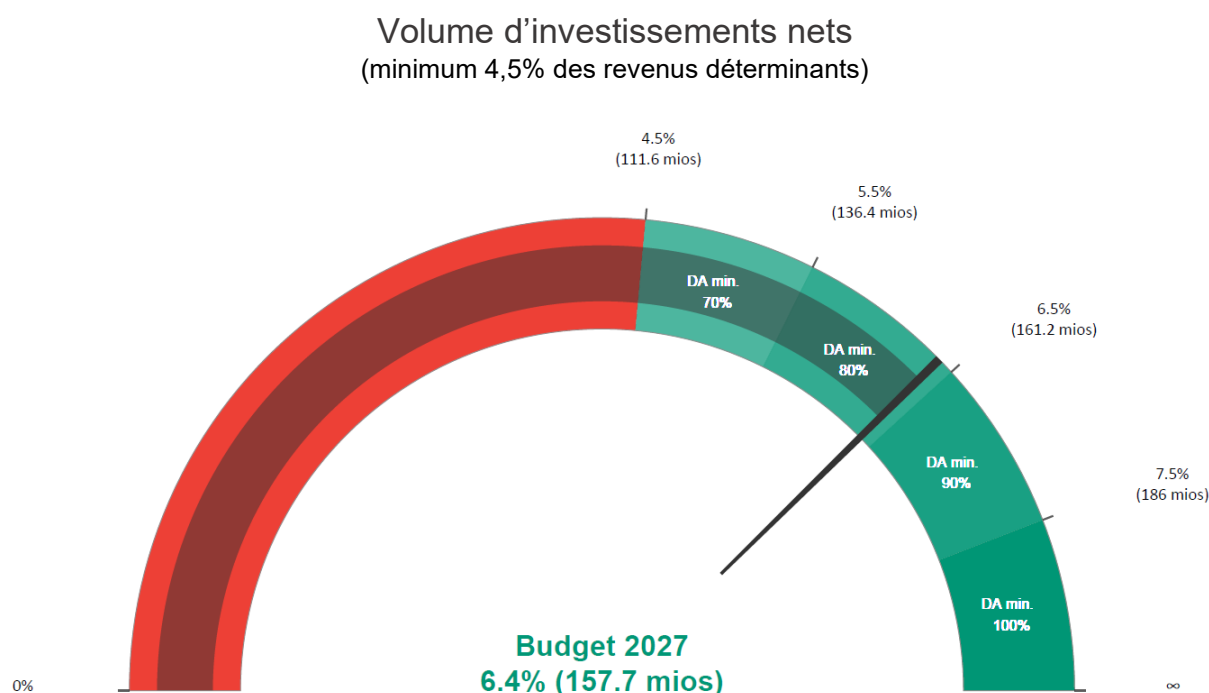
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre a LFinEC, un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir 2^{ème} critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit, pour les dépenses portées au budget, un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4,5%¹ des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Pour le budget 2027, les dépenses relatives au projet de concrétisation du RER (CHF 1,6 million), à l'augmentation du capital-actions de transN (CHF 20 millions) ainsi qu'à la réalisation du bâtiment Univers (CHF 16,6 millions) ne sont pas considérées pour le calcul vu leur intérêt cantonal majeur.

Pour la deuxième année consécutive, les écritures relatives à l'octroi et au remboursement des prêts accordés par l'État – environ CHF 9,9 millions en valeur nette – ont également été retirées du calcul, conformément à la révision de la LFinEC adoptée l'année dernière.

Au final, les dépenses d'investissement considérées s'élèvent donc à CHF 157,7 millions et représentent 6,4% des revenus déterminants, soit un résultat conforme à l'objectif minimum. Comme indiqué dans le graphique et tableau de synthèse présentés ci-après, une telle proportion nécessite toutefois un degré d'autofinancement de 80% au minimum en regard du second critère.



¹ L'objectif légal de 4,5% englobe un écart statistique de 1 point (%) comme indiqué à l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Résultat et degré d'autofinancement

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre b LFinEC, le budget doit présenter un compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins. Cet objectif d'autofinancement peut varier en fonction du volume d'investissements conformément au premier critère présenté ci-devant. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement (cf. limites détaillées dans le tableau de synthèse). Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en plus d'être diminués d'un montant correspondant aux projets gérés hors frein et aux prêts, sont corrigés d'un écart statistique (art. 30 al. 3 let. b LFinEC) et éventuellement d'un prélèvement à la réserve constituée par le biais des reports découlant des exercices précédents en cas de volume réalisé inférieur au minimum imposé par la loi (art. 30 al. 3 let c LFinEC).

En sus de ces exigences, le résultat budgétaire doit par ailleurs être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité, comme le prévoit l'article 30, al. 4^{ter} LFinEC. Enfin, l'article 30, al. 4bis LFinEC impose que le résultat budgétaire dégage également un excédent de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés dans les comptes tant et aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas été intégralement compensés par des excédents de revenus aux comptes.

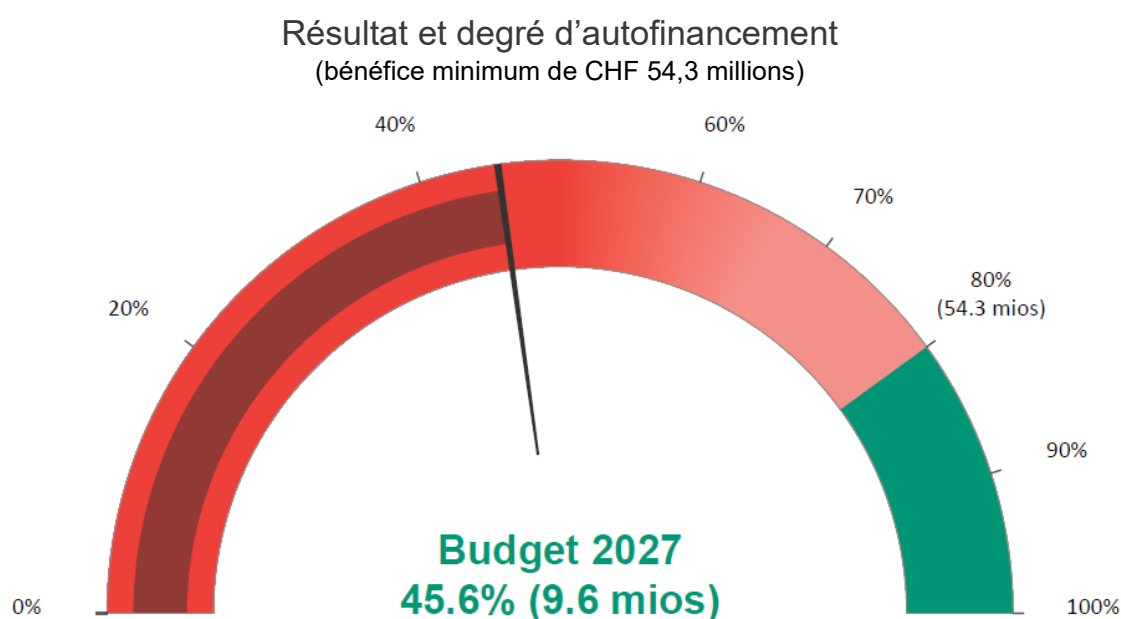
En pratique, cela implique que l'autofinancement est calculé en deux temps : dans un premier temps, il convient de réduire le résultat de l'exercice d'un montant équivalent à 1% du découvert du dernier bilan audité ainsi que d'un montant correspondant à 20% des déficits annuels constatés dans les comptes et qui n'ont pas encore été compensés. Dans un second temps, le résultat ainsi obtenu est additionné aux amortissements, déduction faite du prélèvement à la réserve pour amortissement, pour obtenir l'autofinancement.

Pour le budget 2027, compte tenu d'un découvert de CHF 412,8 millions aux comptes 2025, le résultat doit être diminué d'un montant minimum de CHF 4,1 millions pour prendre en considération l'amortissement de 1% du découvert. Les derniers exercices (2021-2025) ayant été bouclés sur des bénéfices, aucune exigence supplémentaire en lien avec l'amortissement des déficits passés n'est applicable cette année. Les investissements nets considérés pour le calcul tiennent compte de l'écart statistique mentionné dans le premier paragraphe (CHF 24,8 millions) et du report de CHF 3,3 millions qui avait été mis en réserve lors du bouclage 2025 en raison d'un volume d'investissement insuffisant. Compte tenu de ces éléments, le budget 2027 affiche donc un degré d'autofinancement de 45,6% qui ne respecte pas le second critère du frein à l'endettement.

Pour parvenir à atteindre l'exigence d'autofinancement et respecter le frein à l'endettement, il aurait fallu :

- Atteindre un bénéfice de CHF 54,3 millions pour assurer un degré d'autofinancement de 80% (cible actuelle compte tenu de l'enveloppe d'investissements) ;
- Ou réduire les investissements de CHF 46 millions afin de retrouver la fourchette inférieure et une cible de 70% d'autofinancement, laquelle serait atteinte avec le bénéfice actuel de CHF 9,6 millions.

Convaincu de la nécessité de maintenir un niveau d'investissement élevé afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité, le Conseil d'État a fait le choix de solliciter une dérogation.



Détail du calcul du frein à l'endettement au budget 2027

Art. 30, al. 1, let. a LFinEC

Volume d'investissements nets compris entre 4,5% et 5,5% des revenus déterminants



Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2027
Total des revenus (sans imp. int.)	2'676'574'000
- Subventions à redistribuer	196'376'693
= Revenus déterminants	2'480'197'307
Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2027
Dépenses nettes totales portées au budget	205'799'286
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	38'174'941
- Dépenses nettes gérées hors frein : prêts (art. 30 al. 4 let. c)	9'882'140
= Investissements nets déterminants	157'742'205
Investissements nets déterminants en % des revenus déterminants :	6.36%
Degré d'autofinancement minimum à réaliser :	80%

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser (art. 30, al.2 LFinEC)

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4.5%	5.5%	2'480'197'307	111'608'879	136'410'852	70%
5.5%	6.5%	2'480'197'307	136'410'852	161'212'825	80%
6.5%	7.5%	2'480'197'307	161'212'825	186'014'798	90%
7.5%	non limité	2'480'197'307	186'014'798	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 1 point (%).

Art. 30, al. 1, let. b et al. 4ter LFinEC

Compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins et augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité



Découvert dernier bilan audité (comptes 2025) :	412'848'870
Objectif bénéfice minimum 1% (art. 30 al. 4ter) :	4'128'489

Compte de résultats	Budget 2027
Total des revenus (sans imp. int.)	2'676'574'000
- Total des charges (sans imp. int.)	2'666'933'450
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	9'640'550
Autofinancement	Budget 2027
Amortissements du patrimoine administratif	61'497'448
+ Amortissements subventions d'investissement	8'238'648
- Prélèvement réserve amortissements PA	16'147'188
= Amortissements nets du patrimoine administratif	53'588'908
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	9'640'550
- Amortissement de 1% du découvert	4'128'489
= Autofinancement après amortissement du découvert	59'100'969
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	Budget 2027
Investissements nets déterminants	157'742'205
- Écart statistique (1% des revenus déterminants - art. 30 al. 3 let. b)	24'801'973
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	3'290'381
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	129'649'851

Degré d'autofinancement des investissements nets (après amortissement découvert) :	45.59%
Bénéfice minimum du compte de résultats pour respecter le frein à l'endettement :	54'259'462

1.3. Informations complémentaires

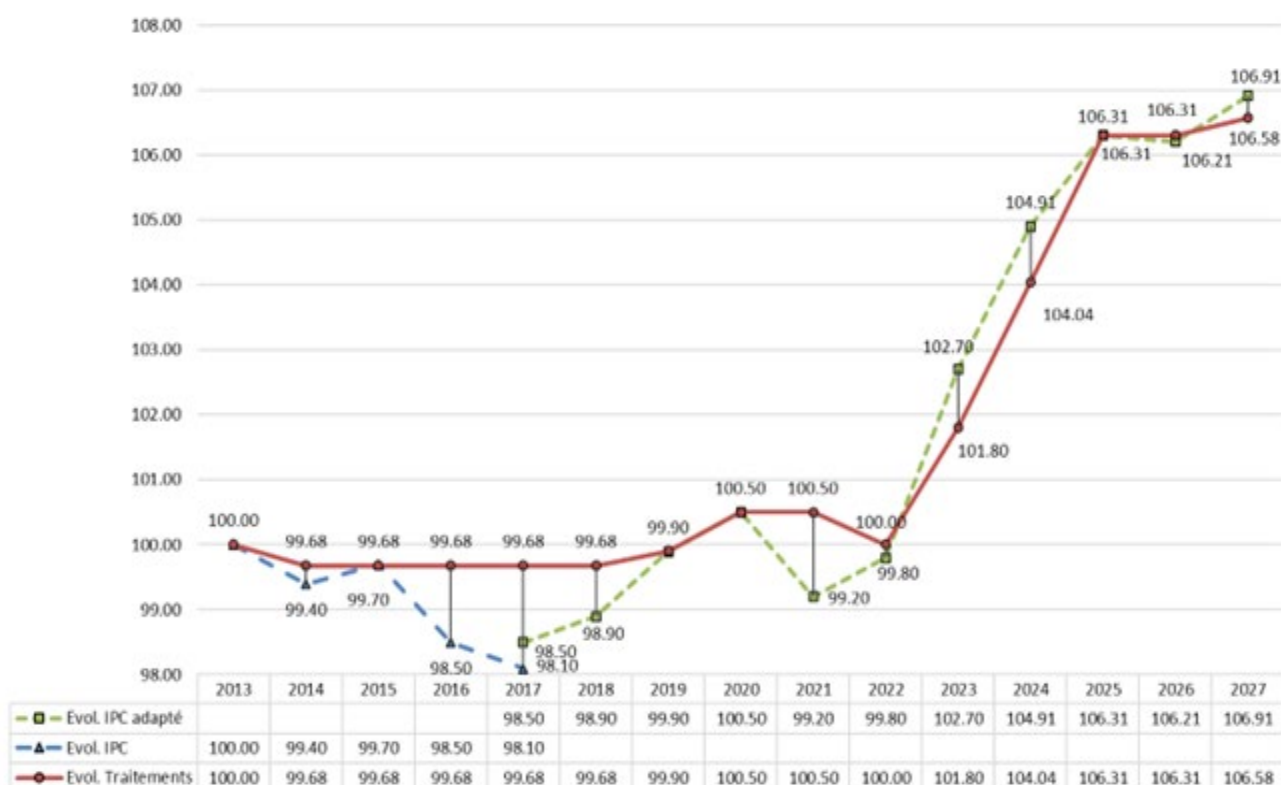
1.3.1. Charges de personnel et effectifs

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution des salaires avec celle de l'indice des prix à la consommation (IPC) depuis 2013, année d'entrée en vigueur de l'actuelle grille salariale. Pour rappel, le léger repli de l'indice en 2026 n'avait pas été reporté sur les traitements, et une réserve d'indexation de 0,1 point au bénéfice des titulaires avait ainsi été créée (106,31-106,21).

L'IPC a connu une variation annuelle de +0.66% (0,7 point) entre mai 2025 et mai 2026, à laquelle il convient de retrancher le 0,1 point en mentionné ci-dessus.

Dans le cadre du budget 2027, le Conseil d'État entend poursuivre sa politique salariale en accordant l'échelon annuel ainsi qu'une compensation partielle du renchérissement. Il propose ainsi une augmentation des traitements à hauteur de +0,25% (0,27 point), soit près de la moitié de la variation nette (0,6 point) de l'indice de référence. Il en découle donc un solde de 0,33 point reporté qui correspond à une réserve d'indexation : celle-ci devra, conformément à la loi, être résorbée dans les deux prochaines années.

Évolution comparée de l'IPC et des traitements depuis 2013
(2017 : correction de la réserve d'indexation)



Le Conseil d'État a également décidé de porter le montant de l'enveloppe destinée aux primes individuelles et/ou collectives à hauteur de 0,7% de la masse salariale, conformément aux décisions prises lors de l'introduction de la nouvelle politique salariale en 2017, pourcentage qui restera dorénavant stable.

Les charges de personnel atteignent CHF 527,5 millions au budget 2027. Comme chaque année, ce montant comprend un écart statistique qui tient notamment compte des incidences financières liées aux délais de carence ou au remplacement du personnel âgé (départ à la retraite) par du personnel plus jeune (effet noria). D'un montant de CHF 20 millions pour 2027, cet écart statistique permet également de prendre en compte les difficultés rencontrées par certains services de l'administration qui peinent à pourvoir des postes vacants.

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget précédent (CHF +15,1 millions) provient principalement de l'octroi d'échelons pour le personnel qui en bénéficie, ainsi que d'une hausse modérée et maîtrisée des effectifs de l'administration. À noter que les chiffres du tableau ci-dessous intègrent également une compensation partielle de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui correspond à un impact d'environ CHF 1 million pour le personnel administratif et enseignant, sachant qu'un impact supplémentaire de l'ordre de CHF 2 millions est également considéré dans les charges de transfert en lien avec la compensation du renchérissement pour les enseignants communaux ainsi que pour le personnel des entités subventionnées dans les domaines de la santé et du social.

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Autorités, commissions et juges	11'456'294	12'231'638	12'521'548	12'543'561	12'554'512	12'554'512	+289'910	+2.4%
Salaires personnel administratif et exploit.	284'660'326	282'938'884	292'091'459	295'704'303	295'710'480	295'453'693	+9'152'575	+3.2%
Salaires des enseignants	98'601'722	98'816'968	99'755'388	101'675'434	102'291'428	102'860'661	+938'420	+0.9%
Travailleurs temporaires	17'001'689	18'243'860	19'023'499	19'026'978	18'998'479	19'043'278	+779'639	+4.3%
Allocations	5'549'682	5'557'490	5'584'978	5'712'738	5'737'018	5'745'018	+27'488	+0.5%
Cotisations patronales	89'266'334	88'272'678	92'284'107	92'742'253	92'780'701	92'761'459	+4'011'429	+4.5%
Prestations de l'employeur	2'120'335	2'130'528	2'080'248	2'080'248	2'080'248	2'080'248	-50'280	-2.4%
Autres charges de personnel	3'457'559	4'218'611	4'181'883	4'110'548	3'792'042	3'731'313	-36'728	-0.9%
30 Total	512'113'940	512'410'658	527'523'110	533'596'063	533'944'908	534'230'182	+15'112'453	+2.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+296'717	+15'112'453	+6'072'953	+348'845	+285'274		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+0.1%	+2.9%	+1.2%	+0.1%	+0.1%		

Rappelons que les effectifs présentés dans le tableau suivant se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans ce tableau, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire. Une décomposition des mouvements par département ainsi que les variations les plus significatives sont détaillées dans le tome 2.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Autorités législatives (AULE)	7.65	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	0.00	0.0%
Chancellerie d'État (CHAN)	32.90	36.60	36.80	36.80	36.80	36.80	+0.20	+0.5%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	11.95	12.95	13.85	13.85	13.85	13.85	+0.90	+6.9%
Autorités judiciaires (AUJU)	105.95	111.85	113.65	113.65	113.65	113.65	+1.80	+1.6%
Dpt santé, jeunesse et sports (DSJS)	267.94	296.32	305.07	308.02	307.79	307.79	+8.75	+3.0%
Dpt sécurité, digitalisation et culture (DSDC)	1'030.45	1'066.95	1'095.40	1'097.80	1'100.10	1'098.10	+28.45	+2.7%
Dpt formation et finances (DFFI)	439.35	459.00	460.70	461.15	461.40	461.65	+1.70	+0.4%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	352.09	364.69	370.94	381.79	381.94	381.94	+6.25	+1.7%
Dpt économie et cohésion sociale (DECS)	321.08	332.96	355.51	355.36	354.86	355.16	+22.55	+6.8%
Total personnel administratif	2'569.36	2'689.32	2'759.92	2'776.42	2'778.39	2'776.94	+70.60	+2.6%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	43.50	46.50	46.50	46.50	46.50	46.50	0.00	0.0%
Total Conseil d'État et magistrats	48.50	51.50	51.50	51.50	51.50	51.50	0.00	0.0%
Total État	2'617.86	2'740.82	2'811.42	2'827.92	2'829.89	2'828.44	+70.60	+2.6%
Δ en EPT par rapport à l'année précédente		+122.96	+70.60	+16.50	+1.97	-1.45		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+4.7%	+2.6%	+0.6%	+0.1%	-0.1%		

1.3.2. Réserve en faveur du développement durable

Comme pour les derniers exercices et conformément au cadre légal, le Conseil d'État propose de financer en partie certaines dépenses par le biais de la réserve en faveur du développement durable. Ainsi, en 2027, le budget prévoit le prélèvement de CHF 13 millions pour compenser des charges du compte de résultats et CHF 2,7 millions pour compenser des dépenses d'investissements. Pour rappel, cette réserve alimentée par la moitié des revenus extraordinaires de la BNS peut être utilisée pour financer, jusqu'à concurrence de 50%, des charges et des dépenses représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

Pour faire l'objet d'un tel financement, les dispositions réglementaires prévoient que les charges et les dépenses doivent relever de la stratégie cantonale pour le développement durable. La charge ou la dépense doit donc s'inscrire dans une ou plusieurs dimensions du développement durable (responsabilité écologique ; solidarité sociale ; efficacité économique), respectivement un des objectifs de durabilité du canton.

Pour l'élaboration de la liste des charges et dépenses éligibles, les critères complémentaires suivants ont été considérés. Premièrement, les charges de personnel sous contrat de durée indéterminée ne sont en principe pas éligibles à un prélèvement. Deuxièmement, l'ensemble des projets retenus doit permettre de couvrir les trois dimensions du développement durable.

Au final, les charges et dépenses retenues pour l'année 2026 représentent un montant total d'environ CHF 31,3 millions, dont près de CHF 26 millions sur le compte de résultats et CHF 5,3 millions sur le compte des investissements, justifiant ainsi un prélèvement global de CHF 15,7 millions à la réserve en faveur du développement durable.

Ce montant se répartit à hauteur de 53% dans la dimension « responsabilité écologique », de 28% dans la dimension « solidarité sociale » et de 19% dans la dimension « efficacité économique ». À relever que cette répartition est toutefois donnée à titre indicatif, les projets retenus ayant été systématiquement attribués à une seule dimension du développement durable, alors qu'ils pourraient – pour certains d'entre eux – en couvrir deux ou les trois.

Le tableau ci-dessous détaille la liste des projets qui pourront bénéficier d'un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Si les montants retenus correspondent aux montants intégrés au budget, il est important de préciser ici que le prélèvement qui sera comptabilisé en 2027 sera réévalué sur la base des dépenses effectives de chaque projet.

Projets retenus en matière de développement durable (CHF)	Dimension dév. durable	Budget 2027
Compte de résultats		25'969'845
Plan climat	Responsabilité écologique	6'018'998
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	348'245
Promotion biodiversité	Responsabilité écologique	461'000
Réduction tarifaires jeunes	Responsabilité écologique	4'350'000
Convention-programme Forêts	Responsabilité écologique	268'123
Contributions "qualité paysage"	Responsabilité écologique	308'000
Gestion de l'énergie dans l'administration cantonale	Responsabilité écologique	130'000
Soutien à la reconversion et à la formation dans les métiers de la transition énergétique	Efficacité économique	70'000
Reconversion professionnelle (initiative soins infirmiers)	Efficacité économique	990'300
Soutiens aux parcs naturels régionaux	Efficacité économique	256'000
Insertion socio-professionnelle	Efficacité économique	1'894'560
NE-ESO (entreprise sociale)	Efficacité économique	364'800
Divers projets LADE et LPR	Efficacité économique	1'891'340
Insertion professionnelle et soutien aux chômeurs	Efficacité économique	310'000
Développement Promotion de la santé	Solidarité sociale	2'311'000
Politique du logement	Solidarité sociale	430'000
Journée et prix cantonaux du DD	Solidarité sociale	30'000
Dispositif transversal de prévention et de lutte contre les violences domestiques	Solidarité sociale	3'479'865
Projet Réseau de soins	Solidarité sociale	500'000
Evologia (réinsertion)	Solidarité sociale	1'557'614
Compte des investissements		5'299'425
Plan climat	Responsabilité écologique	3'022'300
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	511'525
Convention-programme Paysage	Responsabilité écologique	62'500
Promotion et amélioration de la biodiversité, CP revitalisation des eaux	Responsabilité écologique	1'167'000
Politique du logement	Solidarité sociale	536'100
Total dépenses éligibles		31'269'270

1.3.3. Endettement et charges d'intérêts

Endettement

L'endettement présenté dans la section suivante se rapporte à la notion de dette au sens étroit. Celle-ci fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des établissements financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter.

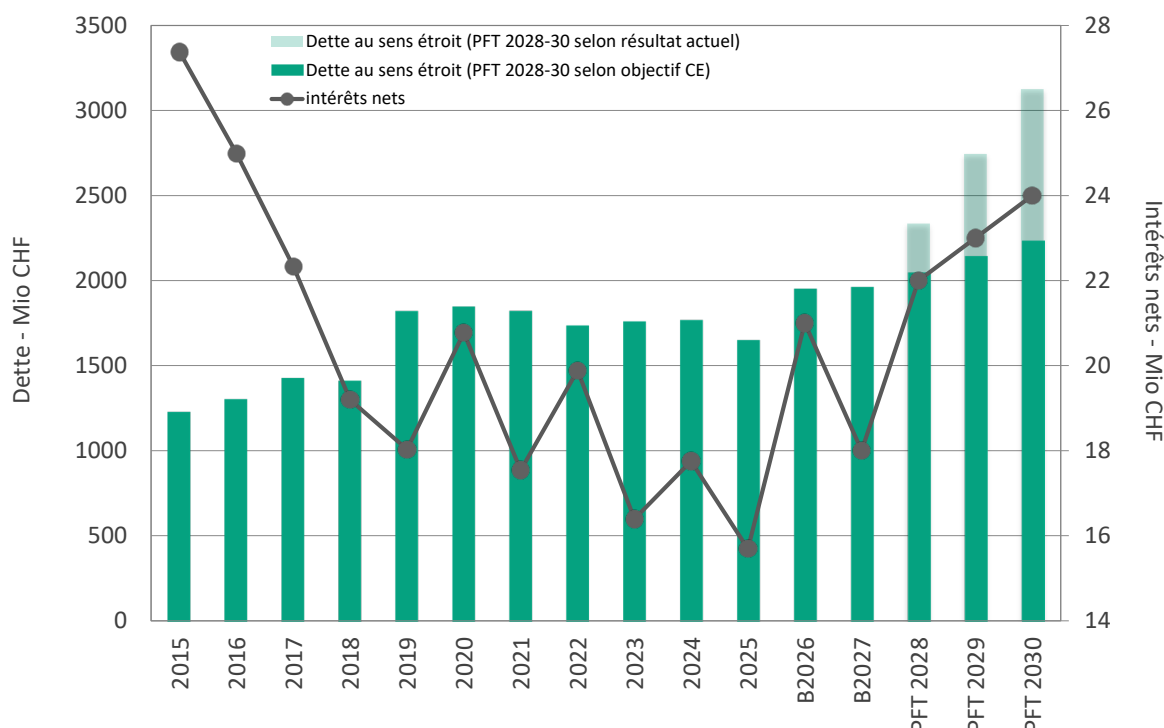
L'évolution de la dette présentée dans le tableau ci-dessous n'est pas entièrement basée sur le plan financier actuel. Elle a en effet été ajustée afin de tenir compte des objectifs du Conseil d'État en termes d'investissements à réaliser, compatibles avec le mécanisme du frein à l'endettement, ainsi que du rétablissement de l'équilibre du compte de résultats sur la période 2028-2030, notamment par le biais des mesures qui seront proposées dans le cadre du programme POCHE. Dans l'hypothèse où ces objectifs ne seraient pas atteints, l'endettement augmenterait d'autant. C'est pourquoi le graphique ci-après présente l'évolution de la dette selon deux scénarios. Un premier scénario est basé sur le PFT actuel, tandis qu'un second scénario, plus réaliste, présente une trajectoire ajustée intégrant les objectifs du Conseil d'État dans le cadre du dispositif de maîtrise des finances. Cette approche permet de refléter les efforts qui devront encore être consentis afin d'assurer une gestion rigoureuse des finances publiques, tout en maintenant des politiques publiques à la hauteur des enjeux actuels et un niveau d'investissement soutenable.

Endettement (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Dettes au sens étroit (emprunts)	1'648'500'000	1'950'000'000	1'960'000'000	2'050'000'000	2'140'000'000	2'230'000'000	+10'000'000	+0.5%

Le niveau d'endettement prévu à fin 2027 a été estimé en prenant pour point de départ la dette au 31 décembre 2025, correspondant aux derniers comptes clôturés. À cette base s'ajoutent les incidences budgétaires 2027 ainsi que les projections d'endettement pour l'exercice 2026, lesquelles semblent moins pessimistes que celles présentées dans le rapport du budget 2026. Pour rappel, ce dernier anticipait une dette prévisionnelle d'environ CHF 1,95 milliard en 2026, alors que les nouvelles estimations tablent sur une dette d'environ CHF 1,8 milliard à fin 2026.

Selon les hypothèses retenues, la dette au sens étroit devrait s'élever à CHF 1,96 milliard en 2027, avant de poursuivre une progression régulière au cours des prochaines années pour atteindre CHF 2,2 milliards à l'horizon 2030. L'application du mécanisme de frein à l'endettement depuis l'exercice 2020, qui impose un volume minimum d'investissements et un degré d'autofinancement suffisamment important (sans pour autant contraindre d'autofinancer entièrement les investissements réalisés), impacte l'évolution de l'endettement du canton et les charges d'intérêts.

Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2015 à 2030



Charges d'intérêts

L'environnement des taux d'intérêt demeure soumis aux incertitudes de la conjoncture internationale, notamment en raison du conflit au Proche-Orient et de la politique commerciale des États-Unis. Ces facteurs géopolitiques et économiques continuent d'influencer les marchés financiers et, par conséquent, les perspectives d'évolution des taux d'intérêt. Parallèlement, la diminution du niveau des liquidités sur le marché constitue un enjeu important. En effet, depuis janvier 2025, la mise en œuvre complète de la réglementation de Bâle III a conduit les établissements bancaires à renforcer leurs réserves de liquidités, tandis que la restructuration du secteur bancaire, consécutive à l'intégration de Crédit Suisse au sein d'UBS, a favorisé une approche plus prudente et sélective dans l'octroi des crédits.

En juin 2026, la BNS a maintenu son taux directeur à 0%, dans un contexte de faible inflation et de croissance économique modérée. Les attentes du marché privilégient, à ce stade, le maintien de cette orientation monétaire durant les prochains trimestres. La BNS a également confirmé qu'elle demeurerait disposée à intervenir sur le marché des changes afin de limiter une appréciation excessive du franc suisse, dans le but de préserver la compétitivité de l'économie helvétique et de contribuer à la stabilité des conditions financières.

À l'horizon 2027, les perspectives dépendront essentiellement de l'évolution de l'environnement international. Si les tensions géopolitiques persistent, la croissance suisse devrait demeurer mesurée. En revanche, une amélioration de la conjoncture pourrait soutenir les exportations suisses et renforcer progressivement l'activité économique. Dans cette hypothèse, la BNS pourrait entamer une normalisation graduelle de sa politique monétaire au cours du second semestre 2027, avec une première remontée de son taux directeur.

Pour l'établissement du budget 2027, il est dès lors pertinent de retenir un scénario fondé sur des taux d'intérêt stables à court terme, tout en intégrant le risque d'un resserrement progressif des conditions monétaires à moyen terme ainsi que le

maintien d'un environnement de financement plus exigeant. Dans ce contexte instable, le Conseil d'État demeurera vigilant quant à l'évolution des taux d'intérêt, afin d'anticiper au mieux les besoins de financement futur et de saisir les opportunités offertes par les marchés.

Cette prudence se traduira également par une gestion active des liquidités sur les comptes courants, afin de les mobiliser pour réduire le volume des emprunts à court terme (d'une durée inférieure à une année), ce qui contribuera à limiter les charges d'intérêts. Dans un environnement caractérisé par des marchés financiers volatils, des incertitudes géopolitiques et des tensions dans les relations économiques internationales, les estimations budgétaires relatives aux charges d'intérêts sont rendues délicates – bien qu'elles soient globalement moins pessimistes que les prévisions retenues lors de l'élaboration du budget 2026. Sur la base des hypothèses actuelles, le Conseil d'État prévoit une baisse des charges d'intérêts en 2027. Celles-ci sont estimées à CHF 18 millions, soit une diminution de CHF 3 millions par rapport au budget 2026 (voir graphique ci-dessous). En revanche, les charges d'intérêts devraient augmenter au cours des prochains exercices pour atteindre CHF 24 millions en 2030.

Le Conseil d'État demeure attentif à l'évolution de l'endettement et des charges d'intérêts, qui doivent inciter l'État à mener une politique financière à la fois prudente et proactive. L'objectif est de préserver une capacité d'intervention suffisante en cas de crise ou de retournement économique, tout en garantissant les investissements nécessaires pour accompagner durablement les transformations nécessaires à moyen et long termes, au bénéfice des générations futures.

2. États financiers MCH2

2.1. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Revenus d'exploitation	2'564'725'208	2'444'590'150	2'537'022'663	2'489'098'573	2'496'365'890	2'494'984'322	+92'432'514	+3.8%
40 Revenus fiscaux	1'241'641'675	1'171'995'000	1'238'095'000	1'221'995'000	1'222'245'000	1'222'595'000	+66'100'000	+5.6%
41 Patentes et concessions	68'507'006	46'294'000	45'310'000	44'960'000	44'769'000	44'560'000	-984'000	-2.1%
42 Taxes et redevances	162'841'262	165'659'212	175'551'083	173'207'750	173'174'735	173'188'211	+9'891'871	+6.0%
43 Revenus divers	15'128'384	13'339'414	13'181'150	11'496'361	10'620'472	9'407'565	-158'264	-1.2%
45 Prélèv. sur fonds et fin. spéciaux	5'926'660	6'090'288	11'348'052	19'915'188	18'995'188	26'681'188	+5'257'764	+86.3%
46 Revenus de transfert	892'986'151	848'876'919	857'160'685	823'643'355	835'380'395	830'947'858	+8'283'766	+1.0%
47 Subventions à redistribuer	177'694'070	192'335'316	196'376'693	193'880'920	191'181'100	187'604'500	+4'041'377	+2.1%
Charges d'exploitation	2'546'290'704	2'576'752'066	2'635'075'652	2'809'773'736	2'869'723'584	2'920'586'576	+58'323'586	+2.3%
30 Charges de personnel	512'113'940	512'410'658	527'523'110	533'596'063	533'944'908	534'230'182	+15'112'453	+2.9%
31 Biens, services et autres chg d'explt	190'387'352	184'779'916	186'911'762	211'741'358	207'040'700	202'888'011	+2'131'846	+1.2%
33 Amortissements du patr. administratif	52'692'794	53'891'548	61'497'448	68'592'337	73'381'753	81'967'272	+7'605'899	+14.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	14'312'988	11'119'174	7'013'504	7'405'604	7'374'336	7'343'068	-4'105'670	-36.9%
36 Charges de transfert	1'599'089'560	1'622'215'454	1'655'753'135	1'794'557'454	1'856'800'787	1'906'553'542	+33'537'681	+2.1%
37 Subventions redistribuées	177'694'070	192'335'316	196'376'693	193'880'920	191'181'100	187'604'500	+4'041'377	+2.1%
Résultat d'exploitation	18'434'503	-132'161'917	-98'052'989	-320'675'162	-373'357'694	-425'602'253	+34'108'928	+25.8%
44 Revenus financiers	77'059'431	75'112'628	72'354'570	73'819'870	74'330'970	74'340'970	-2'758'058	-3.7%
34 Charges financières	18'235'047	23'545'523	20'499'215	24'199'215	25'199'215	23'199'215	-3'046'308	-12.9%
Résultat financier	58'824'384	51'567'105	51'855'355	49'620'655	49'131'755	51'141'755	+288'250	+0.6%
Résultat opérationnel	77'258'888	-80'594'812	-46'197'634	-271'054'507	-324'225'939	-374'460'498	+34'397'178	+42.7%
48 Revenus extraordinaires	34'469'466	97'543'623	67'196'767	16'389'242	24'695'291	31'013'846	-30'346'856	-31.1%
38 Charges extraordinaires	54'150'669	0	11'358'583	1'181'013	0	0	+11'358'583	--
Résultat extraordinaire	-19'681'202	97'543'623	55'838'184	15'208'229	24'695'291	31'013'846	-41'705'439	-42.8%
Résultat total	57'577'685	16'948'811	9'640'550	-255'846'278	-299'530'648	-343'446'652	-7'308'261	-43.1%

2.2. Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Dépenses	148'427'144	219'561'073	293'705'281	268'479'852	252'915'728	164'312'644	+74'144'208	+33.8%
50 Immobilisations corporelles	102'450'784	140'626'896	201'575'605	205'988'845	195'649'905	121'468'105	+60'948'709	+43.3%
51 Invest. pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
52 Immobilisations incorporelles	6'368'339	11'083'365	17'189'329	11'472'590	9'484'781	2'884'960	+6'105'964	+55.1%
54 Prêts	18'651'862	25'382'000	25'721'000	18'270'000	17'910'000	17'985'000	+339'000	+1.3%
55 Participations et capital social	440'000	20'290'000	20'536'100	250'000	275'000	300'000	+246'100	+1.2%
56 Propres subventions d'investissement	17'905'551	22'878'812	20'700'997	22'818'667	20'658'542	16'274'579	-2'177'815	-9.5%
57 Subventions d'invest. à redistribuer	2'610'607	5'100'000	7'982'250	9'679'750	8'937'500	5'400'000	+2'882'250	+56.5%
58 Investissements extraordinaires	0	-5'800'000	0	0	0	0	+5'800'000	+100.0%
Recettes	59'756'761	66'008'420	87'905'995	89'602'851	84'614'153	72'700'681	+21'897'575	+33.2%
60 Transfert immob. corp. dans PF	708'257	0	0	0	0	0	0	--
61 Remboursements	0	13'185'750	23'325'507	23'313'142	19'629'657	7'770'000	+10'139'757	+76.9%
62 Transfert immob. incorp. dans PF	0	0	0	0	0	0	0	--
63 Subventions d'invest. acquises	40'758'281	24'514'164	38'059'378	41'652'296	40'830'223	45'961'898	+13'545'214	+55.3%
64 Remboursement de prêts	15'246'613	15'038'506	15'838'860	14'657'663	15'216'773	13'568'783	+800'354	+5.3%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0	0	--
66 Rbt de propres subventions d'inv.	266'684	5'670'000	0	0	0	0	-5'670'000	-100.0%
67 Subventions d'invest. à redistribuer	2'610'607	5'100'000	7'982'250	9'979'750	8'937'500	5'400'000	+2'882'250	+56.5%
68 Recettes d'invest. extraordinaires	166'319	2'500'000	2'700'000	0	0	0	+200'000	+8.0%
Investissements nets	88'670'383	153'552'653	205'799'286	178'877'001	168'301'576	91'611'964	+52'246'633	+34.0%

2.3. Bilan prévisionnel

Bilan (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	Écart B2027 - B2026 CHF %	
1 ACTIF	4'400'867'430	4'543'038'166	4'752'090'180	+209'052'014	+4.6%
10 Patrimoine financier (PF)	2'610'916'974	2'567'794'829	2'556'626'493	-11'168'336	-0.4%
100 Disponibilités et placements à court terme	52'519'119	88'986'594	63'464'557	-25'522'037	-28.7%
101 Créances	897'771'012	927'380'000	950'000'000	+22'620'000	+2.4%
102 Placements financiers à court terme	68'028'510	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	1'449'122'784	1'400'000'000	1'400'000'000	0	0.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'159'453	7'000'000	7'000'000	0	0.0%
107 Placements financiers	1'154'160	1'000'000	1'000'000	0	0.0%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	135'161'936	143'428'235	135'161'936	-8'266'299	-5.8%
109 Créances envers les fin. spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif (PA)	1'789'950'456	1'975'243'337	2'195'463'687	+220'220'350	+11.1%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'171'969'815	1'271'870'787	1'477'661'059	+205'790'272	+16.2%
142 Immobilisations incorporelles	14'410'356	28'269'334	42'683'050	+14'413'716	+51.0%
144 Prêts	172'125'932	195'253'612	192'351'566	-2'902'046	-1.5%
145 Participations, capital social	352'867'852	395'176'148	373'693'952	-21'482'196	-5.4%
146 Subventions d'investissements	78'576'501	84'673'456	109'074'060	+24'400'604	+28.8%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	0	--
2 PASSIF	4'400'867'430	4'543'038'166	4'752'090'180	+209'052'014	+4.6%
20 Capitaux de tiers	3'880'818'007	4'149'149'562	4'380'000'000	+230'850'438	+5.6%
200 Engagements courants	1'760'604'813	1'825'000'000	1'825'000'000	0	0.0%
201 Engagements financiers à court terme	473'621'686	250'000'000	325'000'000	+75'000'000	+30.0%
204 Passifs de régularisation	247'335'867	200'000'000	250'000'000	+50'000'000	+25.0%
205 Provisions à court terme	20'588'007	20'000'000	20'000'000	0	0.0%
206 Engagements financiers à long terme	1'309'844'205	1'700'000'000	1'860'000'000	+160'000'000	+9.4%
208 Provisions à long terme	50'318'270	75'000'000	75'000'000	0	0.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	18'505'159	79'149'562	25'000'000	-54'149'562	-68.4%
29 Capital propre	520'049'423	393'888'604	372'090'180	-21'798'424	-5.5%
290 Financements spéciaux sous capital propre	69'177'542	81'188'732	69'177'542	-12'011'190	-14.8%
291 Fonds	81'576'220	79'753'490	82'270'558	+2'517'068	+3.2%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	0	--
294 Réserves	421'555'406	323'632'987	317'386'685	-6'246'303	-1.9%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	240'067'847	214'506'047	198'347'261	-16'158'786	-7.5%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	120'521'278	120'061'040	120'521'278	+460'238	+0.4%
298 Autres capitaux propres	0	0	0	0	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-412'848'870	-425'253'694	-415'613'144	+9'640'550	+2.3%

2.4. Tableau de flux de trésorerie prévisionnel

Tableau des flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	57'577'685	16'948'811	9'640'550
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	71'817'076	73'405'614	70'135'696
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	28'667'020	0	0
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-5'226'221	0	0
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-22'755'365	0	-30'000'000
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-92'176	0	0
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-37'007'248	0	0
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	-104'954	0	0
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-14'727'708	0	40'000'000
+ Augmentation / - diminution des provisions	-25'098'676	0	0
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-4'311'318	0	0
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-5'057'374	5'028'886	-4'334'548
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	19'681'202	-89'613'323	-58'537'914
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	63'361'943	5'769'988	26'903'784
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	113'818'134	66'008'420	85'205'995
+ Remboursements de prêts et de participations	15'246'613	28'224'256	15'838'860
+ Contributions acquises	95'539'353	32'684'164	61'384'885
+ Contributions à redistribuer	3'032'169	5'100'000	7'982'250
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-139'714'423	-218'811'073	-293'705'281
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-100'494'852	-145'510'261	-218'764'934
- Prêts et participations	-19'091'862	-45'672'000	-46'257'100
- Propres contributions d'investissement	-17'564'710	-22'528'812	-20'700'997
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'562'999	-5'100'000	-7'982'250
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-25'896'289	-152'802'653	-208'499'286
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER			
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	14'000'000	-5'000'000	0
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-415'080	-5'000'000	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	13'584'920	-10'000'000	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-12'311'369	-157'032'665	-181'595'502
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-191'896'697	136'000'000	150'000'000
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	68'946'101	24'000'000	21'000'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-122'950'596	160'000'000	171'000'000
+ Variation de périmètre - reprise du FFPP au 01.01.2025	3'364'758	0	0
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	-68'535'264	2'967'335	-10'595'502

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

3. Objet soumis à l'adoption du Grand Conseil

Outre le décret sur le budget 2027 et le décret relatif à une dérogation au frein à l'endettement, cinq autres décrets sont soumis au Grand Conseil par le biais du présent rapport, dont trois concernent des modifications légales. Ces actes juridiques ainsi que leurs explications sont présentés ci-après.

3.1. Modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)

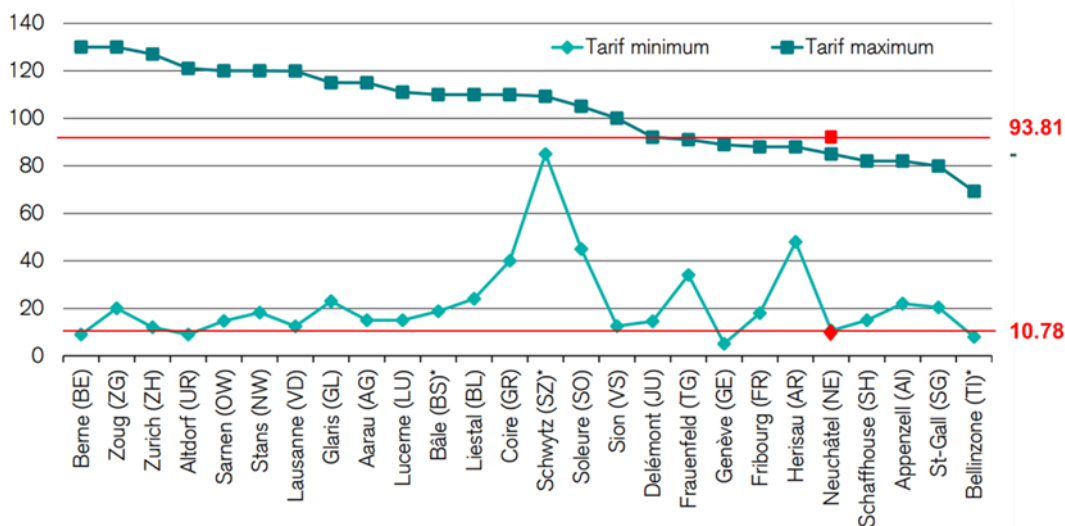
La loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2010, indique à son article 6 que les prix coûtants bruts et les prix de référence de facturation pour l'accueil préscolaire et pour l'accueil parascolaire sont arrêtés par le Conseil d'État, après consultation du Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial. Dans le cadre du budget 2027, le Conseil d'État propose d'augmenter légèrement la participation des parents au dispositif LAE. Il propose également de tenir compte d'une valorisation des salaires des partenaires bénéficiant de subventions de l'État, en l'occurrence d'un renchérissement de 0.25% sur les salaires de l'ensemble du dispositif LAE, représentant un montant de 375'000 francs sur l'ensemble du dispositif.

Au-delà de l'objectif de maîtrise des charges cantonales, l'augmentation proposée peut être comprise comme une adaptation mesurée de la participation parentale, dans un contexte où le canton de Neuchâtel applique encore un barème parmi les plus favorables aux familles en comparaison intercantonale comme présenté dans le graphique ci-dessous.

En effet, même avec un prix de référence augmenté à 93.81 francs par jour (contre 92.16 francs aujourd'hui), Neuchâtel resterait nettement en dessous de nombreux cantons, dont les plafonds sont supérieurs à 100 francs pour certains, parfois même largement. Cela signifie que, même pour les familles atteignant le haut de la grille tarifaire, la contribution demandée resterait contenue en comparaison intercantonale.

Le constat est encore plus marqué pour le tarif minimum, qui atteindrait 10.78 francs par jour (aujourd'hui 10.60 francs). Ce montant reste très bas en comparaison intercantonale et garantit que l'accueil extrafamilial demeure financièrement accessible aux familles aux revenus les plus modestes.

Le canton resterait ainsi avantageux pour les familles en comparaison intercantonale, tant pour le tarif minimum que pour le tarif maximum.



Source : COFF, août 2021 et Swiss Economics, Frais de garde des enfants en comparaison régionale, Crédit Suisse 2021

Source CS = <https://www.allnews.ch/sites/default/files/studie-kinderbetreuungskosten-mai-2021-fr.pdf>

Impact sur les partenaires du dispositif

À ce jour, les données disponibles reposent sur la facturation 2025 qui constitue toutefois une année de transition, puisqu'elle se situe à cheval entre les dispositifs LAE2 et LAE3. Les montants présentés pour 2026 reprennent les données de facturation 2025, converties comme si l'ensemble de l'année avait été soumise au régime LAE3 sans tenir compte d'une augmentation du nombre de places. Sur la base de ces données, le tableau ci-dessous présente l'évolution des montants et des parts de l'ensemble des partenaires du dispositif LAE entre 2026 et 2027 en tenant compte d'une augmentation de 1,26 million de francs de la participation des parents compte tenu des nouveaux tarifs proposés.

Partenaires	LAE3 2026	LAE3 2026	LAE3 B2027	LAE3 B2027
Total Fonds	29'855'175	26%	28'829'669	26%
Total Part Communes	33'342'255	29%	33'476'099	30%
Total Part Parents	49'849'765	44%	51'110'668	45%
Total Part Employeurs	14'000'000	12%	14'000'000	12%
Total Part Canton	15'855'175	14%	14'829'669	13%

Total général	113'047'195	100%	113'416'436	100%
---------------	-------------	------	-------------	------

Le tableau suivant présente l'effet de l'augmentation de 2.6% du prix coûtant brut de facturation sur chacun des partenaires :

Augm. moyenne Parents	2.6%
Total Augm. Part Parents	1'260'903
Total Augm. Parts Communales	133'844
Augm. revenu STAE publiques	177'883
Effet net sur les communes	-44'039
Baisse de subventionnement Fonds	1'025'506
Diminution coût Canton	1'025'506
Variation Economie	0

L'effet global sur **les communes** peut être considéré comme globalement limité. En effet, l'augmentation des parts communales, estimée à quelque 130'000 francs, sera compensée par une augmentation attendue des revenus des structures d'accueil gérées directement par les communes, estimée à 170'000 francs. Cette lecture doit toutefois être nuancée et être interprétée en fonction de la situation propre à chaque commune, dans la mesure où l'impact pourra varier selon la situation financière des familles domiciliées sur leur territoire, ainsi que de l'existence ou non de revenus liés à des structures communales.

Pour **le canton**, compte tenu de l'augmentation prévue de la part parentale, la mesure se traduirait par une diminution de sa participation au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial estimée à 1,025 million de francs.

Au niveau des prix coûtants bruts, des prix de référence de facturation et des pourcentages appliqués aux prix coûtants bruts, les adaptations envisagées seraient les suivantes.

	2026	2027
Prix coutant brut Préscolaire :	128	128.5
Prix coutant brut Parascolaire 1 :	86	86.3
Prix coutant brut Parascolaire 2 :	82	82.3
Prix de réf. de fact. Préscolaire :	92.16	93.81
Prix de réf. de fact. Parascolaire 1 :	65.36	66.45
Prix de réf. de fact. Parascolaire 2 :	62.32	63.37
Part du Fonds au Préscolaire :	28.00%	27.00%
Part du Fonds au parascolaire 1 :	24.00%	23.00%
Part du Fonds au parascolaire 2 :	24.00%	23.00%

Le graphique ci-dessous présente l'effet sur les coûts à **charge des parents**, en fonction de leur capacité contributive. Il montre que l'augmentation resterait globalement contenue, tout en variant selon les catégories de familles et le type d'accueil concerné.

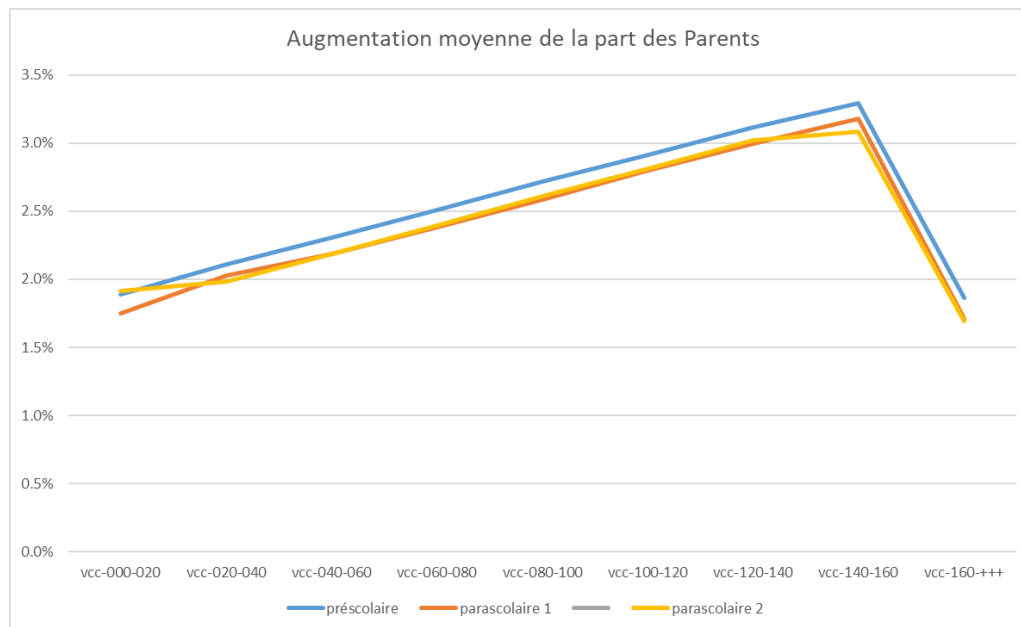
Pour les ménages disposant d'une capacité contributive faible, l'augmentation demeurerait limitée, avec une hausse moyenne située entre environ 1.7 % et 1.9 % selon qu'il s'agisse du préscolaire, du parascolaire 1 ou du parascolaire 2. La hausse devient ensuite progressivement plus marquée pour les capacités contributives intermédiaires et supérieures.

Elle atteint son niveau le plus élevé dans la classe 140-160'000 francs de revenu net, avec une augmentation d'environ 3.3 % pour le préscolaire et d'environ 3.1 % à 3.2 % pour le parascolaire.

On observe également une hausse moins importante dans la dernière catégorie, celle des revenus supérieurs à 160'000 francs. Celle-ci s'explique par le fait que les familles concernées se rapprochent aujourd'hui déjà du plafond tarifaire ou l'atteignent. Cela limite mécaniquement l'effet de l'adaptation de la formule. Autrement dit, lorsque le tarif maximum est déjà atteint, l'augmentation ne peut plus se répercuter pleinement sur la part parentale.

Pour l'accueil préscolaire, le prix de référence de facturation est longtemps resté fixé à 80 francs, montant établi en 2002 lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur la petite enfance et maintenu en 2012 lors de l'entrée en vigueur de la LAE. Il a ensuite été porté à 85 francs en 2016, dans le cadre de la première révision de la LAE (LAE2), puis à 92.16 francs lors de la troisième révision, entrée en vigueur à l'été 2025, avec la LAE3. S'agissant de l'accueil parascolaire, les prix de référence de facturation sont demeurés inchangés entre 2012 et 2025. Dans le cadre de la LAE3, ils ont été relevés de 60 à 65.36 francs pour le parascolaire 1, et de 50 francs à 62.32 francs pour le parascolaire 2.

Il est donc proposé de modifier l'article 40 al. 1 et 2, d'adapter les taux de participation du fonds aux coûts des structures d'accueil extrafamilial et de modifier la date de la base IPC prévue.



Vote du Grand Conseil

La modification de la loi ayant pour conséquence de générer des économies de plus de 700'000 francs par année, le vote y relatif est soumis à la majorité qualifiée conformément à l'article 36, alinéa 2 LFinEC.

Loi modifiant la loi sur l'accueil des enfants (LAE)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu le rapport du Conseil d'État, du 16 septembre 2026 ;
décète :

Article premier La loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2010, est modifiée comme suit :

Participation du
fonds aux coûts
des structures
d'accueil

Art. 40, al. 1 (nouvelle teneur) et al. 2 (nouvelle teneur)

¹Le financement des structures d'accueil extrafamilial est assuré par le fonds, par place occupée, dans la mesure suivante :

- a) 27% du prix coûtant brut pour les places occupées par des enfants en âge préscolaire ;
- b) 23% du prix coûtant brut pour les places occupées par des enfants en âge scolaire jusqu'à la fin de la 8^e année.

²L'indexation des prix coûtants bruts est arrêtée par le Conseil d'État, à l'IPC (base janvier 2027).

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

3.2. Modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal) et de la loi sur l'action sociale (LAsoc)

Actuellement, la partie « primes » du contentieux LAMal, au sens de l'article 64a LAMal, est entièrement supportée par le canton, tandis que les participations aux coûts relevant du même article sont déjà comprises dans le périmètre de la Facture sociale harmonisée (FS). Pour rappel, la FS dans le canton de Neuchâtel est financée à hauteur de 60 % par le canton et de 40 % par l'ensemble des communes.

La modification légale proposée vise à intégrer dans la facture sociale la totalité du contentieux LAMal, y compris donc la partie relative aux primes impayées au sens de l'article 64a LAMal. Ainsi, l'ensemble des créances impayées (primes et participations aux coûts) ferait l'objet d'un même mécanisme de répartition des charges entre le canton et les communes, comme c'est déjà le cas de la réduction individuelle des primes (subsidés LAMal).

Cette proposition s'inscrit dans une volonté d'harmonisation et de cohérence globale du dispositif cantonal de soutien à la population face à la charge des primes d'assurance-maladie. Le Conseil d'État considère en effet qu'il est cohérent que la charge du contentieux, tout comme celle des subsidés, soit partagée conjointement par les communes et le canton.

À ce propos, il convient de souligner que la politique des subsidés et le contentieux LAMal entretiennent une relation de causalité directe. Les subsidés agissent en effet comme un levier de prévention : ils réduisent mécaniquement le montant des primes à la charge de l'assuré-e, ce qui diminue l'«effet prix» du contentieux, et ils contribuent à réduire le nombre d'assuré-e-s exposé-e-s au risque d'impayés et de poursuites, générant ainsi un «effet volume» favorable. Cette stratégie de renforcement des subsidés, particulièrement en 2023 et 2024, visait explicitement à agir en amont afin de limiter la croissance du contentieux. Compte tenu du décalage d'un à trois ans entre la naissance de la créance et son traitement dans le contentieux, l'impact des mesures en matière de subsidés ne peut être évalué que plusieurs années après leur introduction. Ainsi, les effets des élargissements décidés en 2023 et 2024 ne peuvent être évalués de façon plus précise qu'à partir des exercices bouclés 2025 et 2026.

Sur le plan légal, la révision consiste à modifier les bases légales cantonales relatives à la Facture sociale, afin d'y inclure explicitement une nouvelle composante, celle des primes impayées (issues du contentieux LAMal). Concrètement, le périmètre de la facture sociale est élargi aux créances relatives aux primes non payées, telles qu'elles résultent des actes de défaut de biens ou des créances LAMal, tandis que les participations aux coûts, déjà intégrées, demeurent dans le même cadre. La répartition des charges entre le canton et les communes est donc étendue à l'ensemble de ces créances, selon la proportion habituelle de 60 % pour le canton et 40 % pour les communes.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle intégration à la Facture sociale est fixée au 1^{er} janvier 2027.

S'agissant des incidences financières relatives au budget 2027, le montant total des charges nettes prévues au titre des primes dues aux assureurs maladie selon l'article 64a LAMal est estimé à 19'863'300 francs. Les sommes que l'État aura pu recouvrer auprès des débiteurs seront déduites des coûts pris en charge, d'où des charges nettes. La répartition de ce montant entre le canton et les communes (selon la clé 60% / 40%) implique une part de 11'917'980 francs à charge de l'État et de 7'945'320.- francs pour l'ensemble des communes (répartition péréquative par tête d'habitant-e-s).

	BU27	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030
Charges nettes contentieux primes LAMal (y c. int. & frais)	19'863'300	20'906'000	21'981'100	23'274'200
Part communes 40%	7'945'320	8'362'400	8'792'440	9'309'680
Part État 60%	11'917'980	12'543'600	13'188'660	13'964'520

Le Conseil des autorités d'action sociale a été informé et consulté lors de sa séance du 8 juillet 2026.

Vote du Grand Conseil

L'article 36 LFinEC prévoit que doivent être votés à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil les lois et décrets qui entraînent une économie unique de plus de 7 millions de francs ou une économie renouvelable de plus de 700'000 francs par année, lorsqu'ils sont adoptés en vue de respecter les dispositions du frein à l'endettement prévues par la loi.

Le vote de la loi est donc soumis à la majorité qualifiée.

Loi modifiant la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal) et la loi sur l'action sociale (LASoc)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État du 16 septembre 2026
décède :

Article premier La loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal), du 4 octobre 1995, est modifiée comme suit :

Art. 29a (nouvelle teneur)

Les charges nettes découlant des primes et des participations aux coûts dues aux assureurs maladie selon l'article 64a LAMal ainsi que le montant total net des subsides accordés pour la réduction des primes de l'assurance obligatoire des soins sont supportés à raison de 60% par l'État et de 40% par l'ensemble des communes.

Art. 2 La loi sur l'action sociale (LASoc), du 25 juin 1996, est modifiée comme suit :

Art. 12a, al. 2, let. c (nouvelle teneur)

c) subsides pour les primes de l'assurance obligatoire de soins et coûts à la charge du canton selon l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), du 18 mars 1994 ;

Art. 3 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 4 ¹Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

²La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e,

3.3. Modification de la loi sur le contrôle des finances (LCCFI)

Entrée en vigueur le 1^{er} août 2023, la révision de la loi sur le contrôle des finances (LCCFI) a instauré la réalisation d'audits de gestion et d'octroi de subventions auprès des entités subventionnées et des établissements de droit public.

Selon l'article 21c de cette loi, les rapports y relatifs sont actuellement transmis aux membres du Conseil d'État, à la chancelière ou au chancelier d'État, au service de tutelle, ainsi qu'aux services centraux concernés par les observations émises.

En l'état, la loi ne prévoit pas la communication de ces rapports à l'entité auditée elle-même ni au service financier, pourtant chargé du suivi des partenariats. Cette omission restreint la portée et l'efficacité des audits en privant deux parties prenantes essentielles de ces livrables.

Le présent décret vise à corriger cette lacune.

Vote du Grand Conseil

Dans la mesure où ces modifications légales n'engendrent pas de coûts, le décret est soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Loi modifiant la loi sur le contrôle des finances (LCCFI)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 160 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;
sur la proposition du Conseil d'État du 16 septembre 2026,

décède :

Article premier La loi sur le contrôle des finances, du 3 octobre 2006, est modifiée
comme suit :

Art. 21c, al. 1 (nouvelle teneur)

¹Lorsqu'il effectue un audit de gestion dans un établissement de droit public ou une autre entité conformément à l'article 14b, alinéa 4, le CCFI consigne le résultat de ses investigations dans un rapport qu'il adresse aux membres du Conseil d'État, à la chancellerie ou au chancelier d'État, au service de tutelle, à l'entité contrôlée, au service financier ainsi qu'aux autres services centraux de l'administration cantonale s'ils sont concernés par une partie des observations émises.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe l'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e,

3.4. Modification du décret permettant un cautionnement simple en faveur du CNP

En lien avec ses options stratégiques 2016-2022, le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) bénéficie d'un cautionnement simple de 60'000'000 francs nécessaire à ses investissements, octroyé par décret du 5 décembre 2017.

Les options stratégiques 2023-2030 du CNP ayant été approuvées, mais pas encore entièrement déployées, la période de décembre 2027 jusqu'à décembre 2029 n'est ainsi pas couverte par un cautionnement, ce qui pourrait affecter l'institution dans sa gestion des investissements. Il paraît dès lors raisonnable de prévenir le risque d'un blocage en anticipant la prolongation du cautionnement existant.

Conformément à l'article 8, alinéa 7 RLFinEC, les cautionnements destinés aux investissements ne peuvent en principe pas dépasser 15 ans, à moins que l'autorité compétente ne prévoie des dispositions contraires lors de son octroi ou ne décide de sa prolongation. S'agissant du CNP, les éléments énoncés ci-dessus plaident en faveur de la prolongation jusqu'au terme des options stratégiques 2023-2030. Les critères internes pour l'octroi de cautionnements étant toujours remplis par l'institution, il n'y a aucune contre-indication à cette prolongation.

Un décret est donc soumis au Grand Conseil afin de prolonger le cautionnement simple accordé au CNP ainsi que le crédit d'engagement qui l'accompagne, pour une nouvelle période de 2 ans. S'agissant d'un établissement de droit public, relevant exclusivement de l'État, le taux de rémunération du cautionnement est fixé à 0.3% l'an, conformément à l'annexe 1 RLFinEC.

Du point de vue des incidences financières, rappelons que les cautionnements n'impliquent, à priori, pas de dépenses. Une dépense ne serait nécessaire que si le risque cautionné venait à se réaliser.

La rémunération de 0.3% constitue quant à elle un revenu comptabilisé dans le compte de résultat. Cette rémunération n'est toutefois pas prévisible à priori dans la mesure où elle est calculée sur le montant qui sera effectivement engagé auprès de l'institution de prêt.

Vote du Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Compte tenu du fait que le cautionnement existant avait été voté à la majorité de trois cinquièmes, car il autorisait une dépense potentielle supérieure à CHF 7 millions, et que le présent décret n'implique aucune dépense nouvelle qui n'était pas déjà prévue dans le décret d'origine, la majorité qualifiée n'est pas requise. Le décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Décret

Modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 60'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour le Centre neuchâtelois de psychiatrie nécessaire à ses investissements

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), du 29 janvier 2008 ;

vu la loi de santé (LS), du 6 février 1995 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 16 septembre 2026,

décède :

Article premier Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 60'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour le Centre neuchâtelois de psychiatrie nécessaire à ses investissements, du 5 décembre 2017, est modifié comme suit :

Article 2 (nouvelle teneur)

La durée du cautionnement est limitée au 31 décembre 2030.

Article 3

La rémunération est fixée à 0.3% au lieu de 0.5%.

Art. 2 Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e,

3.5. Modification du décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du CNP

En lien avec ses options stratégiques 2023-2030, un crédit d'engagement de 3'600'000 francs a été accordé au Conseil d'État pour permettre le financement des études à mener pour les futures infrastructures immobilières du CNP en vue de la réalisation d'une des trois variantes immobilières considérée par le Conseil d'État comme la plus adéquate.

Le décret y relatif a été adopté par le Grand Conseil le 20 février 2024.

En vertu de son article 2, les dépenses découlant du crédit d'engagement sont inscrites au compte des investissements 2024 à 2026.

Compte tenu de la complexité et l'ampleur du sujet, ainsi que de la nécessité de l'appréhender en tenant compte de l'évolution des infrastructures immobilières du RHNe et du projet de réseau de soins intégrés cantonal, ces études subissent des retards. Il est, par conséquent, nécessaire d'envisager la prolongation de ce crédit d'engagement afin que les travaux nécessaires puissent être réalisés dans les prochaines années. Après un examen attentif, le Conseil d'État sollicite donc la prolongation de ce crédit.

Vote du Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Etant donné que le présent décret n'implique aucune dépense nouvelle qui n'était pas déjà prévue dans le décret d'origine, la majorité qualifiée n'est pas requise. Le décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Décret

Modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du Centre neuchâtelois de psychiatrie.

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), du 29 janvier 2008 ;

vu la loi de santé (LS), du 6 février 1995 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 16 septembre 2026,

décède :

Article premier Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du Centre neuchâtelois de psychiatrie du 20 février 2024, est modifié comme suit :

Art. 2, al. 1 (nouvelle teneur)

¹Les dépenses découlant du crédit d'engagement sont inscrites au compte des investissements.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

3.6. Décrets sur le budget 2027

Décret permettant une dérogation aux critères du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2027

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;
sur la proposition du Conseil d'État, du 16 septembre 2026,
décède :

Article premier Pour le budget général de l'État pour l'année 2027, il est dérogé aux dispositions de l'article 30, alinéas 1, 2, 4^{bis} et 4^{ter} LFinEC, conformément à l'article 31 LFinEC.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e,

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2027

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57 et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le décret permettant une dérogation aux critères du frein à l'endettement dans le cadre du budget 2027, du 1^{er} décembre 2026,

sur la proposition du Conseil d'État, du 16 septembre 2026,

décède :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2027 est adopté.
Ce budget se résume comme suit :

<i>a) Compte de résultats</i>	<i>CHF</i>
Revenus d'exploitation	2'537'022'663
Charges d'exploitation	2'635'075'652
Résultat d'exploitation (1)	-98'052'989
Revenus financiers	72'354'570
Charges financières	20'499'215
Résultat financier (2)	51'855'355
Résultat opérationnel (1) + (2)	-46'197'634
Revenus extraordinaires	67'196'767
Charges extraordinaires	11'358'583
Résultat extraordinaire (3)	55'838'184
Résultat total (1) + (2) + (3)	9'640'550
<i>b) Compte des investissements</i>	
Total des dépenses	293'705'281
Total des recettes	87'905'995
Investissements nets	205'799'286

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

4. Analyses selon la classification fonctionnelle

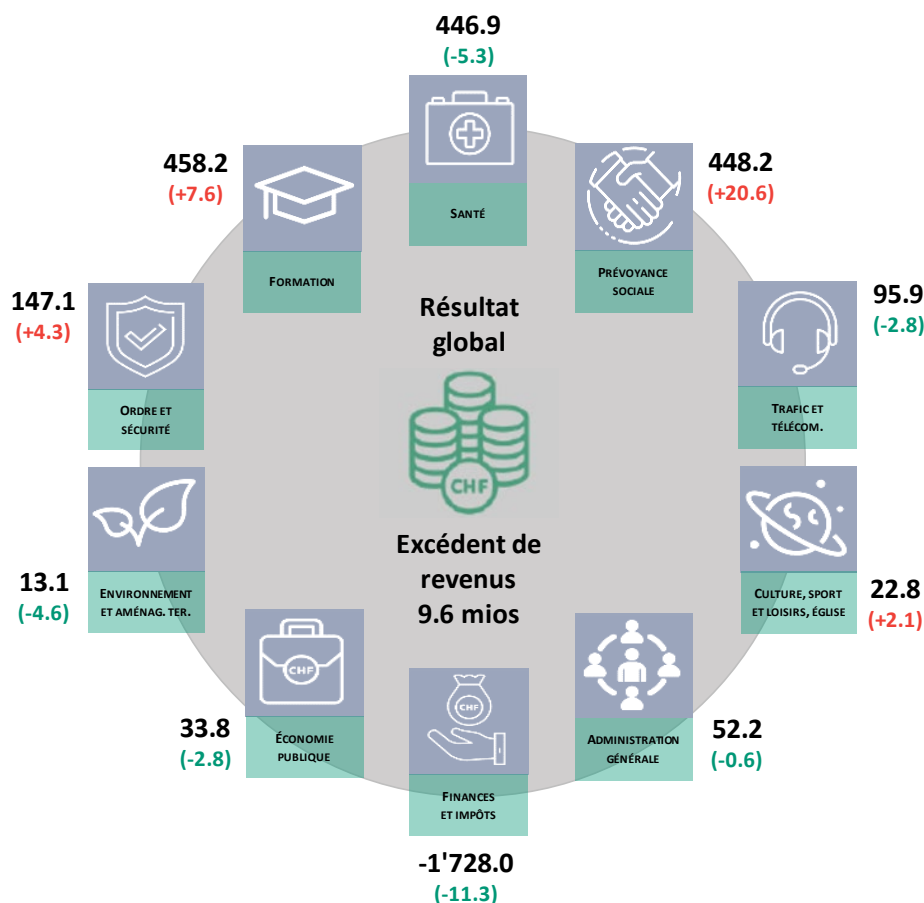
4.1. Compte de résultats

Charges nettes selon classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Administration générale	69'613'010	52'853'791	52'236'124	63'543'426	63'478'356	70'015'048	-617'668	-1.2%
Ordre et sécurité publique, défense	135'216'720	142'782'028	147'129'218	153'499'681	153'451'941	155'049'851	+4'347'190	+3.0%
Formation	445'360'148	450'650'973	458'249'347	470'382'296	471'596'381	472'070'746	+7'598'374	+1.7%
Culture, sport et loisirs, église	18'577'244	20'730'761	22'791'493	23'435'371	23'145'505	23'268'484	+2'060'732	+9.9%
Santé	437'273'735	452'266'289	446'948'055	540'870'057	573'145'716	604'826'366	-5'318'234	-1.2%
Prévoyance sociale	419'225'192	427'601'328	448'223'332	468'779'640	481'124'797	486'567'288	+20'622'004	+4.8%
Trafic et télécommunications	95'912'069	98'652'618	95'896'476	100'159'445	101'741'313	101'916'024	-2'756'142	-2.8%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	16'164'743	17'692'030	13'127'804	26'840'742	27'148'624	27'423'591	-4'564'226	-25.8%
Economie publique	36'152'388	36'555'281	33'790'598	34'593'536	34'099'138	34'520'932	-2'764'684	-7.6%
Finances et impôts	-1'731'072'934	-1'716'733'910	-1'728'032'997	-1'626'257'916	-1'629'401'124	-1'632'211'677	-11'299'087	-0.7%
Total	-57'577'685	-16'948'811	-9'640'550	255'846'278	299'530'648	343'446'652	+7'308'261	+43.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+40'628'874	+7'308'261	+265'486'828	+43'684'369	+43'916'005		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+70.6%	+43.1%	+2753.9%	+17.1%	+14.7%		

¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Le tableau ci-dessus présente les charges nettes du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. La présentation du budget et du PFT selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2, dans laquelle les charges et les revenus sont affectés conformément aux missions et aux tâches effectuées par les collectivités publiques, offrant ainsi à celles-ci un cadre propice aux comparaisons. Pour accroître l'exactitude des données publiées, cette présentation prend par ailleurs en compte les imputations internes et les forfaits des services centraux (NC primaires 39 et 49) ainsi que les répartitions effectuées dans le cadre de la comptabilité analytique (NC secondaires 7). Au domaine Finances et impôts sont principalement affectés les revenus fiscaux, d'où la notion de charges nettes négatives.

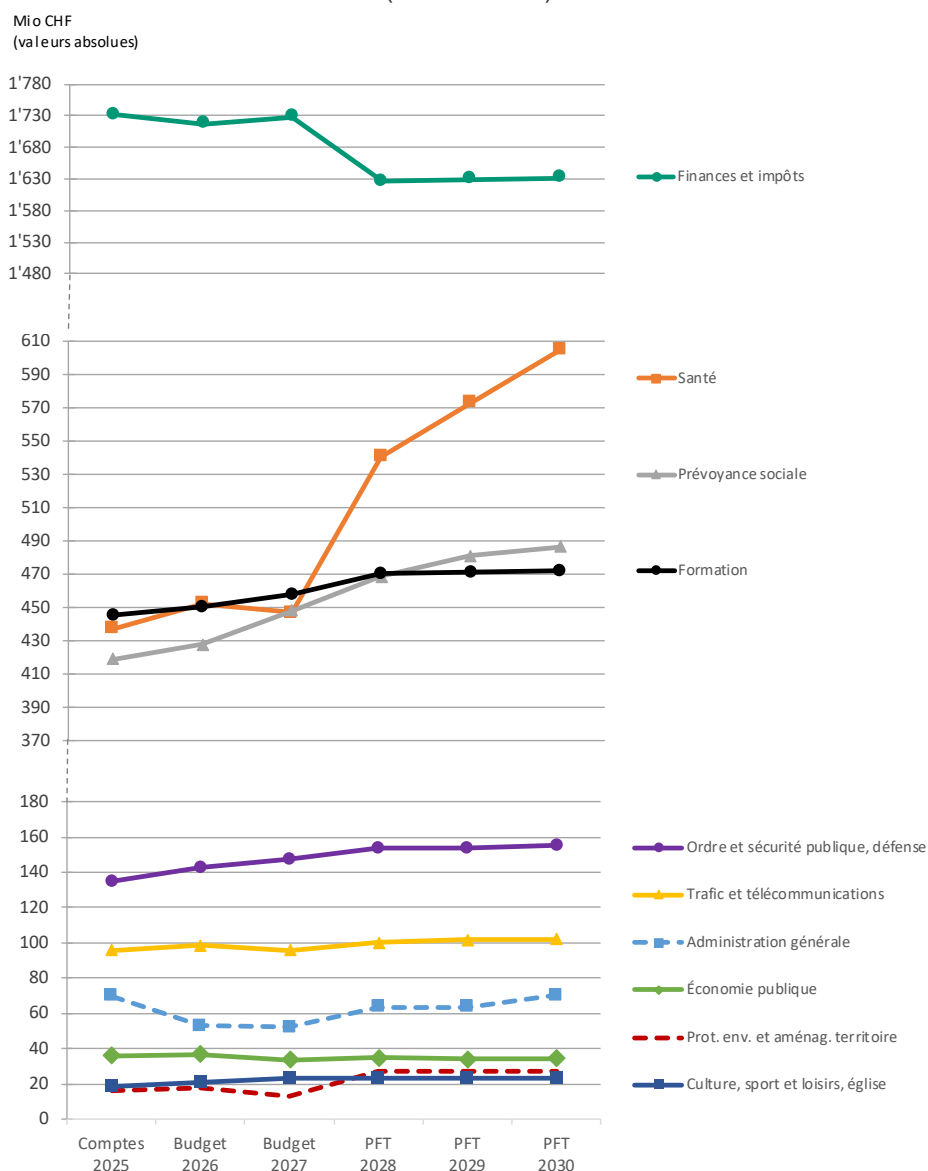
Budget 2027 du compte de résultats (charges nettes et variations 2026-27 – Millions CHF)



Avec des charges nettes estimées à CHF 1,35 milliard au budget 2027, les domaines fonctionnels de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale regroupent la majeure partie des dépenses de l'État, notamment au travers des charges de transfert versées aux partenaires. Dans le détail, ce montant correspond à des charges brutes d'environ CHF 1'952 millions (soit 69% des charges totales) et des revenus d'environ CHF 599 millions. Par rapport aux comptes 2025, ces trois thématiques enregistrent les augmentations les plus substantielles avec, dans une moindre mesure, les tâches en matière de sécurité qui sont fortement influencées par les charges de personnel et les mécanismes de progression retenus pour leur évaluation. L'importance des ressources mobilisées par ces politiques publiques justifie par conséquent un suivi attentif et requiert parfois des ajustements, comme cela a été le cas ces dernières années avec les demandes de crédits supplémentaires présentées en cours d'exercice.

À moyen terme, les estimations actuelles du PFT montrent une péjoration significative de la situation, tout particulièrement en ce qui concerne les coûts du domaine de la santé. Cette évolution tient compte dès 2028, année d'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (réforme EFAS), d'une prise en charge d'une partie des prestations ambulatoires au sens de la LAMal par l'État. Entre 2027 et 2030, les seuls effets de la réforme EFAS sont estimés (avec le soutien de l'Observatoire suisse de la santé) à environ CHF 100 millions annuels, en tenant compte de l'accentuation du virage ambulatoire et de la progression constante des coûts de la santé ; une part de ce montant, qui reste à chiffrer, devrait se déduire des primes d'assurance maladie si les projections théoriques de la bascule de financement se confirment. Compte tenu de la baisse des revenus comptabilisés sous finances et impôts entre 2027 et 2028 (RPT, revenus fiscaux, prélèvements aux réserves), ces projections expliquent en grande partie l'accroissement du déséquilibre financier constaté à l'horizon 2030.

Évolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle de 2025 à 2030 (Millions CHF)



4.1.1. Administration générale

Le domaine fonctionnel de l'administration générale, qui totalise CHF 52,2 millions au budget 2027, est majoritairement composé des charges résiduelles nettes du SBAT qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation interne aux services métiers et des coûts de fonctionnement du SFIN, du SCCO, du SJEN, du SCHA, du SALI, des secrétariats généraux et des pouvoirs législatif et exécutif. Les écarts statistiques sur les charges de personnel et les acquisitions de biens et services, de respectivement CHF 20 millions et CHF 9 millions, sont également compris dans ce domaine, contribuant ainsi à faire diminuer le volume de charges nettes. Ces écarts statistiques concernent l'entier des services de l'administration cantonale. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération ainsi qu'à la péréquation financière nationale, bien qu'ils soient comptabilisés dans les services précités, intègrent le domaine Finances et impôts.

Les coûts liés à l'administration générale 2027 baissent de CHF 0,6 million par rapport au précédent budget. L'écart statistique global sur les BSM de CHF 9 millions est identique au budget 2026. Cependant, celui-ci est centralisé au SFIN en 2027, alors que pour 2026 il a fait l'objet d'une répartition dans les services suite à la validation du budget par le Grand Conseil. Cela influence temporairement la comparabilité du résultat sous l'angle du domaine fonctionnel de l'administration générale (amélioration de CHF 8,9 millions en 2027). Sans considérer cet effet, la charge nette de l'administration générale augmente de CHF 8,3 millions entre 2026 et 2027, principalement pour les raisons qui suivent.

Les amortissements du SIEN augmentent de CHF 6,5 millions entre 2026 et 2027 pour s'établir à CHF 9,5 millions. La variation significative de ces charges s'explique par les données partielles relatives aux projets du schéma directeur qui ont été utilisées pour effectuer la simulation du budget 2026 lors du dernier processus budgétaire. Le montant inscrit dans ce dernier présente par conséquent un niveau sous-évalué. La budgétisation du volume de recettes découlant des prestations délivrées par le SIEN aux externes à la lumière de la facturation constatée aux comptes 2025 permet de compenser partiellement la hausse des amortissements (hausse des recettes de CHF 3,1 millions par rapport au budget 2026).

Le volume de refacturation des frais de poursuite dans le cadre des procédures de recouvrement est en baisse de CHF 1,4 million entre 2026 et 2027. Celui-ci a fait l'objet d'une mise à niveau considérant les chiffres des comptes 2025. L'écart statistique global RH, centralisé au niveau du SFIN est moins élevé de CHF 0,8 million par rapport à ce qui a été retenu dans le cadre du processus budgétaire 2026.

Les amortissements sur les infrastructures immobilières (SBAT) évoluent à la hausse de CHF 1,6 million pour atteindre un volume de CHF 27,8 millions en 2027. En plus de cela, les charges locatives croissent de près de 10% (CHF 1,4 million) entre 2026 et 2027, principalement parce que l'État va commencer à payer un loyer pour les locaux sis aux Docks à La Chaux-de-Fonds à partir d'avril 2027, alors que les services qui occuperont le site n'ont pas encore libéré leurs locaux actuels.

4.1.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes globales en matière d'ordre et de sécurité publique s'élèvent à CHF 147,1 millions au budget 2027 (CHF 142,8 millions au budget 2026 et CHF 135,2 millions aux comptes 2025). Elles devraient atteindre un montant de CHF 155 millions à l'horizon 2030 selon les estimations du PFT.

Les charges totales affectées à ce domaine atteignent CHF 211,2 millions et les revenus CHF 64,1 millions. Les charges de personnel sont particulièrement importantes, notamment pour la PONE (494 EPT + 22 aspirants), les AUJU (160 EPT y compris magistrats) et le SPNE (148 EPT). Compte tenu d'autres entités comme le SEPF, le SCPO, le SSCM, le SJEN et le SGRF qui émargent à ce domaine et qui présentent aussi, mais dans une moindre mesure, des dotations en personnel significatives, ce sont au final CHF 147,1 millions de charges de personnel (soit 70% des charges totales) qu'il est prévu d'affecter aux tâches relatives à l'ordre et à la sécurité publique en 2027. Conformément aux sous-domaines de la classification fonctionnelle, les charges et les revenus en matière d'ordre et de sécurité publique peuvent se répartir dans les quatre sous-domaines commentés ci-dessous.

Sécurité publique

Les charges nettes dédiées aux tâches de sécurité publique sont estimées à CHF 83,3 millions au budget 2027 et augmentent de CHF 1 million par rapport au budget 2026. Elles concernent la PONE et le centre interrégional de formation policière (CIFPol) via principalement des charges de personnel et des acquisitions de biens et services. L'augmentation de 6,5 EPT par rapport au dernier budget s'explique en grande partie par les nouvelles ressources policières qui ont été nécessaires en matière de prévention et de lutte contre les violences domestiques (engagements déjà réalisés sur l'exercice 2026) ainsi que par l'accompagnement du projet HELIUM pour le remplacement d'Infopol dont les coûts de maintenance sont également à l'origine d'une hausse des biens et services. Les frais d'équipement en lien avec le déploiement du projet KEP (concept d'uniforme de police unifié) sont également à l'origine de l'augmentation des coûts pour cette catégorie de charges.

Exécution des peines

L'exécution des peines concerne les activités du SPNE dont fait partie l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP). Les tâches affectées à cette politique publique représentent des charges nettes de CHF 31,1 millions au budget 2027 (CHF 28,7 millions aux comptes 2025). Les charges de personnel, qui sont estimées à hauteur de CHF 18,1 millions, augmentent de CHF 1,1 million par rapport au dernier budget compte tenu d'une augmentation de l'effectif de 12,3 EPT faisant suite à la nécessité de renforcer le service au vu la situation délicate rencontrée ces derniers mois. La plupart de ces engagements sont déjà intervenus au cours de l'exercice 2026 et permettent de répondre en partie aux exigences qui sont nécessaires pour assurer la sécurité et des conditions de travail appropriées au sein des établissements de détention. Parallèlement, une évolution plus favorable des charges de transfert liées aux détentions pénitentiaires (budget revu à la baisse étant donné qu'une économie importante a été constatée en 2025 au niveau des coûts liés aux placements de personnes exécutant des sanctions pénales sous l'autorité du canton), permet de compenser les coûts supplémentaires pour le personnel et de maintenir un volume global de charges nettes proche du budget 2026 (CHF 31,4 millions).

Justice et questions juridiques

À l'instar des deux thématiques précédentes, le volet « Justice » se caractérise également par une augmentation progressive des effectifs et des charges de personnel au cours des derniers exercices. Le volume global des charges nettes de CHF 32,6 millions au budget 2027 (CHF 30,1 millions au budget 2026) concerne essentiellement les charges salariales relatives à l'Autorité judiciaire (personnel administratif et magistrats). Cette évolution (+1,8 EPT par rapport au budget 2026 et +10,7 EPT par rapport aux comptes 2025) s'explique par la complexification des procédures, l'évolution des besoins sociétaux et une augmentation constante des activités en matière de justice.

Au budget 2027, le volet « Questions juridiques » totalise pour CHF 33 millions de charges brutes (principalement charges de personnel du SEPF, SGRF, SCPO et SJEN) et CHF 35,1 millions de revenus (principalement émoluments encaissés par le SEPF et le SGRF) soit, au final, un montant de charges nettes négatif de CHF 2,1 millions (CHF 3,2 millions au budget 2026). Compte tenu de la prise en compte des frais et débours récupérables (NC 31), le montant net des émoluments (NC 42) encaissés en matière de poursuites et faillites atteint CHF 16,5 millions, comme aux comptes 2025 (budget 2026 de CHF 17,2 millions). Cette projection tient compte de la révision de la LAMal entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et qui précise que les assureurs maladie ne peuvent désormais introduire que deux poursuites par année par personne assurée.

Défense

Le sous-domaine de la défense demeure une tâche essentiellement fédérale et regroupe, au niveau cantonal, les charges et les revenus du SSCM dédiés à la protection de la population et aux tâches militaires déléguées par la Confédération. Les flux comptabilisés dans le fonds de protection civile régionale et le fonds pour le remplacement des abris PC entrent également dans cette thématique. Les charges nettes figurant au budget 2027 (CHF 2,2 millions) sont relativement proches de celles du budget 2026 (augmentation de CHF 0,1 million) malgré des engagements supplémentaires prévus au SSCM (+5,4 EPT) en matière de protection de la population (projet Protopop 2030), pour le contrôle et la réaffectation des abris PC ou encore pour la planification et la sécurité des infrastructures militaires. La majeure partie de ces postes sont financés par le biais des fonds appartenant à l'État et de participations fédérales.

4.1.3. Formation

Les dépenses nettes relatives à la formation qui sont portées au budget 2027 atteignent CHF 458,2 millions. Elles se révèlent supérieures au budget 2026 de CHF 7,6 millions et dépassent les comptes 2025 de CHF 12,9 millions. Elles devraient atteindre CHF 472,1 millions à l'horizon 2030 selon les estimations du PFT.

Les causes principales qui amènent à l'augmentation entre les budgets 2026 et 2027 sont la mise à niveau, tenant compte de l'exercice 2025, du subventionnement pour les salaires des enseignant-e-s de l'école obligatoire (CHF +5,5 millions) partiellement compensée par une correction à la baisse du budget dédié aux écoles spécialisées également intervenue à la lumière des comptes 2025 (CHF -2 millions). La masse salariale des enseignant-e-s du CPNE a fait l'objet d'un ajustement à la hausse en 2027 d'environ CHF 3 millions par rapport à 2026 du fait, entre autres, de l'ouverture de classes supplémentaires.

Le montant alloué au titre de bourses d'études par le SASO, dont le 40% intègre la facture sociale augmente au net de CHF 1,1 million en comparaison à 2026. Là aussi, il s'agit d'un ajustement budgétaire qui se base sur les chiffres constatés au bouclage 2025.

École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2027 relatives à la participation cantonale de 45% pour les traitements légaux des membres du corps enseignant et de 37% en lien avec les cotisations au 2^{ème} pilier (cycles 1 à 3) représentent CHF 92 millions. Elles sont supérieures de CHF 5,5 millions par rapport au budget 2026. Cette différence s'explique par le fait que le subventionnement pris en considération lors de l'établissement du budget 2026 est sous-évalué puisque la baisse des effectifs pour la rentrée 2025-2026 qui avait été anticipée au budget 2026 ne s'est finalement pas réalisée et que concrètement une légère progression se confirme pour la rentrée 2026-2027. À ce titre, une demande de crédit supplémentaire de CHF 4 millions

pour l'exercice 2026 a été sollicitée dans le cadre de la session du Grand Conseil du 29 septembre 2026. La part de l'État relative au renchérissement 2027 sur les salaires enseignants reconnu à hauteur de 0,25% se traduit par une charge supplémentaire d'un peu plus de CHF 0,2 million.

Les coûts de l'enseignement spécialisé sont entièrement à charge du canton. Les subventions à verser pour ces tâches (y compris l'hébergement) s'établissent à CHF 40,9 millions en 2027. Elles sont inférieures de CHF 2 millions au budget 2026 et en hausse de CHF 0,8 million par rapport aux comptes 2025. Selon les prévisions, le crédit budgétaire 2026 est vraisemblablement plus élevé que nécessaire. Pour rappel le Grand Conseil avait octroyé des moyens supplémentaires à hauteur de CHF 2,3 millions pour la pédagogie spécialisée par amendement dans le cadre du vote sur le budget. Suite à ce constat, les coûts de l'enseignement spécialisé ont fait l'objet d'un rééquilibrage à la baisse pour le budget 2027.

Ce budget se répartit principalement entre trois écoles spécialisées à savoir 68% pour la Fondation Les Perce-Neige, 16% pour le Centre Pédagogique de Malvilliers et 16% pour le CERAS.

En sus des subventions aux institutions précitées, la dépense 2027 relative à l'orthophonie qui intègre le groupe de natures comptables « biens, services et autres charges d'exploitation » reste globalement stable par rapport aux comptes 2025 pour s'établir à CHF 7,2 millions. Les ressources budgétées pour mener des thérapies en psychomotricité (y compris les charges de personnel interne au SEEO) représentent CHF 1,6 million.

Formation secondaire 2 (formation en lycée et professionnelle)

Le total net des ressources financières allouées en 2027 au fonctionnement des lycées s'élève à CHF 48 millions (y compris refacturations des services centraux). Il reste globalement stable en comparaison à 2026 (CHF +0,2 million). Ce budget se répartit à raison de 46% pour le Lycée Jean-Piaget, 30% pour le Lycée Denis-de-Rougemont et 24% pour le Lycée Blaise-Cendrars.

Les coûts relatifs aux salaires enseignants constituent le plus gros poste budgétaire avec CHF 38,4 millions. Ceux-ci restent stables par rapport au budget précédent. En effet, les charges découlant du projet d'évolution de la maturité gymnasiale (CHF 140'000), du renchérissement et de la progression salariale automatique (CHF 220'000) sont pratiquement entièrement compensées par la diminution du nombre de classes attendues (CHF -340'000).

Les coûts nets 2027 du CPNE qui composent la principale dépense au titre de la formation professionnelle sont de CHF 69,8 millions (y compris la recette découlant de l'utilisation des ressources du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement). Les pôles « Technologies et industrie », ainsi que « Commerce et gestion » mobilisent la plus large partie du budget avec respectivement CHF 24,1 et CHF 11,2 millions au net. Le budget 2027 de charges de personnel de l'école est de CHF 90,9 millions dont CHF 80,9 millions concernent les enseignant-e-s. Ce poste est d'ailleurs en augmentation de CHF 3,1 millions par rapport au budget 2026 qui ne s'est pas avéré suffisant puisqu'une demande de crédit supplémentaire de CHF 2,7 millions a été sollicitée au Grand Conseil, dans le cadre de la session du 29 septembre 2026. Les ouvertures de classes supplémentaires, les mises en place de nouvelles ordonnances de formation ainsi que la mise en œuvre de l'initiative fédérale pour des soins infirmiers forts expliquent ces évolutions. En matière de biens, services et marchandise, une hausse de CHF 0,5 million est anticipée par rapport au budget 2026. Elle traduit la progression du coût des licences et les effets moins bons qu'escomptés de l'externalisation des services des économats. Globalement les recettes issues principalement des écolages et des subventions du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) se péjorent de 0,5 million entre 2026 et 2027. La bonification du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel d'un total de CHF 13,4 millions, soit CHF 1,6 million de mieux qu'au précédent budget permet de compenser partiellement les hausses précitées.

Le forfait à payer par l'État pour les cours interentreprises considéré au budget 2027 est de CHF 2,5 millions. Le coût des formations professionnelles du secondaire 2 suivies hors canton représente quant à lui CHF 4,8 millions. Il est en augmentation de 10%.

Formation supérieure

Les dépenses inscrites au budget 2027 en lien avec la formation universitaire atteignent CHF 72,8 millions, soit une diminution de CHF 1 million par rapport à 2026. Il s'agit principalement de la subvention 2027 à UniNE qui baisse d'environ 2% entre 2026 et 2027 pour s'établir à CHF 53,1 millions. Le budget 2026 comprenait le solde de l'enveloppe quadriennale 2023-2026, raison pour laquelle la tranche était légèrement plus élevée que la moyenne. Le financement par le canton selon l'accord intercantonal universitaire (AIU) des cursus suivis hors canton par des ressortissants neuchâtelois se traduit par une charge globale de CHF 19,7 millions en 2027, soit une légère hausse de CHF 0,1 million par rapport au budget précédent.

Le budget alloué à la formation en hautes écoles représente CHF 57,7 millions en 2027, soit une hausse de CHF 0,2 million par rapport à 2026 et de 4,2 millions en comparaison des derniers comptes bouclés. Ces ressources prennent en considération une augmentation des besoins des hautes écoles et la montée en puissance des formations en lien avec la mise en œuvre de l'initiative fédérale pour des soins infirmiers forts.

Les charges en lien avec la formation en écoles supérieures (ES) hors canton atteignent CHF 2,9 millions au budget 2027.

Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP)

Le Grand Conseil a adopté le 26 mars 2024 la loi instituant un fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP), dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} janvier 2025. Il en découle la fusion des anciens fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) qui était doté de sa propre personnalité juridique et dont le budget n'intégrait pas celui de l'État avec le fonds d'encouragement à la formation professionnelle en mode dual (FFD) qui appartenait déjà à l'État. Le taux de contribution au nouveau fonds nommé FAPP est de 0,507% de la masse salariale (0,087% de l'ex-FFPP + 0,42% de l'ex-FFD). Ce fonds a pour principaux objectifs d'encourager les entreprises et institutions neuchâteloises à former des apprentis, de participer au financement des cours interentreprises (CIE), de contribuer au financement du fonctionnement des centres d'apprentissage des filières techniques, de promouvoir la formation professionnelle et les métiers, d'encourager le soutien à la réussite et la coordination de réseaux d'entreprises, ainsi que de participer au perfectionnement professionnel et à la certification professionnelle des adultes.

Au budget 2027, les recettes provenant de la participation des employeurs sont estimées à hauteur de CHF 42,4 millions. Bien qu'il soit plus élevé que le budget précédent de CHF 2,3 millions, ce volume est identique aux produits de l'exercice 2025. L'estimation de ces contributions se base sur une masse salariale de CHF 8,36 milliards.

Les charges affectées au fonds pour les prestations sont composées de la prime aux entreprises et institutions formatrices à raison de CHF 20,2 millions, du financement des cours interentreprises organisés par les centres privés et publics (CPNE) pour CHF 5,3 millions, du financement des centres d'apprentissage pour CHF 1,3 million, d'autres prestations en lien avec la formation professionnelle pour CHF 1,3 million. Le financement dévolu à la pratique professionnelle initiale à plein temps et destiné au CPNE s'élève quant à lui à CHF 13,4 millions. Il est en hausse de CHF 1,6 million par rapport à 2026 et en diminution de CHF 1,9 million en comparaison aux comptes 2025. Le solde entre les entrées et les sorties du fonds citées correspond aux frais de fonctionnement.

4.1.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes relatives à ce domaine fonctionnel s'élèvent à CHF 22,8 millions au budget 2027, soit un montant sensiblement plus élevé qu'au budget 2026 (CHF 20,7 millions) et en comparaison des comptes 2025 (CHF 18,6 millions). Elles regroupent principalement les charges et les revenus du service des sports (SSPO) et du service de la culture (SCNE) à l'exception des tâches liées aux archives (domaine Administration générale).

Culture

Le volet culture présente des charges nettes de CHF 19,5 millions au budget 2027. Celui-ci comprend l'ensemble des soutiens accordés aux acteurs culturels, musées, bibliothèques, théâtres, médias ou encore les tâches dédiées à la conservation des monuments historiques et des sites protégés. Les charges de personnel et les subventions comptabilisées au SCNE constituent les principaux coûts affectés à ce volet avec respectivement CHF 5,7 millions et CHF 10,1 millions inscrits au budget 2027. Ces dernières englobent dorénavant les moyens supplémentaires octroyés dans le cadre du contre-projet à l'initiative « 1% culture ». Rappelons qu'un crédit d'engagement total de CHF 14,5 millions a été accepté par le Grand Conseil en avril 2026. Afin de permettre une montée en puissance progressive et de pouvoir venir en soutien dans la durée de la dynamique que générera La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle 2027 (LCFD27), une dépense de l'ordre de CHF 2 millions a ainsi été prise en compte en sus des moyens ordinaires dédiés aux soutiens des activités culturelles dans le canton et pour lesquels des priorisations ont également été effectuées pour limiter la croissance des charges de transfert, conformément aux objectifs du Conseil d'État. Le budget 2027 intègre également la dernière dépense versée à l'association « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse ». Pour rappel, le crédit d'engagement de CHF 2,5 millions adopté en décembre 2024 pour la participation de l'État au projet est réparti à hauteur de CHF 0,6 million en 2025, CHF 1,2 million en 2026 et CHF 0,7 million en 2027. Des coûts supplémentaires en biens et services sont également prévus dans le cadre du déménagement du Centre archives et patrimoine.

Sport et loisirs, église

Les charges nettes en matière de sport et loisirs sont identiques entre le budget 2026 et le budget 2027 (CHF 1,7 million) et augmentent de manière plus sensible en comparaison des comptes 2025 (CHF 1,3 million) en raison de charges en personnel, honoraires et subventions plus élevées. À l'instar du domaine de la culture, des moyens supplémentaires ont aussi été accordés suite à la décision du Grand Conseil en réponse à l'initiative « 1% sport ». Rappelons que le crédit d'engagement de CHF 36 millions octroyé en fin d'année 2024 inclut, parallèlement aux dépenses du compte des investissements pour le soutien à la construction et à la rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale (crédit CISIC), un montant de CHF 4 millions pour financer des projets relevant de la mise en œuvre du concept cantonal et du plan d'actions en matière de sport. L'incidence sur le compte de résultat du SSPO est donc à la fois directe (soutiens au concept cantonal) et indirecte (amortissements liés aux subventions d'investissement pour les infrastructures). Enfin, s'agissant des affaires religieuses, les subventions versées sur la base du concordat conclu entre l'État et les églises reconnues s'élèvent à CHF 1,6 million au budget 2027.

4.1.5. Santé

Les charges nettes 2027 du domaine de la santé atteignent CHF 446,9 millions. La croissance des coûts dans ce domaine est particulièrement dynamique puisque le PFT table sur une dépense nette de CHF 604,8 millions à l'horizon 2030. Cette forte croissance s'explique en majeure partie par le fait qu'à compter de 2028 avec l'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (réforme EFAS), l'État, tout comme les autres cantons, prendra pour la première fois en charge une partie des prestations ambulatoires au sens de la LAMal. Les seules incidences de cette réforme sont estimées à hauteur de CHF 59,3 millions pour 2028, CHF 81,6 millions pour 2029 et CHF 99,6 millions pour 2030. L'augmentation des coûts de la santé n'est pas spécifique au canton de Neuchâtel et s'inscrit dans une tendance constatée sur le plan fédéral. Si la marge de manœuvre à l'échelle cantonale reste limitée, elle n'empêche pas de chercher à faire évoluer le système de santé neuchâtelois notamment vers davantage de coordination et de synergies, en particulier entre les établissements autonomes de droit public. Les récents audits menés auprès du RHNe, du CNP et de Nomad permettent également de viser des améliorations à court terme.

Entre les budgets 2026 et 2027, le coût net du domaine de la santé diminue toutefois de CHF 5,3 millions. Les principales variations à la baisse s'observent au niveau du maintien à domicile (CHF 2,5 millions) notamment par l'introduction d'une participation aux soins de la part des bénéficiaires à l'image de ce qui se pratique déjà dans la grande majorité des cantons, enfin des prestations hospitalières (CHF 1,2 million) qui intègrent un recul des charges liées aux hospitalisations hors canton, des prestations d'intérêt général (CHF 2,7 millions) qui prennent en compte les objectifs de modération du volume global de subventions du Conseil d'État. Quant à la dépense liée aux EMS, l'ouverture projetée de nouveaux lits contribue à la faire évoluer à la hausse de CHF 0,6 million entre 2026 et 2027.

Le renchérissement 2027 reconnu à hauteur de 0,25% pour les institutions de la santé (à l'instar de ce qui a été appliqué aux salaires de l'administration cantonale) se traduit par un surcoût de CHF 1,4 million.

Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières relatives aux hospitalisations stationnaires (avec nuitée) représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Il s'agit du dernier budget établi selon ce principe puisque dès 2028 avec l'introduction de la réforme EFAS cette clé est revue à la baisse, mais elle est étendue aux prestations ambulatoires qui sont actuellement prises en charge entièrement par les assurances et les assuré-e-s. Comme cité en introduction, cette réforme aura des incidences financières considérables pour l'État.

Les prestations hospitalières 2027 totalisent CHF 190,5 millions, soit CHF 1,2 million de moins que le budget 2026 et CHF 4,7 millions de plus que les comptes 2025. L'estimation des coûts relatifs aux établissements dans le canton se base sur le résultat des comptes 2025, auquel il a été appliqué un taux de croissance annuel. Le fait de repartir sur la base des comptes 2025 a engendré une revue à la baisse du volume de prestations hospitalières par rapport au budget 2026 qui semble aujourd'hui légèrement surévalué.

Le budget des prestations hospitalières se partage à raison de CHF 136,8 millions à destination des établissements dans le canton et CHF 53,7 millions pour les hôpitaux et institutions hors canton.

Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un-e patient-e en particulier) par les acteurs du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, l'État les prend entièrement à sa charge. Le volume 2027 de PIG est de CHF 114,7 millions. Il est en baisse de CHF 2,7 millions par rapport au budget précédent et de CHF 1,9 million en comparaison aux comptes 2025 ; il s'agit toutefois de rappeler que dès 2026 est intervenue la baisse du taux de cotisation employeur à la CPCN générant une économie annuelle estimée à CHF 3 millions en ce qui concerne les institutions de la santé. D'autres facteurs ont mené à une diminution du montant net à allouer au titre de PIG par rapport à 2026. Le financement annuel transitoire prévu pour la période 2023 à 2026 issu des options stratégiques 2023-2030 du CNP de CHF 1,1 million a pris fin. Certains projets de développement de prestations ont été redimensionnés à la baisse (CHF -0,4 million). Eu égard aux projections sur la situation financière de l'État, il a fallu se résoudre à modérer la masse globale de subventions à verser aux différents partenaires (CHF -2,3 millions). À l'inverse, le renchérissement 2027 reconnu à hauteur de 0,25% pour les institutions de la santé se traduit quant à lui par la budgétisation d'un surcoût de CHF 1,4 million.

Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à créer des structures d'accueil intermédiaires telles que les foyers de jour. Les ressources financières 2027 allouées pour ces activités sont estimées à CHF 24,9 millions (hors PIG NOMAD et AROSS qui sont comprises dans le montant de CHF 114,7 millions mentionné dans la section précédente).

Par rapport au budget 2026, la dépense 2027 liée au maintien à domicile (part aux soins et subventions à l'activité) baisse de CHF 2,5 millions. Les chiffres ont été adaptés à la lumière des comptes 2025 auxquels une croissance annuelle de 5% a été appliquée. L'hypothèse retenue occasionne des charges supplémentaires de CHF 2,1 millions en comparaison au

précédent budget. Cette croissance est toutefois compensée par l'intégration d'une participation des clients aux soins à domicile qui leur sont dispensés, Neuchâtel rejoignant ainsi la ligne de la presque totalité des cantons. La modification du dispositif de financement permet ainsi de réduire la charge de l'État de CHF 4,6 millions.

EMS

La dépense globale prévue en 2027 pour la thématique des EMS représente CHF 83,1 millions, soit CHF 0,6 million de plus que le budget précédent. Dès le PFT 2028, les charges liées aux EMS évoluent nettement à la hausse (CHF +15,4 millions) puisqu'il est prévu, comme tous les cinq ans, de réévaluer la prestation loyer que l'État verse aux établissements pour la reconnaissance de leurs infrastructures.

S'agissant du budget 2027, la variation par rapport à 2026 est majoritairement imputable à l'ouverture de 25 nouveaux lits. Le coût des lits supplémentaires est presque entièrement compensé par un réajustement de l'estimation du volume d'aides individuelles, à la lumière des comptes 2025. En effet, le montant d'aides individuelles passe de CHF 22,7 millions en 2026 à CHF 20 millions en 2027. Aux derniers comptes bouclés, ce poste a représenté CHF 18,6 millions.

La participation cantonale 2027 aux soins dispensés en EMS représente CHF 57,4 millions.

Prévention et promotion de la santé (PPS)

Le budget 2027 du SCSP comprend des charges nettes de transfert de CHF 3,3 millions pour la prévention et la promotion de la santé. Par rapport à 2026, ce sont CHF 0,8 million de ressources financières en moins qui sont allouées à ces activités. Elles restent cependant supérieures aux dépenses effectives de l'exercice 2025 et permettront de ne pas freiner la dynamique que connaît ce secteur. En plus des subventions, les programmes de santé publique mobilisent CHF 2,6 millions de moyens essentiellement en ressources humaines et acquisitions de biens et services. À noter également qu'une partie des programmes sont cofinancés par la Confédération.

Autres dépenses du domaine de la santé

D'autres coûts intègrent le budget 2027 du domaine de la santé, notamment un montant de CHF 10,8 millions destiné à la lutte contre les addictions. Ce poste est essentiellement composé des subventions à verser par le SAHA à Addiction Neuchâtel pour la prise en charge et l'hébergement des personnes en situation de dépendance.

Le dispositif d'urgences engendre quant à lui des coûts de CHF 4,3 millions dont l'essentiel (95%) va à la centrale gérant le numéro 144 ainsi que la centrale téléphonique des médecins de garde. Le solde finance les « first responders » et d'autres projets dans ce domaine d'activité.

Les prestations du SCAV relatives à la sécurité alimentaire et dont le coût est de CHF 3,5 millions intègre également ce domaine.

4.1.6. Prévoyance sociale

La charge nette du domaine de la prévoyance sociale s'élève au budget 2027 à CHF 448,2 millions, présentant une augmentation de CHF 20,6 millions par rapport au budget 2026. La charge nette est répartie principalement entre le SAHA, le SPAJ, le SECS et le SASO, en lien avec les prestations détaillées ci-dessous.

Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions aux institutions actives dans le canton sont budgétées à CHF 70,9 millions pour 2027, en diminution de CHF 0,2 million par rapport au budget 2026. Les éléments pris en considération au budget 2027 sont notamment une augmentation des taxes journalières, une amélioration des conditions de travail du personnel soumis à la CCT-ES, une réduction générale décidée par le Conseil d'État sur les charges de transfert, l'augmentation de l'IPC sur la masse salariale, ainsi que divers projets.

S'agissant des institutions actives hors canton, les charges nettes prévues pour les bénéficiaires neuchâtelois sont de CHF 8,6 millions, en diminution par rapport aux CHF 8,9 millions du budget 2026. Ces prévisions tiennent compte de l'impact d'une hausse des taxes journalières (prix de journée) sur les coûts des placements hors cantons. Parallèlement, il est également prévu CHF 0,8 million de dépenses pour les prestations ambulatoires.

Protection de l'enfance et de la jeunesse

Au niveau des effectifs du SPAJ, le budget intègre la création de 6 EPT supplémentaires, dont 5 postes d'intervenant-e-s en protection de l'enfant destinés à réduire une charge de travail toujours très élevée et à renforcer la réactivité ainsi que la qualité des interventions. Un EPT de chef-fe de projets permettra en outre d'améliorer le pilotage de l'OPE et la coordination des transformations en cours.

Au budget 2027, les subventions à allouer aux institutions d'éducation spécialisée dans le canton s'élèvent à CHF 38,3 millions, soit CHF 1 million de plus qu'au budget 2026. Cette augmentation relève principalement de l'évolution des

prestations en institutions dans les contrats 2027 et de l'effet de l'augmentation de l'IPC sur la masse salariale. L'augmentation est atténuée par une réduction générale décidée par le Conseil d'État sur les charges de transfert.

Le coût des placements en institutions hors canton pour 2027 est quant à lui évalué à CHF 3,1 millions exactement comme au budget 2026. À relever que les placements hors cantons sont principalement liés à des décisions judiciaires sur lesquelles le SPAJ n'a pas d'emprise.

Les charges de transfert en faveur d'organismes privés concernent principalement les services d'action éducatives en milieu ouvert, les placements en familles d'accueil et les mesures de soutien à la parentalité. Elles s'élèvent à CHF 12 millions en 2027, contre CHF 11,8 millions au budget précédent. Cette augmentation résulte essentiellement des effets financiers des contrats de prestations 2027 mentionnés ci-dessus pour les partenaires du secteur ambulatoire. Le volume des recettes liées à la participation parentale est évalué à CHF 7 millions au budget 2027, en diminution par rapport aux CHF 8,7 millions du budget 2026. Les prévisions ont été adaptées à la réalité des comptes 2025.

Accueil extrafamilial

Les subventions 2027 à verser aux structures d'accueil pré- et parascolaires au travers du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial sont prévues à hauteur de CHF 33,4 millions. Cela représente une diminution de CHF 2,3 millions par rapport au budget 2026 en raison d'un nombre de nouvelles places effectivement prévues inférieur aux estimations initiales. L'évolution de la charge tient compte d'une évolution adaptée du nombre de places d'accueil et de la poursuite du projet-pilote Ma journée à l'école (MAÉ), lequel devrait être étendu en août 2027 à deux collèges de la Ville de Neuchâtel.

Les recettes correspondant à la contribution des employeurs sont évaluées à CHF 15 millions, en augmentation de CHF 0,8 million au regard du budget 2026. Elles sont estimées sur la base d'une masse salariale de CHF 8,36 milliards. En parallèle de sa contribution au titre d'employeur, l'État comble le déficit entre les subventions aux structures d'accueil et les contributions des employeurs. Cette participation cantonale s'élève à CHF 18,8 millions au budget 2027, soit une diminution de CHF 3,1 millions par rapport au budget précédent, en lien avec l'évolution des charges. Les projections considèrent entre autres les incidences financières du changement dans le dispositif de financement des structures subventionnées d'accueil extrafamilial formalisées par la modification de la LAE soumise au travers de ce rapport, au chapitre 3. Cette mesure consiste en la diminution de la part de financement du fonds au prix coûtant brut d'une journée préscolaire et parascolaire, contribuant à faire augmenter la participation parentale moyenne d'environ 2.6%.

Prestations complémentaires AVS/AI

La charge nette des prestations complémentaires AVS/AI (hors frais administratifs) totalise un montant de CHF 84,4 millions au budget 2027, en augmentation de CHF 1,2 million par rapport au budget précédent. L'augmentation relève des PC AVS pour CHF 1,5 million, alors que les PC AI sont en baisse de CHF 0,3 million. L'évolution s'explique principalement par un rattrapage exceptionnel des dossiers et une croissance structurelle du nombre de bénéficiaires ainsi que des coûts, notamment médicaux et institutionnels.

Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Subsides LAMal	53'009'927	53'018'100	71'906'000	74'285'900	76'662'200	76'846'800	+18'887'900	+35.6%
Bourses études	4'587'467	3'751'000	4'892'800	4'894'800	4'896'700	4'898'700	+1'141'800	+30.4%
Avances contributions entretien	314'101	388'200	508'300	239'700	528'700	538'300	+120'100	+30.9%
Aide sociale	65'288'727	63'496'420	75'668'467	82'039'100	83'716'400	84'993'500	+12'172'047	+19.2%
Lutte contre les abus	1'170'027	1'116'000	1'207'100	1'171'200	1'192'900	1'193'900	+91'100	+8.2%
Intégration socio-professionnelle	6'140'966	6'862'294	6'509'146	6'522'746	6'533'646	6'552'246	-353'148	-5.1%
Partenariat social privé	5'956'110	5'536'000	5'509'000	5'640'200	5'646'500	5'652'500	-27'000	-0.5%
Alfa personnes sans activité lucrative	2'858'851	2'917'600	3'019'100	3'083'900	3'099'700	3'099'700	+101'500	+3.5%
FIP financement LACI	4'048'977	3'535'600	3'864'400	4'008'700	4'104'600	4'104'600	+328'800	+9.3%
Total	143'375'153	140'621'214	173'084'313	181'886'246	186'381'346	187'880'246	+32'463'099	+23.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-2'753'939	+32'463'099	+8'801'933	+4'495'100	+1'498'900		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.9%	+23.1%	+5.1%	+2.5%	+0.8%		

Le budget 2027 de la facture sociale augmente de CHF +32,5 millions par rapport au budget 2026. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges des composantes « Subsides LAMal », « Aide sociale » et « Bourses d'études ».

L'augmentation de la charge nette au niveau des subsides LAMal est de CHF +18,9 millions. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs. Le budget 2027 repose sur l'hypothèse d'une augmentation des primes de +4%. En termes de croissance du nombre de bénéficiaires, une augmentation de +1% est prévue pour la catégorie des bénéficiaires PC, de +4% pour celle des bénéficiaires de l'aide sociale et de +2% pour les bénéficiaires dits de classification ordinaire. De plus, l'entier du contentieux LAMal relatif aux primes a été intégré à la facture sociale. En 2026, celui-ci était entièrement à la

charge de l'État et n'apparaissait donc pas dans la facture sociale. Cela représente une charge supplémentaire d'environ CHF +8 millions pour les communes. Ces éléments contribuent à la hausse attendue des charges brutes liées à la composante « Subsidés LAMal », légèrement atténuée par la progression de la contribution de la Confédération, le montant de la subvention fédérale s'établissant à CHF 78,7 millions, contre CHF 75,5 millions en 2026.

La composante « Aide sociale » présente une augmentation nette de CHF +12,2 millions. Cette progression est principalement liée à la hausse de +4% du nombre de dossiers dans les services sociaux régionaux, observée en 2025, après plusieurs années de baisse ou de stabilité. La conjoncture ne présentant pas de signe tangible d'amélioration, cette hypothèse de croissance de +4% est reconduite pour les estimations 2026 et le budget 2027.

La composante « Bourses d'études » est en hausse par rapport au budget 2026 de CHF +1,1 million. Le montant prévu au budget 2027 se base essentiellement sur les résultats des comptes 2025 qui contiennent une demi-année seulement passée sous le régime des « mesures Redéfinition des prestations sociales 3/revalorisation de l'accès à la prestation ».

La charge nette de la composante « Avances de contributions d'entretien » augmente de CHF +0,1 million. Cette hausse s'explique par une augmentation de +9,7% du nombre de bénéficiaires en 2025, qui se répercute sur l'estimation des pertes sur créances en 2027.

La composante « Intégration socio-professionnelle » diminue de CHF -353'148. Cette baisse s'explique par la réduction de -2% des subventions décidée, partiellement compensée par l'intégration d'une variation de l'IPC de +0,25%.

La composante « Partenariat social privé » reste relativement stable, avec une légère baisse de CHF -27'000 par rapport au budget 2026.

Le budget 2027 de la composante « Lutte contre les abus », qui comprend notamment la charge nette des prestations de contrôle du marché du travail, est en légère augmentation (CHF +91'100). La composante « Alfa Sal » (allocations familiales pour personnes sans activité lucrative) présente une augmentation de CHF +101'500, sur la base de l'évolution attendue du taux d'aide sociale. La charge nette de la composante « Financement LACI » progresse de CHF +328'800, en lien avec l'actualisation des dépenses prévues dans le cadre des mesures actives du marché du travail.

4.1.7. Trafic et télécommunications

Les dépenses nettes affectées au domaine Trafic et télécommunications atteignent CHF 95,9 millions au budget 2027. Elles concernent les charges et les revenus du SCTR (volet transports publics pour CHF 60,4 millions soit 63%) et du SPCH (volet circulation routière pour CHF 35,5 millions soit 37%). Elles diminuent par rapport au budget 2026 (CHF 98,7 millions) et restent stables en comparaison des comptes 2025 (CHF 95,9 millions).

Transports publics

Les dépenses nettes relatives à ce premier volet augmentent de CHF 4,8 millions entre le budget 2026 et le budget 2027 et concernent principalement les indemnités versées aux entreprises de transport sur la base des offres provisoires transmises pour l'année 2027. Dans le détail, les subventions brutes versées pour le trafic régional voyageurs (TRV - CHF 26 millions), le trafic urbain (TU) et touristique (CHF 42,9 millions), les lignes à l'essai et autres subsides qui incluent certains risques au niveau des pertes de cofinancement fédéral (CHF 7,8 millions) et pour la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF 9,4 millions) atteignent un total de CHF 86,2 millions au budget 2027. Compte tenu des participations communales prévues via le système du pot commun (CHF 34,2 millions), les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent à CHF 52 millions, soit un montant proche du dernier budget et une augmentation de CHF 2,3 millions (+4,5%) par rapport aux comptes 2025.

S'ajoutent dorénavant à ces coûts les soutiens apportés par l'État dans le cadre de la proposition faite par la commission des transports publics pour des réductions tarifaires de 66% sur les abonnements des jeunes de moins de 25 ans pour une période test de deux années scolaires (réponse à l'initiative visant la gratuité des transports publics). Ce projet pilote a fait l'objet d'un crédit d'engagement brut de CHF 14,5 millions adopté par le Grand Conseil en mars 2026 et se répartira sur trois exercices comptables (2026-2028). Il engendre ainsi une charge supplémentaire brute de CHF 7,2 millions au budget 2027, financée à hauteur de 40% par les communes (CHF 2,9 millions). Conformément à la répartition financière de l'enveloppe en fonction du cycle saisonnier des ventes d'abonnements Onde Verte (principalement juillet à septembre), une demande de dépassement de crédit a d'ores et déjà été présentée pour les dépenses brutes 2026 (CHF 5,8 millions). Le solde figure au PFT 2028 (CHF 1,5 million).

Les indemnités prévues pour transN (principalement TRV et TU) représentent comme chaque année environ deux tiers des coûts alloués aux différentes entreprises et partenaires du domaine des transports publics (Confédération, CFF, CarPostal, LNM, mesures relatives au Plan climat, etc.). La situation relative à la société continue de faire l'objet d'un suivi attentif, même si des signes d'améliorations peuvent être soulignés à la lumière des derniers comptes présentés. Rappelons qu'une augmentation du capital-actions estimée pour l'heure à CHF 20 millions devrait intervenir prochainement pour permettre à transN de faire face aux défis qui l'attendent (notamment décarbonation de la flotte de véhicules). Ces dépenses, initialement prévues aux deux derniers budgets, devraient finalement être effectuées en 2027 via le compte des investissements et considérées hors frein vu l'intérêt général majeur (art. 30 al. 4 LFinEC). Vu les dépenses nettes planifiées au PFT (environ CHF 65 millions à l'horizon 2030) résultant des développements de l'offre globale souhaités par les pouvoirs publics et la probable augmentation des indemnités octroyées à transN, les transports demeurent une thématique sensible

qui continue de faire l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil d'État afin de garantir des prestations en adéquation avec les besoins en matière de mobilité, les questions environnementales, mais aussi les ressources financières à disposition.

Circulation routière

Le volet dédié à la circulation routière regroupe essentiellement les charges et les revenus du SPCH pour la gestion et l'entretien du réseau cantonal ainsi que les diverses tâches de génie civil. Rappelons aussi qu'en matière d'infrastructures routières d'autres dépenses significatives sont également prévues par le biais du compte des investissements.

Les charges nettes totales affectées à ce domaine diminuent de plus de CHF 7 millions par rapport au dernier budget et aux comptes 2025 en raison des derniers amortissements programmés en 2026 pour deux immobilisations volumineuses gérées par le SPCH (anciens crédits comptabilisant les parts cantonales pour l'autoroute A5) qui seront, dès lors, entièrement amorties avec le prochain boucllement des comptes. Sans considérer cette amélioration qui concerne des amortissements sur les subventions d'investissement (NC 366), les charges nettes totales du budget 2027 dédiées à la circulation routière présentent un volume de CHF 33,8 millions plus ou moins identique au budget 2026 et aux comptes 2025. Elles comprennent un montant de CHF 22 millions pour le fonctionnement du SPCH (charges de personnel et acquisitions de biens et services) ainsi que des charges d'amortissements qui résultent des projets d'investissement gérés par le service (NC 33) estimées à CHF 11,6 millions. Du côté des revenus, les contributions forfaitaires aux routes principales suisses versées par la Confédération demeurent stables avec un montant de CHF 7 millions. Rappelons que, conformément à l'article 29 LRVP, ces moyens sont, dans un premier temps, affectés au fonds RPS (bilan), via une attribution aux financements spéciaux (NC 35) avant d'être progressivement utilisés au gré des projets d'investissement réalisés.

4.1.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe essentiellement les charges et les revenus concernant les entités du DDTE. Les diverses missions et tâches sont, dans le contexte actuel et pour les années futures, étroitement liées à la notion de développement durable et aux thématiques de la protection du climat et de la biodiversité. Les dépenses nettes émergeant au budget 2027 sont de CHF 13,1 millions, soit un montant inférieur au budget 2026 (CHF 17,7 millions) et aux comptes 2025 (CHF 16,2 millions) qui s'explique essentiellement par une diminution des charges d'amortissements du SENE. Conformément aux sous-domaines de la classification fonctionnelle, les charges (CHF 39,3 millions) et les revenus (CHF 26,2 millions) dédiés à la protection de l'environnement peuvent se répartir dans les quatre volets principaux commentés ci-dessous.

Traitement des eaux usées

Les charges nettes affectées au traitement des eaux usées sont négatives au budget 2027 (CHF 9,6 millions de charges et CHF 15 millions de revenus). L'amélioration de plus de CHF 4 millions constatée par rapport au dernier budget et aux comptes 2025 s'explique principalement par le dernier amortissement (NC 366 relative aux subventions à l'investissement) programmé en 2026 pour une ancienne immobilisation relative à l'épuration et l'adduction des eaux gérée par le SENE. Celle-ci sera, dès lors, entièrement amortie avec le prochain boucllement des comptes. Les charges de transfert comptabilisées dans le fonds des eaux (CHF 6,4 millions) concernent les soutiens financiers octroyés aux communes qui sont financés en partie par le biais de la redevance cantonale sur l'eau potable (CHF 9,2 millions). Rappelons que les variations annuelles de la fortune de ce fonds (prélèvement de CHF 3 millions) sont, sous l'angle comptable, intégralement affectés à la présente thématique alors que les dépenses que celui-ci finance concernent aussi les autres volets, en particulier les tâches relatives aux sites pollués.

Protection des espèces et du paysage

Ce sous-domaine comprend principalement les charges et les revenus relatifs aux conventions-programmes qui sont conclues avec la Confédération qui soutient les cantons en matière de protection de la nature, du paysage et de la faune. Il englobe également plusieurs prestations et les charges de personnel du SFFN. Au total, les charges nettes sont estimées à CHF 2,7 millions au budget 2027, soit un montant similaire au précédent budget. Les subventions octroyées (NC 36) et redistribuées (NC 37) s'élèvent à CHF 1,3 million au budget 2027 et correspondent dans des proportions presque identiques aux subventions acquises.

Protection de l'environnement et lutte contre la pollution

Le volet dédié à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution présente des charges nettes estimées à CHF 12,7 millions au budget 2027, soit un montant inférieur au budget précédent (CHF 13,4 millions) et aux comptes 2025 (CHF 13,1 millions). Conformément à l'organisation analytique des données, le montant inscrit au budget 2027 se répartit principalement entre les prestations ordinaires effectuées par le SENE (CHF 3,8 millions), les tâches relatives aux sites pollués qui sont financées par le biais du fonds des eaux (CHF 5,2 millions) et le Plan Climat (CHF 3,7 millions). Les dépenses nettes relatives aux mesures du Plan climat sont donc intégralement affectées à la présente thématique via les deux crédits d'engagement déjà adoptés (Plan climat 1 et 1b) et se répartissent de manière transversale entre plusieurs services (surtout au DDTE). À noter que dans la planification financière du SDTE (NC 31 et 36), un troisième crédit d'engagement qui sera sollicité prochainement (Plan climat 2) prévoit d'ores et déjà des dépenses annuelles de l'ordre de

CHF 15 millions sur la période 2028-30, ce qui traduit aussi la volonté du Conseil d'État d'intensifier de façon notable ses actions à moyen terme en regard de ce programme majeur pour l'avenir.

Rappelons encore qu'une réserve en faveur du développement durable a été créée à l'occasion de la clôture de l'exercice 2022 et permet de financer jusqu'à 50% des dépenses du Plan climat, parallèlement aux autres dépenses éligibles (voir chapitre 1.3.2). Le prélèvement à cette réserve (CHF 13 millions dans le compte de résultats du budget 2027) est toutefois attribué au domaine Finances et impôts et non à la présente thématique.

Aménagement du territoire, cours d'eau, lacs et dangers naturels

Ce dernier volet regroupe les charges et les revenus comptabilisés au SCAT (y compris fonds d'aménagement du territoire) et au SPCH (OEDN) s'agissant des tâches spécifiques pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et lacs. Compte tenu des revenus estimés à CHF 5,7 millions (principalement concessions hydrauliques, redevances gravières et émoluments du SCAT), les charges nettes résiduelles atteignent CHF 3,1 millions au budget 2027, soit un montant supérieur au budget 2026 (CHF 2,7 millions) et aux comptes 2025 (CHF 2,1 millions). Ces variations s'expliquent en partie par les charges de personnel du SCAT, même si l'augmentation de 4,6 EPT constatée entre les comptes 2025 et le budget 2027 fait en partie l'objet d'un financement par le biais du fonds d'aménagement du territoire.

4.1.9. Économie publique

Outre les activités dédiées à l'appui au développement économique, les dépenses nettes en matière d'économie publique concernent plusieurs thématiques comme détaillé ci-dessous. Les charges nettes totales du domaine s'élèvent à CHF 33,8 millions au budget 2027, soit un montant inférieur au budget 2026 (CHF 36,6 millions) et aux comptes 2025 (CHF 36,2 millions). Malgré des charges nettes plutôt modestes par rapport aux autres domaines, précisons qu'aux CHF 156,8 millions de charges brutes prévues au budget 2027 sont déduits CHF 123 millions de revenus et que les subventions redistribuées affectées à ce domaine atteignent CHF 93,9 millions. Les soutiens consacrés aux politiques publiques dans ce secteur sont souvent prévus au travers de lois et de financements fédéraux permettant le partage des coûts.

Industrie, artisanat et commerce, autres activités économiques

Les dépenses nettes affectées à ces thématiques atteignent CHF 16,6 millions au budget 2027 et présentent un volume inférieur à celles figurant au budget 2026 (CHF 20,7 millions). Ces dépenses concernent surtout les tâches du NECO en matière de promotion et de soutien à l'économie. Au budget 2027, les charges de transfert comptabilisées par ce service s'élèvent à CHF 13,9 millions, en diminution par rapport aux CHF 17,8 millions du budget 2026. Cette diminution s'explique principalement par le fait que le budget 2026 contenait des dépenses extraordinaires en lien avec les droits de douane des États-Unis. Les subventions du NECO sont versées aux principaux partenaires (CSEM, EPFL, Microcity, etc.) et à divers bénéficiaires via les aides financières directes et indirectes accordées en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) ainsi que les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier de la politique régionale (NPR).

Les tâches relatives au marché de l'emploi (charges de personnel du SEMP qui sont, dans une large mesure, financées par des subventions fédérales) atteignent un montant net de CHF 1,1 million au budget 2027. Du côté des revenus, les émoluments du SCAV (CHF 1 million) ainsi que la totalité des redevances encaissées en matière de police du commerce (CHF 3,4 millions) sont attribués à ce sous-domaine. Une partie de ces recettes est toutefois reversée en faveur du tourisme comme précisé ci-dessous.

Agriculture et sylviculture

Le montant net de CHF 12,3 millions inscrit au budget 2027 pour financer les tâches en matière d'agriculture et de sylviculture englobe les paiements directs et écologiques fédéraux qui sont comptabilisés au SAGR sous la forme de subventions redistribuées (CHF 80 millions qui se neutralisent en termes de charges nettes), mais aussi les charges et les revenus du SFFN pour la gestion des forêts et du SCAV s'agissant des affaires vétérinaires. Les coûts liés à ce volet augmentent de CHF 0,9 million par rapport aux comptes 2025.

Tourisme

Les charges nettes affectées au tourisme atteignent CHF 1,7 million au budget 2027. Les moyens alloués dépendent essentiellement des revenus encaissés par l'État puisqu'une partie des redevances liées aux tâches de police du commerce ainsi que l'intégralité des taxes de séjour qui sont prélevées auprès des établissements hôteliers sont redistribuées par le biais des charges de transfert du SCAV (CHF 3,1 millions). Au NECO, les soutiens redistribués à Tourisme Neuchâtelois et à l'Association Jura & Trois Lacs représentent CHF 1,6 million. Un fonds d'attributions cantonales permet également d'octroyer 10% de la part au bénéfice de la Loterie Romande revenant au canton pour le soutien à des projets et des manifestations publiques ayant une portée touristique. Les subventions financées par le biais de ce fonds sont estimées à CHF 2,5 millions.

Énergie

Les activités en matière de politique énergétique sont attribuées au domaine de l'économie publique. C'est en particulier le cas des dépenses relatives au Programme Bâtiments qui vise à encourager l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables. Au budget 2027, la participation nette cantonale, comptabilisée via le fonds cantonal de l'énergie, est estimée à CHF 5,4 millions. La part fédérale, qui atteint CHF 10,1 millions, transite par le biais des subventions à redistribuer. Au final, compte tenu de l'introduction d'une nouvelle subvention de CHF 0,5 million en faveur des batteries domestiques de stockage d'électricité et des prélèvements annoncés à la fortune du fonds, les charges et revenus affectés à ce sous-domaine tendent à s'équilibrer (dépenses nettes de CHF 1,2 million au budget 2027 et CHF 0,7 million au budget 2026). Ce n'est toutefois pas le cas pour l'exercice 2025 vu les moyens supplémentaires que le Conseil d'État a décidé d'octroyer au fonds de l'énergie lors du bouclage des comptes (CHF 6 millions), afin de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires du Programme Bâtiments.

Chasse et pêche

Finalement, un montant net de CHF 2 millions est affecté au domaine de l'économie publique et réservé au budget 2027 pour les activités gérées par le SFFN en matière de chasse et pêche. Celles-ci sont partiellement financées par le biais des revenus encaissés par l'État pour l'octroi des permis.

4.1.10. Finances et impôts

Au budget 2027, il est prévu des revenus nets pour un montant total de CHF 1,7 milliard dans le domaine des finances et impôts, en augmentation de CHF 11,3 millions par rapport au budget 2026. Les recettes fiscales, qui représentent la majeure partie des revenus, sont estimées au budget 2027 à hauteur des comptes 2025, ce qui représente une augmentation de CHF 65,6 millions par rapport au budget 2026. La part du canton à l'impôt fédéral direct (IFD) est également estimée à la hausse de CHF 15 millions. À l'inverse, le domaine des finances et impôts présente pour 2027 une baisse des paiements compensatoires de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons de CHF 24 millions et un écart défavorable relatif aux attributions et prélèvements à diverses réserves de CHF 41,7 millions par rapport au budget 2026.

Les revenus fiscaux et les revenus issus de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons sont en volume financier les principaux revenus de ce domaine fonctionnel. Ces derniers font l'objet de chapitres détaillés ci-après, tout comme le mécanisme de lissage des recettes fiscales.

Parmi les autres sources de revenus, il est prévu une part ordinaire du canton au bénéfice de la BNS, ce qui correspond à un montant de CHF 26,4 millions, en légère diminution par rapport aux CHF 26,6 millions du budget 2026. Les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de donation) restent inchangés, à hauteur de CHF 35 millions, comme au budget 2026 et aux comptes 2025. Les revenus nets prévus au titre des créances judiciaires (y compris amendes réparties partiellement avec les communes) et des frais de justice sont évalués au total à CHF 15,3 millions au budget 2027 (dont 3,4 millions sont redistribués aux communes), en diminution de CHF 0,8 million par rapport à 2026.

Le domaine des finances et impôts comprend également diverses parts à des recettes de la Confédération, telles que la part aux revenus de la RPLP (CHF 9 millions) et la part aux revenus sur les huiles minérales (CHF 5,4 millions) qui diminuent respectivement de CHF 0,1 million et CHF 0,6 million par rapport au budget 2026.

Enfin, une partie des revenus budgétés relève de prélèvements à des réserves. Il est prévu pour 2027 des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 33 millions), à la réserve spécifique pour amortissements PA (CHF 16,1 millions), à la réserve en faveur du développement durable (CHF 13 millions) et à la réserve du programme d'impulsion (CHF 5 millions).

Parmi les charges affectées au domaine des finances et impôts, les paiements accordés par le canton dans le cadre de la péréquation intercommunale (charges de centre) s'élèvent à CHF 13 millions comme les années précédentes. Il est également prévu d'allouer aux communes un montant de CHF 10,8 millions pour l'atténuation des charges géotopographiques. Les frais liés à la gestion de la dette, budgétés à hauteur de CHF 19,3 millions, sont en diminution de CHF 3 millions par rapport au budget précédent, du fait des dernières projections en matière de charges d'intérêts. Finalement, il est également prévu dans les charges extraordinaires, une attribution à la réserve de lissage des revenus fiscaux de CHF 11,4 millions, en application du mécanisme de lissage.

4.1.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Impôts directs personnes physiques	819'559'858	792'000'000	821'800'000	811'800'000	811'800'000	811'800'000	+29'800'000	+3.8%
Impôts sur le revenu et la fortune	776'348'273	751'000'000	779'300'000	770'300'000	770'300'000	770'300'000	+28'300'000	+3.8%
Impôts à la source	26'899'810	25'000'000	26'500'000	26'000'000	26'000'000	26'000'000	+1'500'000	+6.0%
Impôts frontaliers	16'311'775	16'000'000	16'000'000	15'500'000	15'500'000	15'500'000	0	0.0%
Impôts directs personnes morales	245'006'035	217'000'000	245'000'000	245'000'000	245'000'000	245'000'000	+28'000'000	+12.9%
Autres impôts directs	126'462'975	112'150'000	119'900'000	113'850'000	113'850'000	113'950'000	+7'750'000	+6.9%
Impôts fonciers	32'325'022	29'500'000	32'000'000	31'000'000	31'000'000	31'000'000	+2'500'000	+8.5%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	34'880'670	29'700'000	31'500'000	30'500'000	30'500'000	30'600'000	+1'800'000	+6.1%
Droits de mutations	36'523'096	31'200'000	34'000'000	31'000'000	31'000'000	31'000'000	+2'800'000	+9.0%
Impôts sur successions et donations	20'005'131	18'750'000	19'750'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	+1'000'000	+5.3%
Impôts sur les maisons de jeux	2'729'056	3'000'000	2'650'000	2'600'000	2'600'000	2'600'000	-350'000	-11.7%
Impôts sur la propriété et les charges	50'612'807	50'845'000	51'395'000	51'345'000	51'595'000	51'845'000	+550'000	+1.1%
Taxes véhicules	48'457'739	48'745'000	49'245'000	49'245'000	49'495'000	49'745'000	+500'000	+1.0%
Taxes de navigation	2'155'068	2'100'000	2'150'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	+50'000	+2.4%
40 Total	1'241'641'675	1'171'995'000	1'238'095'000	1'221'995'000	1'222'245'000	1'222'595'000	+66'100'000	+5.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente	-69'646'675		+66'100'000	-16'100'000	+250'000	+350'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente	-5.6%		+5.6%	-1.3%	+0.0%	+0.0%		

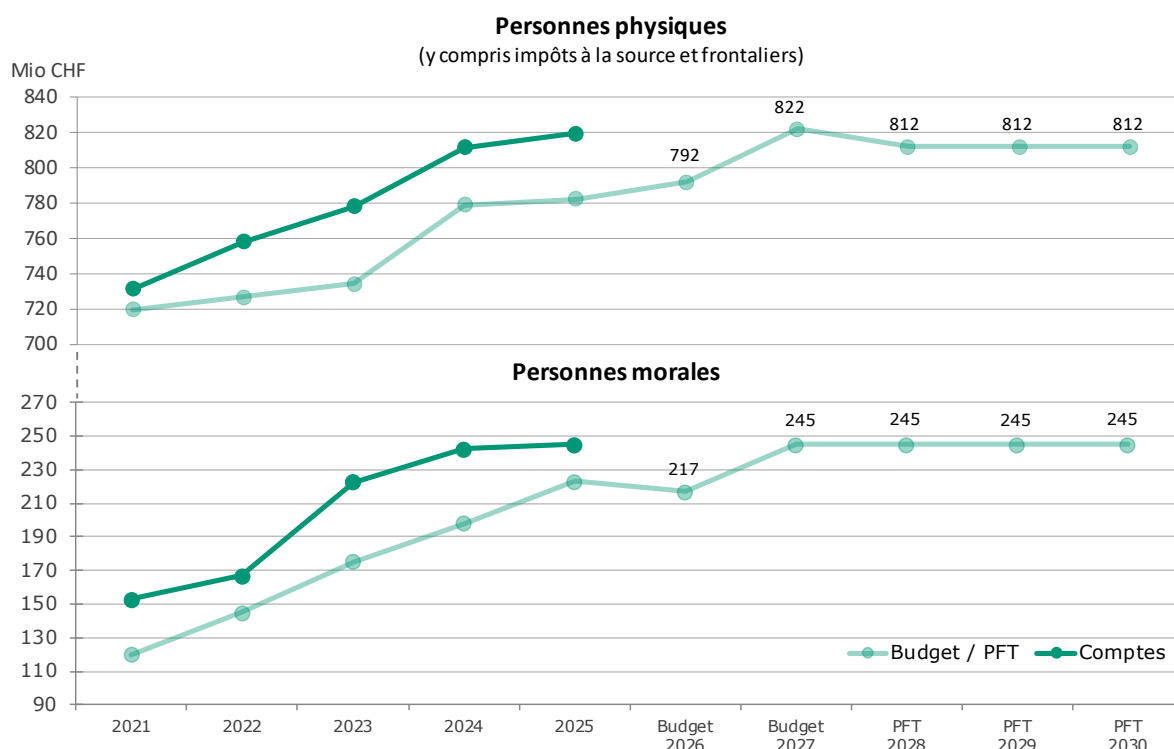
Impôts directs des personnes physiques

Les recettes fiscales budgétées sont en progression et traduisent l'attente d'une légère reprise de l'activité économique, qui se traduit également par une baisse du chômage. À priori, l'instabilité de l'environnement mondial ne semble pas influencer la légère reprise des activités.

Impôts directs des personnes morales

Le résultat 2026 des entreprises devrait légèrement progresser. Les premiers signes d'une reprise conjoncturelle apparaissent et permettent d'être en progression pour les recettes de cet impôt. Certains domaines d'activité présentent pour l'instant une évolution favorable. Au vu de la fréquence et de l'amplitude des cycles conjoncturels, il devient de plus en plus difficile d'établir des prévisions budgétaires.

Évolution des principaux revenus fiscaux de 2021 à 2030



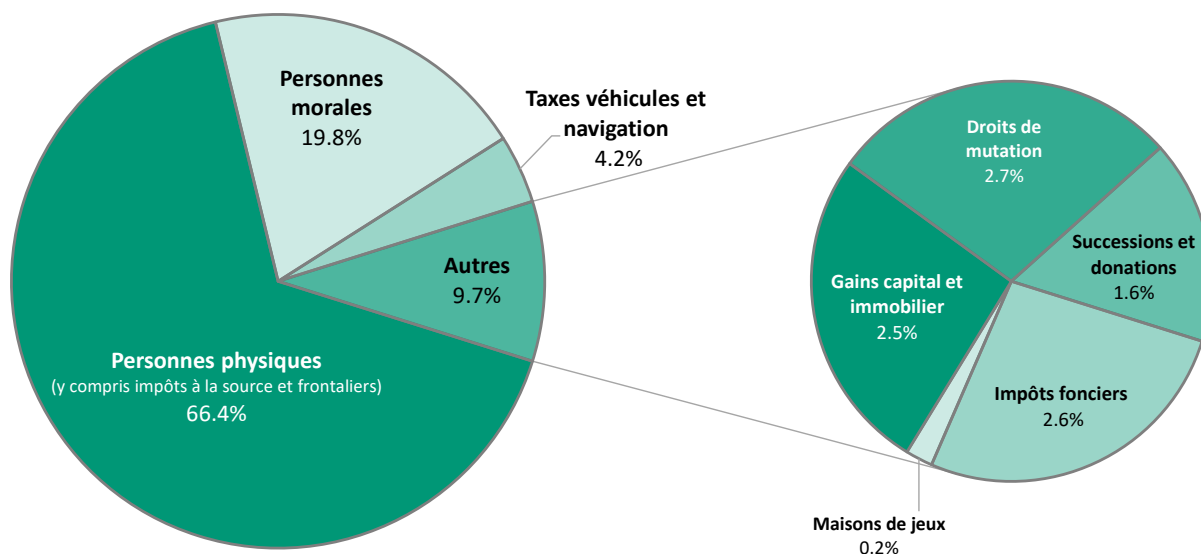
Les effets de la réforme fiscale, doublés des conséquences de la pandémie, expliquent la baisse de volume des principaux revenus fiscaux à partir de 2020. Dès 2022, la bonne santé et la résilience aux fluctuations du tissu économique neuchâtelois expliquent l'évolution positive des recettes des personnes physiques et des personnes morales.

Autres impôts directs

Les impôts immobiliers étant peu prévisibles et aléatoires, il a été tenu compte d'une légère progression. En effet, une croissance dans le domaine des transactions immobilières a été observée.

Répartition des revenus fiscaux au budget 2027

(Total : CHF 1'238 millions)



Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Part à l'impôt anticipé (IA)	15'842'452	12'671'000	12'995'000	13'345'000	13'674'000	14'013'000	+324'000	+2.6%
Part à l'impôt fédéral direct (IFD)	134'480'035	121'000'000	136'000'000	131'000'000	131'000'000	131'000'000	+15'000'000	+12.4%
Total (comptabilisation NC 460)	150'322'487	133'671'000	148'995'000	144'345'000	144'674'000	145'013'000	+15'324'000	+11.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-16'651'487	+15'324'000	-4'650'000	+329'000	+339'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-11.1%	+11.5%	-3.1%	+0.2%	+0.2%		

La part à l'impôt anticipé s'appuie sur les informations reçues de la Confédération. L'évolution de la part à l'impôt fédéral direct est en corrélation avec l'évolution des recettes cantonales des personnes morales et des personnes physiques.

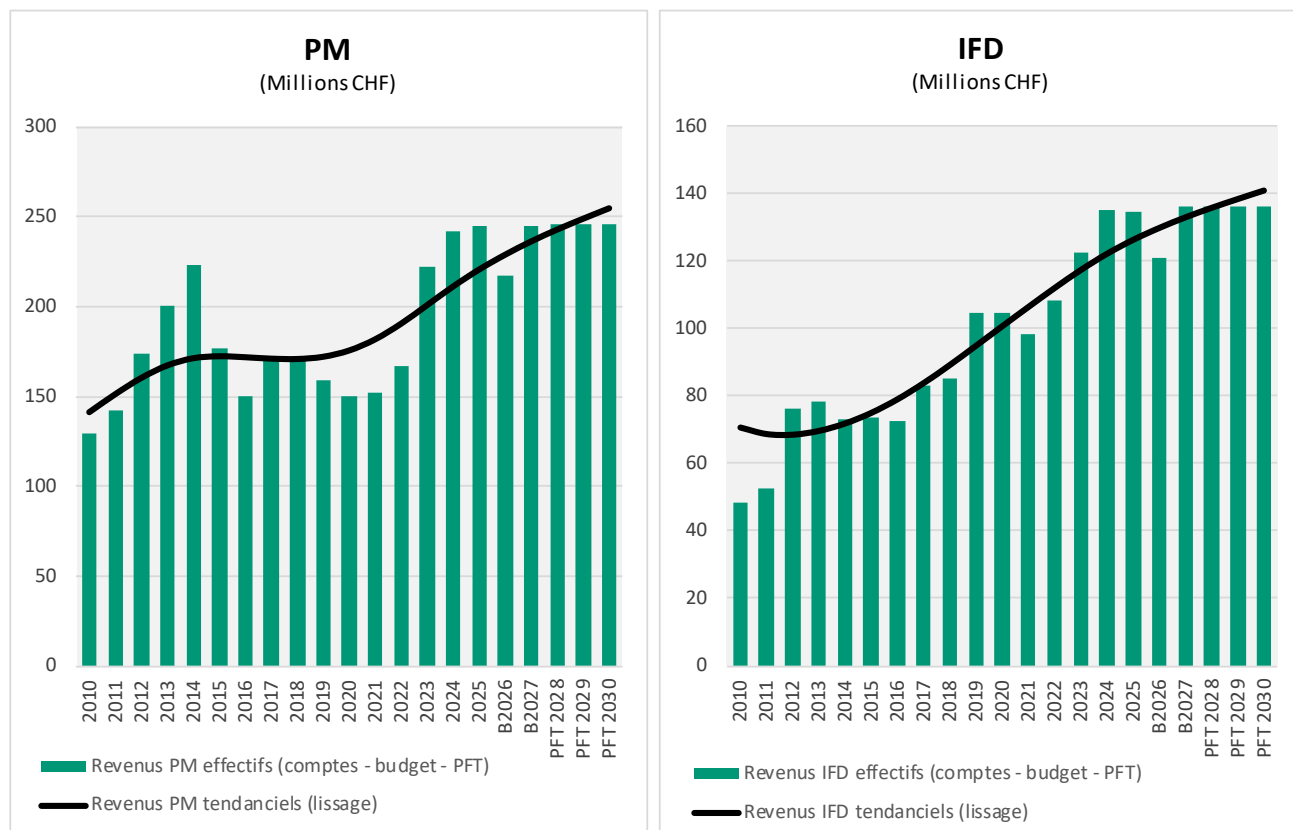
Lissage des recettes fiscales

L'impôt sur les bénéfices des personnes morales et la part du canton à l'impôt fédéral direct (IFD) sont lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott) conformément aux dispositions de la LFinEC. Les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage est alimentée de la différence. À l'inverse, les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve.

Les calculs s'appuient sur les données de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales et les données de l'IFD constatées dans les comptes depuis 1978, ainsi que sur les prévisions de ces impôts au budget 2026, au budget 2027 et au PFT 2028 à 2030. Sur cette base, le budget 2027 intègre une attribution globale de CHF 11,4 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales par une attribution de CHF 8,2 millions, les revenus de l'impôt prévus en 2027 étant supérieurs au niveau tendanciel estimé à CHF 236,7 millions ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct par une attribution de CHF 3,1 millions, les revenus de l'impôt prévus en 2027 étant supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 132,9 millions.

Évolution du lissage des revenus fiscaux de 2010 à 2030



4.1.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

Péréquation financière fédérale (RPT) (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	53'070'703	47'763'635	42'456'127	37'149'495	31'842'424	26'535'354	-5'307'508	-11.1%
Compensation des ressources	231'908'333	186'257'000	169'335'207	139'335'207	139'335'207	139'335'207	-16'921'793	-9.1%
Compens. charges géotopographiques	23'602'648	23'814'000	24'056'040	24'000'000	24'000'000	24'000'000	+242'040	+1.0%
Compens. charges socio-démographiques	11'431'173	12'884'000	10'897'986	11'000'000	11'000'000	11'000'000	-1'986'014	-15.4%
Mesures d'atténuation	2'756'017	0	0	0	0	0	0	--
Total	322'768'874	270'718'635	246'745'360	211'484'702	206'177'631	200'870'561	-23'973'275	-8.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-52'050'239	-23'973'275	-35'260'658	-5'307'071	-5'307'070		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-16.1%	-8.9%	-14.3%	-2.5%	-2.6%		

¹⁾ Y compris charges comptabilisées dans la NC 36214000.

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente une importante source de revenus non affectés pour le canton de Neuchâtel. Au total, le montant à recevoir en 2027 par le canton s'élève à CHF 246,7 millions, ce qui correspond à une diminution de CHF 24 millions par rapport à 2026.

La baisse du montant pour Neuchâtel relève principalement des paiements compensatoires de la péréquation des ressources qui reculent de CHF 17 millions, en raison de l'évolution des ressources imposables du canton en comparaison de la moyenne suisse.

En parallèle, le canton subit également pour 2027 une baisse attendue de la compensation des cas de rigueur de CHF 5,3 millions et une baisse de la compensation des charges excessives de CHF 1,7 million.

4.2. Compte des investissements

Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leur remboursement sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements, mais ils sont exclus du calcul du frein à l'endettement. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les dépenses d'investissements qui restent à charge de la collectivité publique.

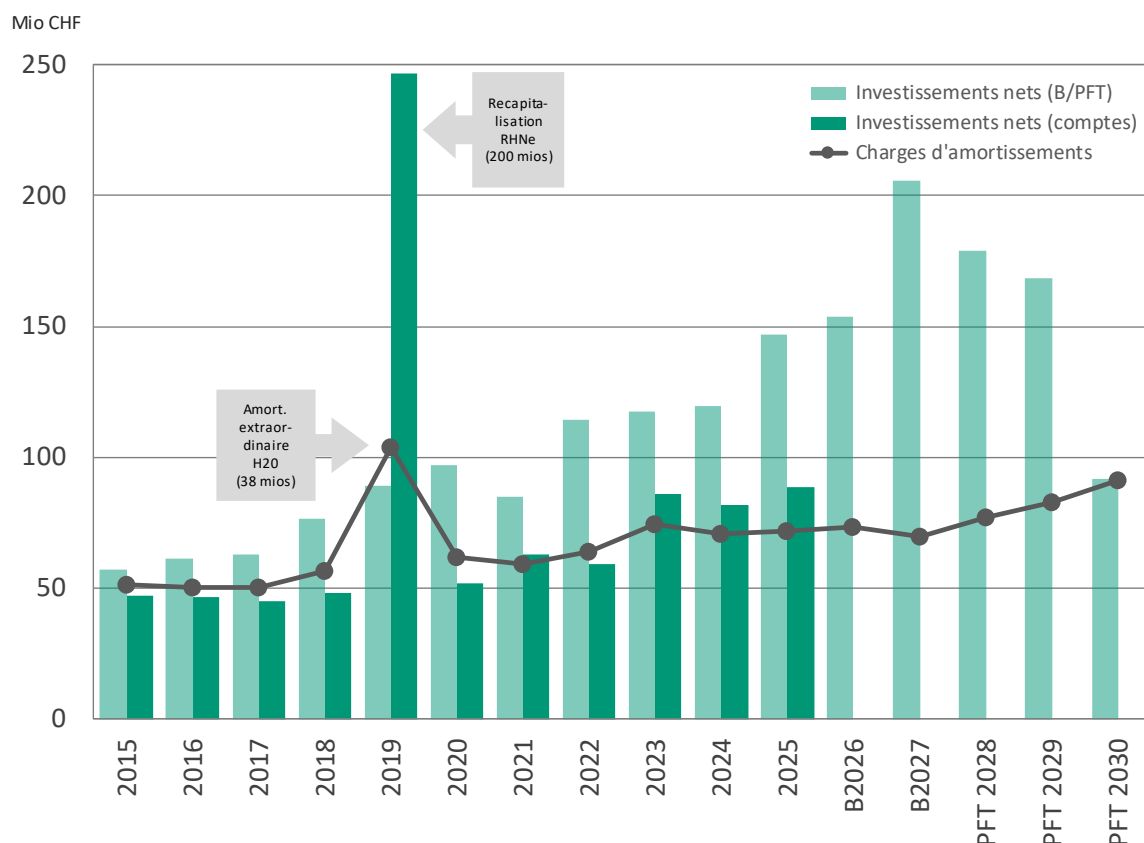
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui sont comptabilisés dans le compte de résultats. La tendance à la hausse du volume d'amortissements depuis 2018 s'explique en partie par des dépenses importantes consenties ces dernières années et qui sont encore portées aux budgets 2026 et 2027 pour mener des études ou pour des acquisitions dans le domaine de l'informatique (matériel, infrastructures, logiciels). En effet, les immobilisations liées à ces investissements sont amorties sur une durée relativement courte, conformément aux prescriptions du RLFineC (3 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour les logiciels et les crédits d'études).

Le budget 2027 comprend des charges d'amortissements de CHF 69,7 millions. Ce volume baisse de CHF 3,7 millions par rapport au budget précédent. La diminution s'explique par d'importantes subventions à l'investissement activées au bilan qui seront entièrement amorties au cours de l'exercice 2026, notamment la participation de l'État à l'autoroute A5 qui générerait une charge annuelle de plus de CHF 7 millions. Globalement les charges d'amortissement liées aux subventions à l'investissement baissent de CHF 11,3 millions par rapport au budget 2026, alors que celles qui découlent d'immobilisations qui sont concrètement la propriété de l'État augmentent de CHF 7,6 millions.

En toute logique, ce sont les services au sein desquels interviennent historiquement les plus importantes dépenses d'investissement qui assument la plus grande part de charges d'amortissement au budget 2027 avec CHF 28,8 millions au SBAT, CHF 14,1 millions au SPCH et CHF 9,5 millions au SIEN (CHF +6,5 millions par rapport au budget 2026 pour ce dernier service).

En outre, ce graphique tend à montrer que l'application dès 2020 du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose un volume d'investissements minimum (voir chapitre 1.2 pour davantage de précisions) se traduit tendanciellement par une évolution à la hausse des dépenses nettes qui élargissent au budget. Les estimations en regard des années du PFT incluent également les nouveaux projets qu'il est prévu de débiter après 2027. Ces derniers feront encore l'objet d'arbitrages à l'occasion des prochains processus budgétaires.

Évolution des investissements nets et des amortissements de 2015 à 2030



D'une manière générale, la dépense nette d'investissement de CHF 205,8 millions prévue pour 2027 dépasse celle inscrite au budget 2026 de CHF 52,2 millions. Trois projets sont gérés hors des critères du frein à l'endettement parce qu'ils sont d'intérêt cantonal majeur, soit la réalisation du bâtiment Univers dont la tranche portée au budget 2027 est de CHF 16,5 millions, l'augmentation du capital-actions de TransN de CHF 20 millions et la concrétisation du RER Neuchâtelois avec une dépense nette de CHF 1,6 million. Certains projets comprenant déjà des dépenses au budget 2026 voient leur allocation en ressources financières augmenter de manière significative entre 2026 et 2027. C'est le cas pour la réalisation du centre d'entretien des routes des Montagnes neuchâteloises (CHF +9,8 millions), le contournement est de La Chaux-de-Fonds sur l'axe routier de la H18 (CHF +6,7 millions), le regroupement des services de l'administration au travers des programmes Vitamine I et II (CHF +4,7 millions), Univers (CHF +4,5 millions), le développement des systèmes d'information 24-29 (CHF +4,3 millions), les prêts NPR 24-27 (CHF +4,3 millions), ainsi que le soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale (CHF +3 millions).

Les charges internes de personnel activées au bilan représentent CHF 7,8 millions au budget 2027, soit environ 4% de la dépense totale nette d'investissement.

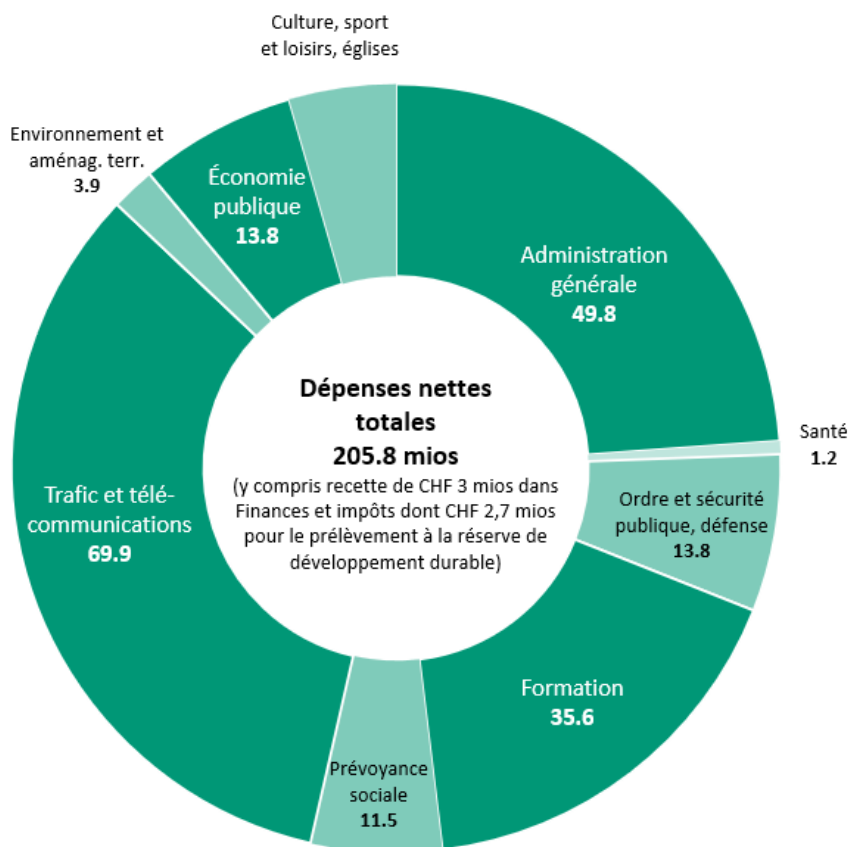
Le budget 2027 comprend six projets dont la tranche annuelle est supérieure à CHF 10 millions, soit l'augmentation du capital-actions de TransN (CHF 20 millions), la réalisation du bâtiment Univers (CHF 16,5 millions), le contournement est de La Chaux-de-Fonds (CHF 13,8 millions), la réalisation du centre d'entretien routier des Montagnes (CHF 13,8 millions), l'assainissement du patrimoine immobilier (deux crédits pour un total de CHF 17,7 millions) et la construction du Centre archives et patrimoine (CHF 11,8 millions).

Sous l'angle des services, les budgets nets d'investissements les plus importants se trouvent au SBAT (CHF 97,4 millions), au SPCH (CHF 32,6 millions), au SCTR (CHF 22,6 millions) et au SIEN (CHF 16,6 millions).

L'octroi des prêts atteint CHF 25,7 millions alors que les remboursements prévus sont de CHF 15,8 millions, soit une dépense nette de CHF 9,9 millions qui est exclue du calcul du frein à l'endettement conformément aux dispositions légales.

Dans la suite de ce chapitre, à l'instar de ce qui est présenté pour le compte de résultats, des commentaires sur les dépenses et recettes d'investissements en regard des principaux projets sont formulés sous l'angle de la classification fonctionnelle, dont le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu d'ensemble.

Budget 2027 des investissements par domaine fonctionnel
(Dépenses nettes – Millions CHF)



Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2026	Budget 2027			PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Total		153'552'653	293'705'281	-87'905'995	205'799'286	178'877'001	168'301'576	91'611'964
Projets transversaux		46'204'563	68'468'863	-16'856'888	51'611'975	41'207'452	35'571'679	-11'610'085
Programme d'impulsion et de transformations		1'874'978	785'500	-4'110'470	-3'324'970	-3'429'250	-2'723'860	-1'062'370
PI-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	867'250	785'500	0	785'500	0	0	0
PI-Développement économique	NECO	-2'319'150	0	-4'110'470	-4'110'470	-3'429'250	-2'723'860	-1'062'370
PI-études invest. futurs	SCTR	1'005'878	0	0	0	0	0	0
PI-mise en conformité arrêts bus	SCTR	900'000	0	0	0	0	0	0
PI-mobilité durable	SSCM	471'000	0	0	0	0	0	0
PI-mobilité durable	SENE	550'000	0	0	0	0	0	0
PI-soutien innovation	NECO	400'000	0	0	0	0	0	0
Vitamine		4'509'171	9'217'929	0	9'217'929	8'120'841	0	0
Vitamine	OORG	277'600	154'560	0	154'560	154'560	0	0
Vitamine	SBAT	311'213	5'785'556	0	5'785'556	7'134'151	0	0
Vitamine	SIEN	14'850	160'000	0	160'000	550'000	0	0
Vitamine	SCNE	12'960	13'104	0	13'104	0	0	0
Vitamine	SRHE	183'052	216'369	0	216'369	221'665	0	0
Vitamine 2	OORG	80'640	34'272	0	34'272	0	0	0
Vitamine 2	SBAT	3'000'000	2'427'640	0	2'427'640	0	0	0
Vitamine 2	SIEN	506'280	299'600	0	299'600	0	0	0
Vitamine 2	SCNE	34'560	26'208	0	26'208	0	0	0
Vitamine 2	SRHE	88'016	100'620	0	100'620	60'465	0	0
Plan climat		75'000	0	0	0	500'000	500'000	500'000
Plan climat	SENE	75'000	0	0	0	0	0	0
Plan climat 2	SDTE	0	0	0	0	500'000	500'000	500'000
Programme eProcédures		1'882'066	1'709'924	0	1'709'924	892'650	433'840	0
Programme eProcédures	SGAJ	198'488	177'000	0	177'000	108'000	80'000	0
Programme eProcédures	SCPO	80'280	8'410	0	8'410	9'666	0	0
Programme eProcédures	SPNE	112'608	88'924	0	88'924	69'144	0	0
Programme eProcédures	SIEN	1'393'980	1'377'590	0	1'377'590	682'840	336'840	0
Programme eProcédures	SJEN	96'710	58'000	0	58'000	23'000	17'000	0
Programme éducation numérique		1'795'460	920'300	0	920'300	0	0	0
Programme éducation numérique	SEEO	243'960	0	0	0	0	0	0
Programme éducation numérique	LYCEES	514'500	172'500	0	172'500	0	0	0
Programme éducation numérique	CPNE	1'037'000	747'800	0	747'800	0	0	0
Divers projets bâtiments		29'358'498	44'143'765	-12'746'418	31'397'347	25'979'726	29'315'723	-12'752'675
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	16'863'735	16'773'242	-4'238'918	12'534'324	2'867'094	375'307	-4'000'000
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SFPO	71'280	52'200	0	52'200	52'200	37'584	37'584
Château Colombier-façades/toiture,réal.	SBAT	0	370'128	0	370'128	1'541'040	1'541'040	1'541'040
Château Colombier-façades/toiture,réal.	SCNE	0	30'240	0	30'240	0	0	0
Château Colombier-valo. spatiale,études	SBAT	0	375'712	0	375'712	861'168	711'168	116'416
Château Colombier-valo. spatiale,études	SCNE	0	45'360	0	45'360	30'240	30'240	0
EDPR - Étude installation ventilation	SBAT	0	139'600	0	139'600	0	0	0
EDPR - Étude installation ventilation	SPNE	20'400	0	0	0	0	0	0
Univers (Unihub-académie) / Réalisation	SBAT	12'000'000	25'000'000	-8'507'500	16'492'500	19'791'000	14'513'400	-16'631'299
Univers (Unihub-académie) / Réalisation	SFPO	52'152	52'152	0	52'152	52'153	52'153	52'153
Unihub - sport	SBAT	0	0	0	0	500'000	6'000'000	6'000'000
Unihub - sport	SFPO	31'431	31'431	0	31'431	31'431	31'431	31'431
SSCM - Infra. Subsistance - étude	SBAT	300'000	0	0	0	0	0	0
SSCM - Infra. Subsistance - étude	SSCM	19'500	0	0	0	0	0	0
SSCM - Infra. Subsistance - réalisation	SBAT	0	1'250'000	0	1'250'000	230'000	6'000'000	100'000
SSCM - Infra. Subsistance - réalisation	SSCM	0	23'700	0	23'700	23'400	23'400	0
Divers projets informatique		6'709'390	11'691'445	0	11'691'445	9'143'485	8'045'976	1'704'960
Dév. systèmes information 24-29	SIEN	4'220'780	8'572'930	0	8'572'930	6'954'960	6'383'680	1'704'960
Dév. systèmes information 24-29	PONE	61'013	0	0	0	0	0	0
Système HELIUM - remplacement INFOPOL	SIEN	218'000	1'433'594	0	1'433'594	903'422	844'922	0
Système HELIUM - remplacement INFOPOL	PONE	2'209'597	1'684'921	0	1'684'921	1'285'103	817'374	0
Chancellerie d'État (CHAN)		500'000	450'000	0	450'000	0	0	0
Machines d'impressions au CEEN	SALI	0	450'000	0	450'000	0	0	0
Remplacement équipement de mise sous pli	SALI	500'000	0	0	0	0	0	0
Département santé, jeunesse et sports (DSJS)		37'208'296	91'061'653	-25'013'472	66'048'181	62'200'650	63'790'191	55'772'728
Etudes infra. immobilières CNP	SCSP	720'000	500'000		500'000	1'000'000	1'000'000	380'000
Réseau de santé neuchâtelois	SCSP		500'000		500'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Aménagements BAP	SBAT	1'400'000	1'064'456		1'064'456			
Assainissement Patrimoine II	SBAT		5'100'000		5'100'000	9'000'000	10'000'000	18'000'000
Château de Boudry-valorisation cours	SBAT		500'000		500'000			
Château de Valangin-rénovation façades	SBAT		700'000		700'000			
CPNE-TN / mise en conformité incendie	SBAT		700'000		700'000			
Crédit-cadre entretien constructif 27-30	SBAT		5'600'000		5'600'000	5'600'000	5'600'000	5'600'000

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2026	Budget 2027			PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Construction Centre Archives Patrimoine	SBAT	10'000'000	15'880'000	-4'050'000	11'830'000	4'050'000		
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	5'400'000						
Etudes Centre entr. routes/CEB	SBAT	97'617						
Etudes Centre entr. routes/CEC	SBAT	361'157	105'748	-82'725	23'023			
Etudes Centre entr. routes/CERM	SBAT	154'106						
Etudes Centre entr. routes/CEVdT	SBAT	300'000	350'000		350'000	180'000		
Evologia - crédit d'études valorisation	SBAT	229'000						
EDPR - Installation ventilation	SBAT		607'520		607'520			
HDV7 - Pôle horl - Réalisation He-Arc	SBAT	2'016'416	5'063'360	-2'334'257	2'729'103	3'133'503	-2'000'000	
HDV7 - Pôle horl - Réalisation MTTA	SBAT		2'800'000	-1'290'240	1'509'760	1'725'440	485'280	
Parking à Perreux - étude	SBAT		600'000		600'000			
Parking à Perreux - réalisation	SBAT					3'500'000	3'700'000	
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	290'000	286'100		286'100			
Politique du logement 3ème volet	SBAT		2'050'000		2'050'000	2'050'000	2'175'000	2'400'000
PONE-Polyexpo	SBAT		100'000		100'000	50'000	50'000	50'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	5'700'000	4'345'000	-315'000	4'030'000			
Protocole AMOK (tireur actif)	SBAT	300'000	400'000		400'000	300'000		
Réalisation Centre entr. routes/CEB	SBAT	700'000	10'297'656	-8'275'000	2'022'656	2'569'614	3'008'746	1'543'320
Réalisation Centre entr. routes/CEC	SBAT		2'534'284	-1'854'000	680'284	2'224'796	2'118'296	495'624
Réalisation Centre entr. routes/CERM	SBAT	4'000'000	20'598'896	-6'812'250	13'786'646	13'128'243	7'731'239	
Réalisation Centre entr. routes/CEVdT	SBAT					511'150	2'080'750	3'461'750
Réalisation Centre entr. routes/CTB+Brév	SBAT		200'000		200'000	150'000	3'000'000	424'000
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT						200'000	800'000
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	290'000						
Structure premier accueil VdT - études	SBAT	300'000	303'801		303'801			
Structure premier accueil VdT - constr.	SBAT		500'000		500'000	1'000'000	8'000'000	3'900'000
Structure premier accueil CDF - études	SBAT	100'000	50'000		50'000	50'000		
Structure premier accueil CDF - constr.	SBAT						1'500'000	2'000'000
Structure premier accueil VdN - études	SBAT	100'000	472'976		472'976	37'024		
Structure premier accueil VdN - constr.	SBAT						1'200'000	5'600'000
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	SBAT	250'000	203'360		203'360	1'110'880	2'110'880	3'110'880
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	500'000	600'000		600'000	830'000	830'000	157'154
Valorisation du site Evologia (constr.)	SBAT		750'000		750'000	4'000'000	6'000'000	1'850'000
Valorisation spatiale Château Ntel_Etude	SBAT		298'496		298'496			
Soutien au sport 2025-2032 (CISIC)	SSPO	4'000'000	7'000'000		7'000'000	5'000'000	4'000'000	5'000'000
Département sécurité, digitalisation et culture (DSDC)		33'726'748	35'081'341	-183'981	34'897'360	20'204'660	18'023'659	12'925'362
Interface 2ème notif. AP par communes	SEPF	0	25'000	0	25'000	0	0	0
Achat station saisie biométrique supp.	SCPO	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Etude de numérisation du notariat	SCPO	15'000	15'000	0	15'000	15'000	5'000	0
Migration Epsipol et Epsipour	SCPO	185'000	185'000	0	185'000	185'000	115'000	0
Rempl. serveurs plateforme de biométrie	SCPO	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Atelier info. & 3D - EEPB	SPNE	0	25'000	0	25'000	0	0	15'000
Création SAS sécurisé niv. 3 - EEPB	SPNE	0	117'500	0	117'500	0	0	0
Cuisines thérapeutiques - EEPB	SPNE	0	20'000	0	20'000	20'000	0	0
Étude - Réamén. espace extérieur EDPR	SPNE	20'000	0	0	0	0	0	0
Grillage balcon Sud - EEPB	SPNE	0	80'000	0	80'000	0	0	0
Installation grillage fenêtres - EDPR	SPNE	0	140'000	0	140'000	0	0	0
Machines - Menuiserie EEPB	SPNE	0	100'000	0	100'000	0	0	20'000
Machines et appareils de sport - EEPB	SPNE	0	45'000	0	45'000	0	0	0
Mise à jour des normes incendie - EDPR	SPNE	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Modernisation du système d'interphonie	SPNE	0	0	0	0	800'000	0	0
Modernisation vidéosurveillance - EEPB	SPNE	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Projet MyJustice - EDPR/EEPB	SPNE	30'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement des écrans - centrale EDPR	SPNE	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Remplacement des écrans - centrale EEPB	SPNE	0	50'000	0	50'000	10'000	10'000	10'000
Renouvellement des laveries - EEPB	SPNE	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Renouvellement machines de sport - EDPR	SPNE	20'000	20'000	0	20'000	20'000	0	0
Salle hypostimulante - EEPB	SPNE	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Sécurisation cour de promenade - EDPR	SPNE	60'000	30'000	0	30'000	0	0	0
Sécurité périmétrique - EDPR	SPNE	20'000	165'000	0	165'000	0	0	0
Actualisation système e-Police	PONE	10'044	42'044	0	42'044	43'044	95'044	0
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	PONE	0	250'000	0	250'000	0	0	0
Amélioration des accès garage postes PX	PONE	0	25'000	0	25'000	0	0	0
Bracelet électronique de surveillance	PONE	0	159'991	0	159'991	0	0	0
Cabine Bertillon - BAP	PONE	70'000	0	0	0	0	0	0
Cabine Bertillon - SISPOL	PONE	0	75'000	0	75'000	0	0	0
CMS Communication mobile de sécurité	PONE	834'626	965'252	0	965'252	2'358'000	4'127'999	2'166'667
Déploiement d'écrans d'information Venus	PONE	0	80'000	0	80'000	0	0	0
Fontaines à eau gazeuse	PONE	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Implémentation de la bodycam à la PONE	PONE	0	320'000	0	320'000	0	0	0
Installation d'armoires anti-feu CIR	PONE	100'000	0	0	0	0	0	0
Investis. récurrents renouv. équip.	PONE	0	0	0	0	1'500'000	1'500'000	1'500'000
IT Intelligence Artificielle	PONE	0	0	0	0	226'921	196'921	180'000
IT interface Polycom Smartphone	PONE	120'282	170'282	0	170'282	0	0	0
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	PONE	43'301	43'301	0	43'301	0	0	0
Logiciels analyse données police	PONE	154'250	0	0	0	0	0	0
Machines à café / Cafétéria du BAP	PONE	0	25'000	0	25'000	0	0	0
Mise à niveau capacités analyses IN	PONE	0	88'977	0	88'977	0	0	0
Programme gestion des véhicules PONE	PONE	0	199'982	0	199'982	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2026	Budget 2027			PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Projets exploratoires POC IA	PONE	151'313	151'313	0	151'313	0	0	0
Remplacement des antennes Polycorn	PONE	0	40'000	0	40'000	40'000	0	0
Remplacement du mur d'images CNU	PONE	290'282	0	0	0	0	0	0
Remplacement plan de clés PONE	PONE	0	150'000	0	150'000	0	0	0
Renouvellement d'appareils CFOR	PONE	0	75'000	0	75'000	0	0	0
Renouvellement Drones Pol.Circ.	PONE	0	0	0	0	80'000	0	0
Renouvellement du pistolet radar	PONE	0	0	0	0	30'000	0	0
Renouvellement radars Chaux-de-Fonds	PONE	0	0	0	0	650'000	0	0
Renouvellement radars fixe de neuchâtel	PONE	0	580'000	0	580'000	0	0	0
Renouvellement réseau BAP	PONE	209'700	0	0	0	0	0	0
Renouvellement Scanner 3D Police Circ.	PONE	0	55'000	0	55'000	0	0	0
Renouvellement terminaux POLYCOM	PONE	650'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellement vidéosurveillance IN	PONE	45'044	42'910	0	42'910	0	0	0
Système Anti-Drone	PONE	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Système d'information policière POLAP	PONE	20'000	0	0	0	0	0	0
Système de communication NEGOS - NVT	PONE	0	25'000	0	25'000	13'000	0	0
Système QR de gestion de stock	PONE	0	45'000	0	45'000	0	0	0
Achat de véhicules 2024-2027	SSCM	2'977'000	1'657'000	0	1'657'000	0	0	0
Achat de véhicules et machines 2028-2031	SSCM	0	0	0	0	3'500'000	3'300'000	6'000'000
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	70'000	0	0	0	200'000	0	0
Détection incendie C6	SSCM	150'000	0	0	0	0	0	0
Matériel PCI pour Formation de base	SSCM	0	87'500	0	87'500	87'500	87'500	87'500
Route d'accès aux stands de tir de Bôle	SSCM	0	0	0	0	100'000	0	0
Toiture ferme de Flanayse	SSCM	85'000	0	0	0	0	0	0
Outil perception IS	SIEN	600'000	600'000	0	600'000	0	0	0
Outil perception FM	SIEN	600'000	600'000	0	600'000	0	0	0
Renouvellement infrastructures IT 24-29	SIEN	3'300'000	3'540'000	0	3'540'000	4'500'000	4'500'000	0
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	500'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	SCNE	0	30'000	0	30'000	280'000	40'000	0
Remplacement du lyophilisateur	SCNE	45'000	0	0	0	0	0	0
Sécurisation & déménagement des archives	SCNE	300'000	300'000	0	300'000	300'000	0	0
2e quai gare Saint-Blaise Lac	SCTR	0	0	0	0	1'000'000	1'000'000	0
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	23'500	0	0	0	0	0	0
Assainissement 4 bateaux flotte LNM	SCTR	0	200'000	0	200'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	2'007'237	1'630'289	0	1'630'289	2'130'176	2'130'176	2'130'176
Construction Halte Malakoff (part cant.)	SCTR	350'000	700'000	0	700'000	1'000'000	0	0
Mise en conformité des arrêts de bus	SCTR	0	300'000	0	300'000	300'000	100'000	0
Prêts transports	SCTR	-329'831	0	-183'981	-183'981	-183'981	-183'981	-183'981
TransN - Augmentation capital-actions	SCTR	20'000'000	20'000'000	0	20'000'000	0	0	0
Département formation et finances (DFFI)		1'290'117	4'197'000	-689'883	3'507'117	1'562'117	1'234'117	1'240'117
Achat divers instruments	CMNE	0	50'000	0	50'000	0	0	0
CMNE, parc instrumental 28-31	CMNE	0	0	0	0	137'000	137'000	137'000
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	CMNE	137'000	137'000	0	137'000	0	0	0
DIANE	SFPO	0	490'000	0	490'000	200'000	0	0
LLDR - Mobilier scolaire	LYCEES	175'000	465'000	0	465'000	0	0	0
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	75'000	0	0	0	0	0	0
CPNE AA - Appareils didactiques 2028-30	CPNE	0	0	0	0	30'000	30'000	30'000
CPNE AS - Appareils didactiques 2026-27	CPNE	40'000	20'000	0	20'000	0	0	0
CPNE AS - Appareils didactiques 2028-30	CPNE	0	0	0	0	30'000	30'000	30'000
CPNE BC - Appareils didactiques 2027-29	CPNE	0	78'000	0	78'000	150'000	125'000	0
CPNE BC - Appareils didactiques 2030-32	CPNE	0	0	0	0	0	0	128'000
CPNE TI - Appareils didactiques 2027	CPNE	0	697'000	0	697'000	0	0	0
CPNE TI - Appareils didactiques 2028	CPNE	0	0	0	0	675'000	0	0
CPNE TI - Appareils didactiques 2029	CPNE	0	0	0	0	0	682'000	0
CPNE TI - Appareils didactiques 2030	CPNE	0	0	0	0	0	0	675'000
Equipements didactiques 2024-27 PAA	CPNE	30'000	30'000	0	30'000	0	0	0
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	43'000	0	0	0	0	0	0
Equipements didactiques PTI 2026	CPNE	550'000	0	0	0	0	0	0
Réaménagement salles site S CPNE	CPNE	0	300'000	0	300'000	400'000	300'000	400'000
SIS2 - Infrastructures IT 2030	CPNE	0	0	0	0	0	0	500'000
SIS2 2025-27 - Réseau, WIFI et VDI	CPNE	120'000	350'000	0	350'000	0	0	0
SiS2 2028 - Infrastructure IT	CPNE	0	0	0	0	400'000	0	0
SiS2 2029 - Infrastructure IT	CPNE	0	0	0	0	0	600'000	0
Système accès par badges - site M CPNE	CPNE	200'000	80'000	0	80'000	0	0	0
Caisses automatiques - La CdF	SFIN	100'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Collectivités et fondations PA	SFIN	-322'543	0	0	0	0	0	0
Collectivités et fondations PF	SFIN	0	0	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543
Dispositif de désendettement	SFIN	210'000	210'000	0	210'000	210'000	0	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	-15'000	0	-15'000	-15'000	-10'000	-10'000	0
Interface DEBIT	SFIN	300'000	0	0	0	0	0	0
Interface ORACE - SAP	SFIN	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Mise à niveau des manquements DEBIT	SFIN	0	370'000	0	370'000	0	0	0
Mise à niveau des manquements SIGE	SFIN	0	240'000	0	240'000	0	0	0
Nouvel outil budgétaire ETNE	SFIN	0	480'000	0	480'000	0	0	0
Prêts office du logement	SFIN	-329'840	0	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840
Régions de montagne	SFIN	-22'500	0	-22'500	-22'500	-7'500	-7'500	-7'500

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2026	Budget 2027			PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)		35'193'200	81'131'424	-40'318'245	40'813'179	46'381'671	43'880'978	28'722'270
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	68'000	60'000	0	60'000	60'000	0	0
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	440'000	340'000	0	340'000	240'000	240'000	150'000
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	3'008'750	1'837'000	-22'200	1'814'800	1'832'500	1'464'000	864'000
Achat de compteurs de trafic	SPCH	0	34'000	0	34'000	0	0	0
Aménagement Pré Raguel - gens du voyage	SPCH	0	50'000	0	50'000	650'000	0	0
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	350'000	350'000	0	350'000	350'000	350'000	350'000
Assain. & sécu.tunnel Clusette	SPCH	2'169'755	0	0	0	0	0	0
Assainissement routier H10	SPCH	818'000	2'000'000	-1'200'000	800'000	800'000	510'800	0
Assainissement viaduc Crêt-de-l'Anneau	SPCH	0	0	0	0	200'000	169'455	689'455
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	3'600	10'000	-8'800	1'200	0	0	0
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	3'600	10'000	-8'800	1'200	0	0	0
Correction RC2274 Pôlière	SPCH	0	0	0	0	0	766'667	766'667
CP Dangers naturels Eau (LACE) 2025-2028	SPCH	700'000	1'100'000	-400'000	700'000	400'000	0	0
CP Dangers naturels Eau (LACE) 2029-2032	SPCH	0	0	0	0	0	462'500	512'500
CP Dangers naturels GEOL (LFO) 2025-2028	SPCH	249'950	516'000	-258'000	258'000	317'500	0	0
CP Dangers naturels GEOL (LFO) 2029-2033	SPCH	0	0	0	0	0	340'000	340'000
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	SPCH	630'465	819'625	-480'000	339'625	119'625	0	0
CP Revitalisation des eaux 2029-2033	SPCH	0	0	0	0	0	324'035	324'035
Dang.nat. Eau, Cressier	SPCH	0	0	0	0	375'000	625'000	1'000'000
Dang.nat. Eau+revitalisation Seyon VdR	SPCH	0	0	0	0	100'000	700'000	700'000
EM SGE Canton NE Intégration	SPCH	746'620	831'550	-498'930	332'620	656'910	619'630	0
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	1'174'735	0	0	0	0	0	0
Entretien durable-ass.bruit-MD 2026-2030	SPCH	6'684'617	9'605'940	-439'150	9'166'790	8'544'090	8'918'410	8'931'170
Equip. déneig. transp. privés 2025-2031	SPCH	50'000	50'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	0	80'000	-48'000	32'000	0	0	0
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	7'091'625	34'267'145	-20'442'540	13'824'605	15'420'105	16'360'665	7'115'210
Passerelle MD Cornaux	SPCH	0	0	0	0	700'000	0	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	3'174'400	2'892'500	0	2'892'500	2'735'000	0	0
Reconstruction RC170 La Grande-Joux	SPCH	0	0	0	0	833'333	833'333	833'333
Travaux électromécaniques 2028-2031	SPCH	0	0	0	0	200'000	200'000	150'000
Travaux EM 2024-2027	SPCH	150'000	140'000	0	140'000	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 2026-2027	SPCH	350'000	350'000	0	350'000	0	0	0
Travaux sur cours d'eau 2028-2029	SPCH	0	0	0	0	350'000	350'000	0
Travaux sur cours d'eau 2030-2031	SPCH	0	0	0	0	0	0	350'000
Travaux sur ouvrages d'art 2026-2027	SPCH	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2028-2029	SPCH	0	0	0	0	350'000	350'000	0
Travaux sur ouvrages d'art 2030-2031	SPCH	0	0	0	0	0	0	350'000
Tunnel La Clusette, pann.photovoltaiques	SPCH	197'600	0	0	0	0	0	0
Voie verte express Littoral 1ère étape	SPCH	150'000	0	0	0	0	0	0
Analyseurs pour les émissions	SENE	50'000	43'000	0	43'000	60'000	20'000	0
Analyseurs pour les immissions 25-29	SENE	40'000	55'000	0	55'000	60'000	20'000	0
Remplacement d'équipement laboratoire	SENE	70'000	185'000	0	185'000	100'000	250'000	100'000
Soutien bornes électriques	SENE	0	550'000	0	550'000	0	0	0
Convention-programme Faune 2025-2028	SFFN	20'000	100'000	-50'000	50'000	75'000	0	0
Convention-programme Faune 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	40'000	40'000
Convention-programme Forêts 2025-2028	SFFN	126'875	368'831	-268'600	100'231	203'000	0	0
Convention-programme Forêts 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	126'875	126'875
Convention-programme Nature 2025-2028	SFFN	511'525	1'103'750	-592'225	511'525	511'525	0	0
Convention-programme Nature 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	511'525	511'525
Convention-programme Paysage 2025-2028	SFFN	62'500	125'000	-62'500	62'500	62'500	0	0
Convention-programme Paysage 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	62'500	62'500
Dessertes forestières hors conv-prog	SFFN	100'583	100'583	0	100'583	100'583	100'583	0
Investissements forestiers	SFFN	0	46'000	-46'000	0	0	0	0
Assainissement de fromageries	SAGR	1'010'000	1'600'000	-870'000	730'000	890'000	0	0
Assainissement de fromageries	SAGR	0	2'035'000	-1'060'000	975'000	500'000	500'000	500'000
Assainissement fermes et terrains 2026	SAGR	130'000	0	0	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2027	SAGR	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2028	SAGR	0	0	0	0	50'000	0	0
Assainissement fermes et terrains 2029	SAGR	0	0	0	0	0	50'000	0
Assainissement fermes et terrains 2030	SAGR	0	0	0	0	0	0	50'000
Assainissement site Evologia	SAGR	200'000	200'000	0	200'000	200'000	0	0
Equipement menuiserie Evologia	SAGR	70'000	0	0	0	0	0	0
Exploitations paysannes	SAGR	0	8'350'000	-8'350'000	0	0	0	0
La Terrassiette - self-service	SAGR	0	180'000	0	180'000	0	0	0
Machine à café La Terrassiette	SAGR	40'000	0	0	0	0	0	0
PDR Vallée de La Sagne et des Ponts	SAGR	300'000	1'642'500	-912'500	730'000	830'000	780'000	760'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	400'000	430'000	-350'000	80'000	0	0	0
Subv. constructions rurales (28.5.24)	SAGR	1'300'000	2'720'000	-1'360'000	1'360'000	1'500'000	900'000	0
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	15'000	6'000	0	6'000	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	100'000	0	0	0	0	0	0
Subventions constructions rurales 2028	SAGR	0	0	0	0	1'000'000	1'500'000	1'500'000
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	20'000	40'000	-20'000	20'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	10'000	40'000	-20'000	20'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	30'000	150'000	-100'000	50'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	200'000	1'200'000	-600'000	600'000	600'000	600'000	0
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	660'000	2'100'000	-950'000	1'150'000	1'150'000	1'150'000	0
Travaux améliorations foncières 2028	SAGR	0	0	0	0	1'000'000	1'500'000	1'500'000
Travaux améliorations foncières (28.5.24)	SAGR	650'000	1'800'000	-900'000	900'000	1'100'000	1'100'000	0
Acquisition IC-MS/MS et aménagement	SCAV	0	0	0	0	0	550'000	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2026	Budget 2027			PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Appareil identification bactérienne	SCAV	0	0	0	0	250'000	0	0
Autoclave laboratoire vétérinaire	SCAV	70'000	0	0	0	0	0	0
Autoclave microbiologie	SCAV	0	0	0	0	0	60'000	0
Balance de laboratoire	SCAV	0	12'000	0	12'000	0	0	0
CC équip. labo. consommation 2027-28	SCAV	0	50'000	0	50'000	45'000	0	0
CC équip. labo. consommation 2029-30	SCAV	0	0	0	0	0	50'000	45'000
CC équip. labo. vétérinaire 2028-29	SCAV	0	0	0	0	50'000	45'000	0
CC équip. labo. vétérinaire 2030-31	SCAV	0	0	0	0	0	0	50'000
CC équipements labo. consommation 25-26	SCAV	45'000	0	0	0	0	0	0
CC équipements labo. Vétérinaire 2026-27	SCAV	50'000	45'000	0	45'000	0	0	0
Equip. analyses microbiologie alim.	SCAV	0	40'000	0	40'000	0	0	0
Extracteur ARN/ADN pour analyses vét.	SCAV	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Rénovation laboratoire vétérinaire	SCAV	400'000	0	0	0	0	0	0
Séquenceur à haut débit	SCAV	0	0	0	0	0	250'000	0
Système d'analyse pour les PFAS	SCAV	0	0	0	0	550'000	0	0
Système d'incubation	SCAV	0	0	0	0	90'000	0	0
Système évaporation laboratoire	SCAV	0	0	0	0	0	80'000	0
Système surveillance températures	SCAV	0	0	0	0	90'000	0	0
Dév. logiciel mensuration officielle	SGRF	0	70'000	0	70'000	30'000	0	0
Département économie et cohésion sociale (DECS)		7'729'729	13'315'000	-2'143'526	11'171'474	7'320'452	5'800'952	4'561'572
Politique régionale 2020-2023	NECO	853'950	150'000	-224'100	-74'100	-240'100	-830'100	-649'600
Prêts COVID19	NECO	-50'000	0	0	0	0	0	0
Prêts d'industrialisation 2026-2030	NECO	5'000'000	5'000'000	-33'750	4'966'250	4'810'000	4'600'000	4'500'000
Prêts NPR 2008-2011	NECO	-26'000	0	-26'000	-26'000	1'000	-12'500	-12'500
Prêts NPR 2012-2015	NECO	-779'371	0	-779'371	-779'371	-779'371	-779'371	-779'371
Prêts NPR 2016-2019	NECO	-156'850	0	-895'305	-895'305	-526'078	-526'078	-526'078
Prêts NPR 2024-2027	NECO	1'490'000	5'755'000	-5'000	5'750'000	2'720'000	2'064'000	2'064'120
Remplacement d'appareils LIST	SEMP	75'000	20'000	0	20'000	0	0	0
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	-50'000	0	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	93'000	70'000	-30'000	40'000	-30'000	-30'000	-30'000
Prêts d'étude 2028-2031	SASO	0	0	0	0	145'000	145'000	145'000
Prêts d'études	SASO	-100'000	0	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
Renforcement du virage ambulatoire	SAHA	1'380'000	2'320'000	0	2'320'000	1'370'000	1'320'000	0
Prélèvements et corrections budgétaires		-8'300'000	0	-2'700'000	-2'700'000	0	0	0
Prélèvement réserve développement durable	SFIN	-2'500'000	0	-2'700'000	-2'700'000	0	0	0
Report non-identifié	SBAT	-3'431'251	0	0	0	0	0	0
Report non-identifié	SIEN	-640'115	0	0	0	0	0	0
Report non-identifié	SPCH	-1'728'634	0	0	0	0	0	0

4.2.1. Administration générale

Les projets dont le budget est affecté à ce domaine concernent principalement des infrastructures qui bénéficient à l'administration dans son ensemble, ainsi que les crédits-cadres composés d'objets avec des services utilisateurs différenciés. Les dépenses nettes atteignent CHF 49,8 millions au budget 2027.

Le domaine administration générale est majoritairement composé d'investissements en lien avec les bâtiments et l'immobilier soit CHF 33,9 millions dont CHF 7,8 millions pour l'assainissement du patrimoine, CHF 11,8 millions pour la poursuite de la construction du Centre archives et patrimoine, CHF 5,6 millions relatifs à l'entretien constructif des bâtiments ainsi que CHF 8,2 millions pour le programme Vitamine (1^{er} et 2^{ème} volets). Un montant de CHF 11,7 millions concerne l'informatique dont CHF 10 millions sont affectés aux crédits-cadres issus du schéma directeur 2024-2029 (infrastructures et développements) et CHF 1,2 million est dédié spécifiquement au développement d'outils pour la perception des impôts. La tranche budgétaire 2027 imputée sur le crédit-cadre pour l'achat de véhicules 2024-2027 de CHF 1,7 million, ainsi que celle en lien avec l'amélioration de différents outils utiles à la gestion financière (CHF 1,2 million), intègrent également ce domaine.

4.2.2. Ordre, sécurité publique et défense

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'ordre, sécurité publique et défense atteignent CHF 13,8 millions au budget 2027. Elles concernent des projets dont la nature transversale occasionne parfois une répartition des coûts au sein de plusieurs services. C'est le cas par exemple du programme eProcédures qui a pour objectif de répondre aux exigences fédérales visant à moderniser et digitaliser la justice et le secteur pénitentiaire et pour lequel une dépense de CHF 1,7 million a été prévue au budget 2027. Le projet HELIUM qui vise le remplacement du système d'information Infopol occasionne des dépenses de l'ordre de CHF 3,1 millions qui sont comptabilisées au SIEN et à la PONE. Un crédit d'engagement de CHF 10,1 millions a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2026 pour renouveler cet outil qui est au centre du traitement et de la documentation des affaires policières et demeure essentiel pour les interfaces d'interrogation ou d'importation sur les systèmes tiers internes ou fédéraux. D'autres projets en matière de sécurité concernent des

infrastructures dans le domaine du bâtiment et sont gérés par le SBAT comme par exemple les travaux d'aménagement qui sont prévus au BAP (CHF 1,1 million), l'installation d'un système de ventilation à l'EDPR (CHF 0,6 million) ou encore la remise aux normes et aux standards de toutes les infrastructures de subsistances (cuisines) du château de Colombier, conformément aux règles garantissant l'hygiène et la sécurité alimentaire (CHF 1,3 million au SSCM).

Des dépenses de moindre importance, mais représentant un volume global significatif concernant également des travaux ou l'acquisition d'équipements qui sont dédiés aux tâches et prestations en matière de sécurité publique et de maintien de l'ordre, notamment à la PONE (CHF 3,7 millions) et au SPNE (CHF 1,1 million). Parmi elles figurent la modernisation du réseau de communication et d'information de la PONE (projet CMS - communication mobile de sécurité) à hauteur de CHF 1 million, le remplacement de radars fixes dédiés aux contrôles en matière de sécurité routière pour CHF 0,6 million ou encore l'implémentation de la bodycam estimée à CHF 0,3 million. Dans le domaine pénitentiaire, les dépenses prévues au budget 2027 regroupent essentiellement des aménagements et du matériel nécessaires aux tâches de surveillance des deux établissements pénitentiaires (EPPB et EDPR).

4.2.3. Formation

La formation occupe une part importante du budget 2027 du compte des investissements, avec un total de CHF 35,6 millions. Le nouveau bâtiment pour l'Université (Univers) est le projet phare de ce domaine puisqu'il représente à lui seul une dépense nette 2027 de CHF 16,5 millions auxquels on peut encore ajouter CHF 0,6 million pour des études. Conformément au crédit d'engagement pour la construction de ce nouveau bâtiment du 18 mars 2025, cet investissement est reconnu d'intérêt cantonal majeur. Il n'est donc pas considéré dans le calcul du frein à l'endettement.

Sous l'égide du premier crédit-cadre pour l'assainissement du patrimoine immobilier, CHF 5,7 millions sont dédiés au bâtiment du Lycée Denis-de-Rougemont, CHF 4 millions concernent l'immeuble sis Hôtel-de-Ville 7 (HDV7) au Locle et CHF 0,6 million sont utiles aux études en vue de l'assainissement du bâtiment du Lycée Blaise-Cendrars. En plus de l'assainissement précité, un budget de CHF 2,7 millions est prévu pour l'aménagement du bâtiment HDV7, dans le cadre du projet de réalisation d'un pôle horloger (partie HE-Arc).

Outre les investissements sur les bâtiments, le domaine de la formation comprend le budget du CPNE inscrit en regard des différents crédits pour l'acquisition de matériel didactique et autres infrastructures IT d'un total de CHF 2,3 millions, ainsi que les acquisitions à réaliser dans le cadre du programme global d'éducation numérique représentant CHF 0,9 million.

4.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes de CHF 9,4 millions affectées à ce domaine fonctionnel concernent essentiellement les soutiens aux communes pour des projets de construction et de rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale. Le financement de ces soutiens se fait au travers du crédit d'engagement « CISIC » adopté fin 2024 en réponse à l'initiative législative populaire « 1% pour le sport ». Compte tenu des soutiens prévus, une dépense annuelle de CHF 7 millions a été portée au budget 2027.

Dans le domaine culturel, des dépenses de l'ordre de CHF 2 millions concernent plusieurs projets à solliciter par le SBAT pour l'entretien, la valorisation et la préservation du patrimoine (châteaux de Colombier, Boudry et Valangin). D'autre part, le projet de sécurisation et de déménagement des archives de l'État devrait occasionner des dépenses de l'ordre de CHF 0,3 million.

4.2.5. Santé

Les investissements nets portés au budget de la santé atteignent CHF 1,2 million. L'essentiel de cette tranche se répartit à raison de CHF 0,5 million sur le crédit relatif aux études en vue d'optimiser les infrastructures immobilières du CNP et CHF 0,5 million pour le projet de réseau de soins intégrés cantonal.

4.2.6. Prévoyance sociale

Les dépenses nettes de CHF 11,5 millions à effectuer au titre de la prévoyance sociale concernent majoritairement la politique du logement via l'octroi de prêts (CHF 5,8 millions y compris remboursements) et l'acquisition de parts sociales dans des coopératives d'habitation (CHF 0,5 million). En outre, il est également prévu un montant de CHF 2,3 millions pour des investissements en lien avec le virage ambulatoire dans le domaine des institutions sociales pour adultes et un montant de CHF 1,3 million pour l'étude de nouvelles structures de premier accueil dans le domaine de l'asile.

4.2.7. Trafic et télécommunications

Avec des dépenses nettes en matière de trafic estimées à CHF 69,9 millions au budget 2027, ce domaine fonctionnel est le plus important en termes d'investissements. Il regroupe l'ensemble des dépenses effectuées par le SPCH en matière d'infrastructures routières ainsi que les projets dédiés aux transports publics qui sont gérés par le SCTR.

Le volet pour la circulation routière totalise CHF 87 millions de dépenses brutes et CHF 39,7 millions de recettes compte tenu des soutiens de la Confédération qui sont octroyés au travers du mode de financement en vigueur (subventionnement fédéral de 60% pour les routes principales suisses). Les dépenses nettes d'investissements de CHF 47,3 millions se répartissent dans les crédits d'engagement gérés par le SPCH, mais aussi dans les projets relatifs aux regroupements et aux assainissements énergétiques des centres d'entretien routiers qui sont comptabilisés au SBAT. Des dépenses nettes annuelles de CHF 17,1 millions ont été portées au budget 2027 pour les travaux relatifs aux ouvrages de La Chaux-de-Fonds (Montagnes - CERM), Boudry (CEB), Cressier (CEC), Boudevilliers et Brévine (CTB) ainsi que pour les études nécessaires à la réalisation du futur centre d'entretien localisé au Val-de-Travers (CEVdT). À lui seul, le CERM représente une dépense nette de CHF 13,8 millions. Parallèlement à ce volet « bâtiments », les dépenses nettes les plus importantes prévues sur les tronçons routiers cantonaux relèvent du projet de contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18 (CHF 13,8 millions), du crédit-cadre pour l'entretien durable, l'assainissement du bruit et la mobilité douce (CHF 9,2 millions), du projet de reconstruction de la route cantonale 1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne (CHF 2,9 millions) et des interventions planifiées dans le crédit-cadre lié à la 12^{ème} étape de correction et d'aménagement des routes cantonales (CHF 1,8 million). De manière générale, les dépenses en matière d'infrastructures routières varient d'une année à l'autre et dépendent avant tout du calendrier de réalisation et des oppositions déposées lors des mises à l'enquête publique.

Compte tenu des défis auxquels fait face transN, le volet pour les transports publics englobe une dépense ponctuelle de CHF 20 millions dans l'optique d'augmenter le capital-actions de la société. Cette dépense figurait déjà au budget 2026 et, vu les contraintes relatives au planning, il a été décidé de les reporter sur l'exercice 2027. Vu l'intérêt cantonal majeur que représente cette problématique, la dépense n'est pas considérée dans le mécanisme du frein à l'endettement, comme le permet la législation financière en vigueur et plus particulièrement l'article 30, al. 4 LFinEC (cette distinction devra toutefois encore être confirmée par le Grand Conseil à l'occasion du vote du décret octroyant le crédit d'engagement). Cet intérêt cantonal majeur concerne également le crédit d'engagement pour la concrétisation du projet RER adopté en 2020 et qui présente une dépense de CHF 1,6 million au budget 2027. Les autres dépenses en matière de transports publics concernent la part cantonale dans le cadre de la construction de la nouvelle halte Malakoff, à La Chaux-de-Fonds, sur la ligne ferroviaire à destination des Ponts-de-Martel (CHF 0,7 million) et le crédit spécifique à solliciter pour la mise en conformité des arrêts de bus avec les communes (CHF 0,3 million). Ce nouveau crédit va prendre le relais de celui qui avait été octroyé dans le cadre du programme d'impulsion et qui arrive à échéance en 2026. Enfin une première dépense de CHF 0,2 million a été inscrite au budget 2027 pour soutenir l'assainissement de la flotte LNM.

4.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le volume d'investissement net en lien avec la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est de CHF 3,9 millions au budget 2027. La majeure partie de ces dépenses concerne les travaux sur cours d'eau et aménagements de chemins et sentiers pédestres pour CHF 1,1 million (crédits gérés par le SPCH) ainsi que les conventions-programmes qui sont conclues entre l'État (SFFN et SPCH) et la Confédération en matière de nature, faune, paysage, lutte contre les dangers naturels (géologiques et protection contre les crues) ou encore de revitalisation des eaux pour un total net de CHF 1,9 million. Rappelons que ces dépenses liées aux conventions-programmes impliquent systématiquement des participations fédérales (environ la moitié) qui sont comptabilisées en recettes dans le compte des investissements. Les dépenses résiduelles affectées à ce domaine fonctionnel portent sur les acquisitions d'équipements qui sont prévues par le SENE pour ses laboratoires (notamment analyseurs émissions et immissions) et sur les subventions octroyées pour soutenir l'installation de bornes électriques auprès des particuliers (succède au crédit du programme d'impulsion dont le volet dédié à la mobilité durable arrive à échéance en 2026).

4.2.9. Économie publique

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'économie publique atteignent CHF 13,8 millions au budget 2027 et concernent essentiellement deux secteurs.

Des soutiens au domaine de l'agriculture à hauteur de CHF 5,8 millions sont comptabilisés par le biais des crédits-cadres octroyés au SAGR, sous forme de subventions à l'investissement destinées aux travaux d'améliorations foncières, aux constructions rurales ou encore à l'assainissement de fromageries. Des montants de CHF 0,8 million pour les projets de développements régionaux (PDR) dans la Vallée de la Sagne et des Ponts ainsi qu'au Val-de-Ruz et CHF 0,4 million pour des assainissements à réaliser sur le site d'Evologia (y compris au restaurant Terrassiette) ont également été prévus pour ce volet lié à l'agriculture.

Les soutiens économiques octroyés par le NECO représentent des dépenses nettes de CHF 4,8 millions. Ceux-ci sont effectués via des prêts, que ce soit dans le cadre de la politique régionale (prêts NPR avec participation fédérale) ou par le biais du crédit d'engagement octroyé en 2025 (prêts d'industrialisation sans participation fédérale). Dans le détail, ce montant correspond à l'octroi de prêts pour 10,9 millions (dépenses brutes) et, du côté des recettes, à des contributions de la Confédération et remboursements estimés à CHF 6,1 millions. Enfin, signalons encore qu'une dépense de CHF 1,5 million a été intégrée au budget 2027 par le SBAT au titre du projet HDV7 - MTTA (Métiers du Temps - Time Arts) qui a pour objectif d'assainir et de transformer des bâtiments de l'ancienne école d'ingénieurs, situés à l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville 7 au Locle, afin de réunir des compétences liées aux métiers de l'horlogerie et de la microtechnique.

4.2.10. Finances et impôts

L'article 82b de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) prévoit que les dépenses d'investissement représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable peuvent être financées jusqu'à concurrence de 50% par la réserve en faveur du développement durable. À l'instar de ce qui a été fait aux budgets précédents, une recette d'investissement de CHF 2,7 millions est attribuée à ce domaine fonctionnel et traduit le prélèvement à ladite réserve. La liste des dépenses partiellement financées par la réserve en faveur du développement durable figure au chapitre 1.3.2.

Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation (NC 31)

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Matières et marchandises	19'463'913	20'307'994	20'282'956	20'650'001	20'890'881	20'676'071	-25'038	-0.1%
Immobilisations non portées à l'actif	16'353'303	17'461'120	17'307'610	19'110'860	18'077'660	18'133'160	-153'510	-0.9%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	8'946'130	10'126'800	9'028'970	9'200'800	9'200'800	9'200'800	-1'097'830	-10.8%
Prestations de service et honoraires	45'396'777	49'842'177	52'118'856	66'543'527	65'706'519	61'691'370	+2'276'679	+4.6%
Gros entretien et entretien courant	16'909'499	17'201'014	15'601'104	17'642'404	17'158'664	17'258'664	-1'599'910	-9.3%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	12'961'131	13'314'550	13'215'850	14'858'850	14'345'350	14'347'350	-98'700	-0.7%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	18'592'680	19'589'781	21'139'301	21'310'401	19'498'401	19'459'501	+1'549'520	+7.9%
Dédommagements	4'151'544	4'588'891	4'475'601	4'592'201	4'573'691	4'576'821	-113'290	-2.5%
Réévaluations sur créances	28'902'249	21'095'900	24'103'600	26'735'600	26'757'600	26'779'100	+3'007'700	+14.3%
Diverses charges d'exploitation	18'710'125	11'251'689	9'637'914	11'096'714	10'831'134	10'765'174	-1'613'775	-14.3%
31 Total	190'387'352	184'779'916	186'911'762	211'741'358	207'040'700	202'888'011	+2'131'846	+1.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-5'607'436	+2'131'846	+24'829'596	-4'700'658	-4'152'689		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2.9%	+1.2%	+13.3%	-2.2%	-2.0%		

Tableau 2 : Amortissements (NC 33 et 366)

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	48'909'008	51'666'933	56'448'879	61'457'116	65'153'196	71'200'813	+4'781'946	+9.3%
Amortissements immob. incorporelles PA	3'783'786	2'224'615	5'048'569	7'135'221	8'228'556	10'766'459	+2'823'954	+126.9%
33 Total	52'692'794	53'891'548	61'497'448	68'592'337	73'381'753	81'967'272	+7'605'899	+14.1%
Amortissements subventions invest. (366)	19'124'282	19'514'066	8'238'648	8'638'442	9'302'347	9'389'114	-11'275'418	-57.8%
33 + 366 Total	71'817'076	73'405'614	69'736'096	77'230'779	82'684'100	91'356'386	-3'669'519	-5.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+1'588'538	-3'669'519	+7'494'683	+5'453'321	+8'672'287		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.2%	-5.0%	+10.7%	+7.1%	+10.5%		

Tableau 3 : Charges financières (NC 34)

Charges financières (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Charges d'intérêt	16'169'318	21'140'000	18'140'000	22'140'000	23'140'000	21'140'000	-3'000'000	-14.2%
Pertes de change réalisées	872'120	6'000	5'500	5'500	5'500	5'500	-500	-8.3%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	144'816	1'300'000	1'300'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0	0.0%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	412'906	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000	0	0.0%
Réévaluations, immobilisations patr. financier	2'766	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges financières	633'120	699'523	653'715	653'715	653'715	653'715	-45'808	-6.5%
34 Total	18'235'047	23'545'523	20'499'215	24'199'215	25'199'215	23'199'215	-3'046'308	-12.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+5'310'476	-3'046'308	+3'700'000	+1'000'000	-2'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+29.1%	-12.9%	+18.0%	+4.1%	-7.9%		

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux (NC 35)

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF %	
Attributions capitaux de tiers	1'736	0	0	259'000	259'000	259'000	0	--
Attributions capital propre	14'311'253	11'119'174	7'013'504	7'146'604	7'115'336	7'084'068	-4'105'670	-36.9%
35 Total	14'312'988	11'119'174	7'013'504	7'405'604	7'374'336	7'343'068	-4'105'670	-36.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-3'193'814	-4'105'670	+392'100	-31'268	-31'268		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-22.3%	-36.9%	+5.6%	-0.4%	-0.4%		

Tableau 5 : Charges de transfert (NC 36)

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF %	
Parts de revenus destinées à des tiers	5'851'285	5'350'500	5'497'300	5'484'800	5'484'800	5'484'800	+146'800	+2.7%
Dédommagements à des coll. publiques	173'117'476	181'341'931	280'787'170	288'727'141	290'628'299	291'111'487	+99'445'239	+54.8%
Péréquation financ. et comp. des charges	24'962'159	24'936'328	24'909'751	24'775'185	24'640'619	24'506'053	-26'577	-0.1%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'345'270'256	1'388'962'629	1'334'210'266	1'464'821'886	1'524'634'723	1'573'952'089	-54'752'363	-3.9%
Réévaluations, emprunts PADM	538'724	0	0	0	0	0	0	--
Réévaluations, participations PADM	28'128'296	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges de transfert	2'097'083	2'110'000	2'110'000	2'110'000	2'110'000	2'110'000	0	0.0%
Sous-total	1'579'965'278	1'602'701'388	1'647'514'487	1'785'919'012	1'847'498'441	1'897'164'429	+44'813'099	+2.8%
Amortissements subventions d'investiss.	19'124'282	19'514'066	8'238'648	8'638'442	9'302'347	9'389'114	-11'275'418	-57.8%
36 Total	1'599'089'560	1'622'215'454	1'655'753'135	1'794'557'454	1'856'800'787	1'906'553'542	+33'537'681	+2.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+23'125'894	+33'537'681	+138'804'319	+62'243'333	+49'752'755		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.4%	+2.1%	+8.4%	+3.5%	+2.7%		

Tableau 6 : Patentes et concessions (NC 41)

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF %	
Patentes	457'660	545'000	545'000	545'000	545'000	545'000	0	0.0%
Banque nationale suisse	49'403'110	26'600'000	26'400'000	26'200'000	26'000'000	25'800'000	-200'000	-0.8%
Concessions	16'569'318	17'149'000	16'365'000	16'215'000	16'224'000	16'215'000	-784'000	-4.6%
Parts de revenus à des loteries, paris	2'076'918	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	0	0.0%
41 Total	68'507'006	46'294'000	45'310'000	44'960'000	44'769'000	44'560'000	-984'000	-2.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-22'213'006	-984'000	-350'000	-191'000	-209'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-32.4%	-2.1%	-0.8%	-0.4%	-0.5%		

Tableau 7 : Taxes et redevances (NC 42)

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF %	
Taxes de compensation	272'000	401'000	311'000	311'000	311'000	311'000	-90'000	-22.4%
Émoluments pour actes administratifs	43'763'506	46'624'900	44'341'000	44'321'000	44'291'000	44'311'000	-2'283'900	-4.9%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	6'102	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	0	0.0%
Frais d'écolage et taxe de cours	11'369'356	12'045'102	10'950'540	10'780'740	10'628'025	10'580'401	-1'094'562	-9.1%
Taxes d'utilisation et prestations de service	32'312'420	30'554'600	34'866'600	34'386'600	34'186'600	34'186'600	+4'312'000	+14.1%
Recette sur ventes	9'889'767	8'648'300	8'793'300	8'763'300	8'723'300	8'723'300	+145'000	+1.7%
Remboursements	37'830'101	37'159'310	45'977'643	44'334'110	44'223'810	44'264'910	+8'818'333	+23.7%
Amendes	22'023'351	23'121'000	23'206'000	23'206'000	23'206'000	23'206'000	+85'000	+0.4%
Autres taxes	5'374'659	7'100'000	7'100'000	7'100'000	7'600'000	7'600'000	0	0.0%
42 Total	162'841'262	165'659'212	175'551'083	173'207'750	173'174'735	173'188'211	+9'891'871	+6.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+2'817'950	+9'891'871	-2'343'333	-33'015	+13'476		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.7%	+6.0%	-1.3%	-0.0%	+0.0%		

Tableau 8 : Revenus divers (NC 43)

Revenus divers (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Revenus d'exploitation divers	0	0	0	0	0	0	0	--
Activation des prestations propres	4'811'208	7'473'189	7'777'550	6'143'761	5'266'872	4'054'965	+304'361	+4.1%
Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	--
Autres revenus	10'317'176	5'866'225	5'403'600	5'352'600	5'353'600	5'352'600	-462'625	-7.9%
43 Total	15'128'384	13'339'414	13'181'150	11'496'361	10'620'472	9'407'565	-158'264	-1.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-1'788'970	-158'264	-1'684'789	-875'889	-1'212'907		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-11.8%	-1.2%	-12.8%	-7.6%	-11.4%		

Tableau 9 : Revenus financiers (NC 44)

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Revenus des intérêts	10'770'350	10'038'793	9'780'720	9'775'720	9'770'720	9'780'720	-258'073	-2.6%
Gains réalisés patrimoine financier	952'835	2'000	1'000	1'000	1'000	1'000	-1'000	-50.0%
Revenus de participations patr. financier	2'221'514	2'200'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000	0	0.0%
Produits des immeubles patr. financier	1'403'399	1'575'718	1'497'200	1'285'100	1'276'600	1'276'600	-78'518	-5.0%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	402'152	0	0	0	0	0	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	2'415'263	2'355'000	250'000	250'000	250'000	250'000	-2'105'000	-89.4%
Revenus financiers d'entreprises publiques	35'089'423	35'325'000	35'525'000	37'225'000	37'225'000	37'225'000	+200'000	+0.6%
Produits des immeubles patr. administratif	23'726'686	23'616'117	23'100'650	23'083'050	23'607'650	23'607'650	-515'467	-2.2%
Revenus des immeubles loués	0	0	0	0	0	0	0	--
Autres revenus financiers	77'809	0	0	0	0	0	0	--
44 Total	77'059'431	75'112'628	72'354'570	73'819'870	74'330'970	74'340'970	-2'758'058	-3.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-1'946'803	-2'758'058	+1'465'300	+511'100	+10'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2.5%	-3.7%	+2.0%	+0.7%	+0.0%		

Tableau 10 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (NC 45)

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	284'854	0	741'000	0	0	0	+741'000	--
Prélèvements capital propre	5'641'806	6'090'288	10'607'052	19'915'188	18'995'188	26'681'188	+4'516'764	+74.2%
45 Total	5'926'660	6'090'288	11'348'052	19'915'188	18'995'188	26'681'188	+5'257'764	+86.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+163'628	+5'257'764	+8'567'136	-920'000	+7'686'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.8%	+86.3%	+75.5%	-4.6%	+40.5%		

Tableau 11 : Revenus de transfert (NC 46)

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027	PFT 2028	PFT 2029	PFT 2030	Écart B2027 - B2026 CHF	%
Parts à des revenus	158'030'497	140'827'000	155'502'600	150'622'600	150'670'000	150'678'300	+14'675'600	+10.4%
Dédommagements des collectivités locales	36'509'308	35'949'337	35'779'386	35'035'558	34'872'187	34'714'770	-169'951	-0.5%
Péréc. financ. et comp. des charges (RPT)	324'114'534	271'929'729	247'821'888	212'426'664	206'985'027	201'543'391	-24'107'841	-8.9%
Subventions des coll. publiques et des tiers	318'474'109	345'530'854	360'270'351	367'483'533	384'091'181	383'875'397	+14'739'498	+4.3%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	0	0	0	--
Différents revenus de transfert	55'857'703	54'640'000	57'786'460	58'075'000	58'762'000	60'136'000	+3'146'460	+5.8%
46 Total	892'986'151	848'876'919	857'160'685	823'643'355	835'380'395	830'947'858	+8'283'766	+1.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-44'109'232	+8'283'766	-33'517'331	+11'737'040	-4'432'537		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-4.9%	+1.0%	-3.9%	+1.4%	-0.5%		

Annexe 2 : Fortune des fonds

Fortune des fonds appartenant à l'État (CHF)	Fortune au 01.01.2026	Budget 2026 attrib. (+) / prélev. (-)	Fortune prév. au 01.01.2027	Budget 2027 attrib. (+) / prélev. (-)	Fortune prév. au 01.01.2028	PFT 2028 attrib. (+) / prélev. (-)	Fortune prév. au 01.01.2029	PFT 2029 attrib. (+) / prélev. (-)	Fortune prév. au 01.01.2030	PFT 2030 attrib. (+) / prélev. (-)	Fortune prév. au 01.01.2031
Total	96'376'083	-1'342'288	95'033'795	-10'633'052	84'400'743	-18'761'188	65'639'555	-17'841'188	47'798'367	-25'527'188	22'271'179
Département santé, jeunesse et sport (DSJS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Départ. sécurité, digitalisation et culture (DSDC)	8'807'754	+63'800	8'871'554	-801'200	8'070'354	-621'200	7'449'154	-621'200	6'827'954	-621'200	6'206'754
Fonds de la protection civile régionale	3'196'270	-198'200	2'998'070	-846'200	2'151'870	-846'200	1'305'670	-846'200	459'470	-846'200	-386'730
Fonds de contribution remplacement abris PC	561'1485	+262'000	5'873'485	+45'000	5'918'485	+225'000	6'143'485	+225'000	6'368'485	+225'000	6'593'485
Département formation et finances (DFFI)	21'599'467	-500'000	21'099'467	-500'000	20'599'467	-500'000	20'099'467	-500'000	19'599'467	-500'000	19'099'467
Fonds d'aide aux communes	21'599'467	-500'000	21'099'467	-500'000	20'599'467	-500'000	20'099'467	-500'000	19'599'467	-500'000	19'099'467
Fonds apprentissage et perfectionnement professionnel ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Départ. dév. territorial et environnement (DDTE)	61'655'422	-638'088	61'017'334	-8'590'852	52'426'482	-17'898'988	34'527'494	-16'978'988	17'548'506	-24'664'988	-7'116'482
Fonds d'aménagement du territoire	19'333'356	-920'900	18'412'456	-468'500	17'943'956	-638'500	17'305'456	-527'500	16'777'956	-190'500	16'587'456
Fonds cantonal de l'énergie	16'321'481	-277'1388	13'550'093	-4'508'552	9'041'541	-3'996'688	5'044'853	-3'996'688	1'048'165	-3'996'688	-2'948'523
Fonds des eaux	13'646'432	+3'799'000	17'445'432	-3'009'000	14'436'432	-12'649'000	1'787'432	-11'860'000	-10'072'568	-19'883'000	-29'955'568
Fonds forestier de réserve	2'957'550	-4'000	2'953'550	-14'000	2'939'550	-14'000	2'925'550	-4'000	2'921'550	-4'000	2'917'550
Fonds de la conservation de la forêt	1'822'786	-18'800	1'803'986	-18'800	1'785'186	-18'800	1'766'386	-18'800	1'747'586	-18'800	1'728'786
Fonds agricole et viticole	1'467'978	-122'000	1'345'978	-72'000	1'273'978	-72'000	1'201'978	-72'000	1'129'978	-72'000	1'057'978
Fonds des mensurations officielles	6'105'840	-600'000	5'505'840	-500'000	5'005'840	-5'10'000	4'495'840	-500'000	3'995'840	-500'000	3'495'840
Département économie et cohésion sociale (DECS)	4'313'440	-268'000	4'045'440	-741'000	3'304'440	259'000	3'563'440	259'000	3'822'440	259'000	4'081'440
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	4'313'440	-268'000	4'045'440	-741'000	3'304'440	+259'000	3'563'440	+259'000	3'822'440	+259'000	4'081'440

¹⁾ Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.